Affaires indiennes et du Nord Canada
Indian and Northern Affairs Canada

Données ministérielles de base 2002

Canada

Données ministérielles de base

2002

Données ministérielles de base

- 2 0 0 2 -

Section des statistiques sur les Premières Nations et le Nord
Direction de la gestion de l'information ministérielle
Direction générale de la gestion de l'information

Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien

Mars 2003

Vous pouvez accéder à cette publication par
l'intermédiaire de notre site Internet, sous Publications à :
www.ainc-inac.gc.ca

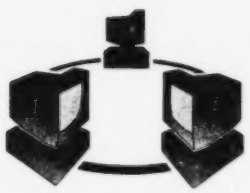

Publié avec l'autorisation du
ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien
Ottawa, 2003

QS-3625-020-FF-A1
No de catalogue R12-7/2002F
ISBN 0-662-88222-9

© Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

This publication is also available in
English under the title: *Basic Departmental Data 2002*

103-04703/

AVIS DE RENOUVELLEMENT
DONNÉES MINISTÉRIELLES DE BASE 2003

Si vous voulez recevoir la prochaine édition, veuillez retourner ce formulaire.

Retourner à: Section des statistiques sur
les Premières Nations et le Nord
Direction de la gestion de l'information
Affaires indiennes et du Nord Canadien
10, rue Wellington, pièce 530
Ottawa (Ontario)
K1A 0H4

Nombre d'exemplaires demandé :_____

Télécopieur : (819) 953-6010 **Adresse électronique : instat@ainc.gc.ca**

PARTIE A

Nom : _____

Organisme :_____

Adresse : _____
_____
_____
_____

Téléphone : _____

Courrier électronique : _____

Veuillez indiquer à quelle catégorie vous appartenez :

___ Première Nation
___ Organisme autochtone
___ Gouvernement fédéral
___ Gouvernement provincial
___ Administration municipale
___ Bibliothèque
___ Milieu de l'enseignement
(professeur ou étudiant)
____ Recherchiste ou consultant
___ Autre *(préciser)*

PARTIE B

Remarques : _____
_____
_____
_____

Nous espérons que cette édition de *Données ministérielles de base* vous a fourni une information utile et pertinente. N'hésitez pas à appeler notre ligne de renseignements statistiques au (819) 953-9999 ou à écrire à INSTAT@inac.gc.ca pour toute information supplémentaire. Cette publication est accessible sur notre site Internet, sous Publications, à l'adresse suivante : **www.ainc-inac.gc.ca**

TABLE DES MATIÈRES

RESPONSABILITÉ DE L'OUVRAGE i

NOTE AUX UTILISATEURS i

INTRODUCTION ii

SECTION 1 DÉMOGRAPHIE

1.1 Population des Indiens inscrits 3
1.2 Projections démographiques 5
1.3 Population des Indiens inscrits en vertu du projet de loi C-31 7
1.4 Population dans les réserves et hors réserve 8
1.5 Population par région 10
1.6 Population vivant dans les réserves par région 12
1.7 Population vivant hors réserve par région 14
1.8 Population vivant dans les réserves, par zone géographique 16
1.9 Population vivant dans les réserves, par zone géographique et par région 18
1.10 Répartition de la population par âge et par sexe 20

SECTION 2 SANTÉ

2.1 Espérance de vie 25
2.2 Années potentielles de vie perdues (APVP) 27
2.3 Tuberculose 28
2.4 Taux de mortalité infantile 29
2.5 Morts et blessures par le feu 30

SECTION 3 ÉDUCATION

3.1 Effectif par type d'école 35
3.2 Effectif scolaire dans les réserves, de 6 à 16 ans 37
3.3 Diplômés d'études secondaires 39
3.4 Écoles de Premières nations 40
3.5 Espace réservé à l'éducation 41
3.6 Effectif postsecondaire 42
3.7 Taux de scolarisation postsecondaire : comparaison 43
3.8 Titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires 45

TABLE DES MATIÈRES (suite)

SECTION 4 CONDITIONS SOCIALES

4.1 Enfants placés 49
4.2 Adultes placés en établissement 51
4.3 Prestataires et bénéficiaires de l'aide sociale 53
4.4 Programme d'aide sociale 55

SECTION 5 LOGEMENT

5.1 Logements dans les réserves 59
5.2 Logements et infrastructure dans les réserves 61
5.3 Logements et infrastructure / services d'eau et égouts dans les réserves 62

SECTION 6 AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE

6.1 Négociations relatives à l'autonomie gouvernementale 67
6.2 Transfert 69

SECTION 7 LE NORD

7.1 Le Nord : Population démographique 73
7.2 Le Nord : composition autochtone 75
7.3 Le Nord : mortalité 77
7.4 Le Nord : mortalité infantile 78
7.5 Le Nord : dépenses des AINC 80
7.6 Le Nord : emploi 82

SECTION 8 POINTS SUPPLÉMENTAIRES

8.1 Terres 87
8.2 Environnement 88
8.3 Traités 89
8.4 Revendications globales 100
8.5 Revendications particulières 101
8.6 Organismes de développement économique communautaire (ODEC) 102

LEXIQUE 105

RESPONSABILITÉ DE L'OUVRAGE

La principale auteure de la présente édition de *Données ministérielles de base* est Christiane Gour. Cette édition a été préparée sous la direction de Bonita Coole-Stevenson, gestionnaire intérimaire, Section des statistiques des Premières Nations et le Nord, Direction de la gestion de l'information ministérielle. Les services techniques et d'aide à la rédaction ont été fournis par le personnel de la Direction de la gestion de l'information ministérielle ainsi que par des organismes internes et externes au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

NOTE AUX UTILISATEURS

La plupart des chiffres présentés dans cette étude proviennent des bases de données administratives des AINC (ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien). Les chiffres de population ont été tirés du Registre des Indiens et correspondent aux données au 31 décembre de chaque année.

Nous tenons à souligner que toutes les données socio-économiques relatives aux Indiens inscrits seront intégrées aux résultats du recensement, qui seront bientôt publiés par le ministère des Affaires indiennes.

Enfin, nous avertissons le lecteur que certaines données présentées ici peuvent différer de celles figurant dans des éditions antérieures, en raison des redressements dont ont fait l'objet les données historiques. Signalons également que les chiffres peuvent être légèrement différents de ceux des précédentes éditions, du fait de la publication de données plus récentes du programme ou des révisions du Ministère. La mention « Révisé » figure en haut de toutes les pages comportant une série chronologique révisée. Sauf mention contraire, les données du chapitre intitulé *Le Nord* ont trait à la population dans son ensemble (Autochtone et non-Autochtone). Les statistiques pour le présent rapport sont tirées principalement de sources de données administratives du Ministère.

INTRODUCTION

Ces *Données ministérielles de base (DMB)* dresse un tableau complet de la situation démographique, sociale et économique de tous les Indiens inscrits et des Canadiens qui vivent au nord du 60e parallèle. On tente dans les DMB, qui sont essentiellement descriptives, d'assurer la continuité avec les événements passés tout en produisant un portrait fidèle de l'évolution de la situation des Premières nations et des habitants du Nord.

Les sujets traités dans les *DMB* comprennent la population, la santé, l'éducation, la condition sociale et le logement. Pour chacune des questions étudiées, l'information est présentée sous forme de textes, de graphiques et de tableaux. Ainsi, dans chacune de ces pages, le lecteur trouvera des explications sur les Faits saillants présentés dans le tableau ou le graphique. À la fin de chaque tableau, le lecteur trouvera des notes explicatives et les sources des données. Le lexique contient les définitions des principaux termes utilisés dans la présente publication.

Il importe de noter que tout au long des *DMB*, « Indien » signifie Indien inscrit. Une personne qui possède le statut défini dans la *Loi sur les Indiens* et dont le nom figure au Registre des Indiens que tient les AINC est un Indien inscrit. En juin 1985, le Parlement a adopté des modifications à la *Loi sur les Indiens*. Ces changements, connus comme des « modifications contenues dans le projet de *loi C-31* », rendent le statut d'Indien inscrit et les droits qui y sont associés aux personnes qui avaient perdu leurs droits à cause de certaines dispositions de l'ancienne *Loi sur les Indiens*, ainsi qu'à leurs enfants.

En 2001, les Indiens inscrits étaient affiliés à l'une des 612 bandes réparties dans tout le Canada. Veuillez remarquer que le Nunavut, le territoire le plus récent du Canada, a été institué le 1er avril 1999. Les données le concernant sont donc peu nombreuses dans la présente édition des *DMB*.

SECTION 1

DÉMOGRAPHIE

1.1 Population des Indiens inscrits

Figure 1.1 Variation en pourcentage de la population des Indiens inscrits, Canada, de 1977 à 2001

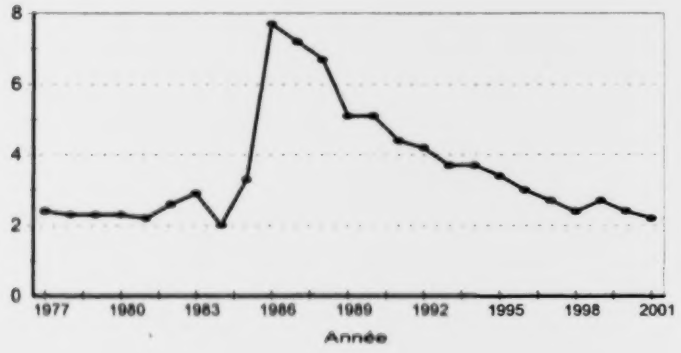

Faits saillants

- Depuis 1977, le taux de variation de la population des Indiens inscrits a beaucoup fluctué, dans une large mesure par suite de la modification, en 1985, de la *Loi sur les Indiens*.
- Cette figure montre un taux de variation qui a presque quadruplé à la suite de la modification, en 1985, de la *Loi sur les Indiens* (projet de loi C-31).
- Le taux de variation de la population des Indiens inscrits revient à ce qu'il était avant la modification de la loi C-31.

Source : AINC, Registre des Indiens, de 1977 à 2001.

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

Micromedia
ProQuest

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

1.1 Population des Indiens inscrits (suite)

Tableau 1.1 Variation en pourcentage de la population des Indiens inscrits par sexe, Canada, de 1977 à 2001

Année	Hommes		Femmes		Total	
	Population	Taux de variation	Population	Taux de variation	Population	Taux de variation
1977	149 863	-	146 035	-	295 898	-
1978	153 039	2,1	149 710	2,5	302 749	2,3
1979	156 336	2,2	153 252	2,4	309 588	2,3
1980	159 740	2,2	156 997	2,4	316 737	2,3
1981	162 968	2,0	160 814	2,4	323 782	2,2
1982	166 865	2,4	165 313	2,8	332 178	2,6
1983	171 510	2,8	170 458	3,1	341 968	2,9
1984	174 801	1,9	174 008	2,1	348 809	2,0
1985	179 959	3,0	180 282	3,6	360 241	3,3
1986	191 640	6,5	196 189	8,8	387 829	7,7
1987	204 226	6,6	211 672	7,9	415 898	7,2
1988	217 053	6,3	226 831	7,2	443 884	6,7
1989	227 942	5,0	238 395	5,1	466 337	5,1
1990	239 764	5,2	250 414	5,0	490 178	5,1
1991	250 371	4,4	261 420	4,4	511 791	4,4
1992	260 944	4,2	272 517	4,2	533 461	4,2
1993	270 790	3,8	282 526	3,7	553 316	3,7
1994	280 742	3,7	292 915	3,7	573 657	3,7
1995	290 175	3,4	302 875	3,4	593 050	3,4
1996	299 040	3,1	311 834	3,0	610 874	3,0
1997	307 211	2,7	320 224	2,7	627 435	2,7
1998	314 577	2,4	327 837	2,4	642 414	2,4
1999	323 140	2,7	336 750	2,7	659 890	2,7
2000	330 883	2,4	344 616	2,3	675 499	2,4
2001	338 208	2,2	351 893	2,1	690 101	2,2

Source : AINC, Registre des Indiens, de 1977 à 2001.

1.1 Population des Indiens inscrits (suite)

Tableau 1.1 Variation en pourcentage de la population des Indiens inscrits par sexe, Canada, de 1977 à 2001

Année	Hommes		Femmes		Total	
	Population	Taux de variation	Population	Taux de variation	Population	Taux de variation
1977	149 863	-	146 035	-	295 898	-
1978	153 039	2,1	149 710	2,5	302 749	2,3
1979	156 336	2,2	153 252	2,4	309 588	2,3
1980	159 740	2,2	156 997	2,4	316 737	2,3
1981	162 968	2,0	160 814	2,4	323 782	2,2
1982	166 865	2,4	165 313	2,8	332 178	2,6
1983	171 510	2,8	170 458	3,1	341 968	2,9
1984	174 801	1,9	174 008	2,1	348 809	2,0
1985	179 959	3,0	180 282	3,6	360 241	3,3
1986	191 640	6,5	196 189	8,8	387 829	7,7
1987	204 226	6,6	211 672	7,9	415 898	7,2
1988	217 053	6,3	226 831	7,2	443 884	6,7
1989	227 942	5,0	238 395	5,1	466 337	5,1
1990	239 764	5,2	250 414	5,0	490 178	5,1
1991	250 371	4,4	261 420	4,4	511 791	4,4
1992	260 944	4,2	272 517	4,2	533 461	4,2
1993	270 790	3,8	282 526	3,7	553 316	3,7
1994	280 742	3,7	292 915	3,7	573 657	3,7
1995	290 175	3,4	302 875	3,4	593 050	3,4
1996	299 040	3,1	311 834	3,0	610 874	3,0
1997	307 211	2,7	320 224	2,7	627 435	2,7
1998	314 577	2,4	327 837	2,4	642 414	2,4
1999	323 140	2,7	336 750	2,7	659 890	2,7
2000	330 883	2,4	344 616	2,3	675 499	2,4
2001	338 208	2,2	351 893	2,1	690 101	2,2

Source : AINC, Registre des Indiens, de 1977 à 2001.

1.2 Projections démographiques

Figure 1.2 Population des Indiens inscrits vivant dans les réserves et hors réserve, Canada, de 2000, 2005, 2010, 2015 et 2021

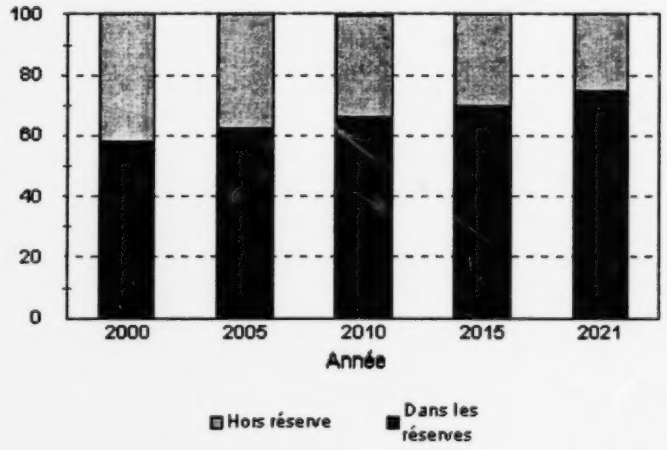

Faits saillants

- Environ sept Indiens inscrits sur 10 vivaient dans une réserve en 1985. Cette proportion est tombée à moins de six sur 10 en 2001. L'inclusion d'une hypothèse sur la migration dans le modèle démographique (apport net dans les réserves) laisse supposer qu'il pourrait y avoir une augmentation dans la proportion d'Indiens inscrits vivant dans les réserves (selon les projections, il devrait y en avoir plus de 65 p. 100 d'ici 2010).
- On attribue en grande partie la forte croissance de la population des Indiens inscrits vivant à l'extérieur des réserves, entre 1985 et 1991, au fait qu'un grand nombre de personnes ont récupéré leur statut en vertu du projet de loi C-31.

Note : Le taux de croissance annuel pour la période 2000-2021 est calculé sur la base des chiffres de fin d'année rajustés de 2000 provenant des projections démographiques de 2000 (total rajusté de 2000 = 689 951; population vivant dans les réserves = 403 147; population hors réserve = 286 803). Les projections sont basées sur le scénario de croissance moyenne (moyenne des hypothèses de migration faible et élevée) de la série des projections démographiques de 2000. Les projections démographiques basées sur les données de 2000 prévoient une augmention de la population dans les réserves et une diminution de la population hors réserve. Cette prévision est le résultat d'améliorations apportées aux hypothèses relatives aux composantes ayant servi à faire les projections.

Sources : AINC, Registre des Indiens, de 1985 à 2001.
AINC, Projections démographiques du Registre des Indiens, 2000-2021, 2002.

1.2 Projections démographiques (suite)

Tableau 1.2 Population des Indiens inscrits vivant dans les réserves et hors réserve, au Canada, de 1985-2021

	Dans les réserves			Hors réserve			Total des Indiens inscrits		
Année	**Nbre**	**%**	**TAC**	**Nbre**	**%**	**TAC**	**Nbre**	**%**	**TAC**
1985	255 696	71,0	-	104 545	29,0	-	360 241	100	-
1986	264 187	68,1	3,3	123 642	31,9	18,3	387 829	100	7,7
1987	268 474	64,6	1,6	147 424	35,4	19,2	415 898	100	7,2
1988	273 766	61,7	2,0	170 118	38,3	15,4	443 884	100	6,7
1989	279 671	60,0	2,2	186 666	40,0	9,7	466 337	100	5,1
1990	293 204	59,9	4,8	196 974	40,2	5,5	490 178	100	5,1
1991	304 759	59,5	3,9	207 032	40,5	5,1	511 791	100	4,4
1992	315 663	59,2	3,6	217 798	40,8	5,2	533 461	100	4,2
1993	326 444	59,0	3,4	226 872	41,0	4,2	553 316	100	3,7
1994	336 643	58,7	3,1	237 014	41,3	4,5	573 657	100	3,7
1995	347 919	58,7	3,3	245 131	41,3	3,4	593 050	100	3,4
1996	354 369	58,0	1,9	256 505	42,0	4,6	610 874	100	3,0
1997	365 806	58,3	3,2	261 629	41,7	2,0	627 435	100	2,7
1998	375 727	58,5	2,7	266 687	41,5	1,9	642 414	100	2,4
1999	384 778	58,3	2,4	275 112	41,7	3,2	659 890	100	2,7
2000	391 993	58,0	1,9	283 506	42,0	3,1	675 499	100	2,4
2001	396 688	57,5	1,2	293 413	42,5	3,5	690 101	100	2,2
2005	471 921	62,4	4,4	284 776	37,6	-0,7	756 691	100	2,3
2010	541 667	66,1	2,8	277 845	33,9	-0,5	819 515	100	1,6
2015	614 463	70,0	2,6	263 051	30,0	-1,1	877 529	100	1,4
2021	703 189	74,8	2,3	236 477	25,2	-1,8	939 666	100	1,1

Note : Le taux de croissance annuel pour la période 2000-2021 est calculé sur la base des chiffres de fin d'année rajustés de 2000 provenant des projections démographiques de 2000 (total rajusté de 2000 = 689 951; population vivant dans les réserves = 403 147; population hors réserve = 286 803). Les projections sont basées sur le scénario de croissance moyenne (moyenne des hypothèses de migration faible et élevée) de la série des projections démographiques de 2000. Les projections démographiques basées sur les données de 2000 prévoient une augmention de la population dans les réserves et une diminution de la population hors réserve. Cette prévision est le résultat d'améliorations apportées aux hypothèses relatives aux composantes ayant servi à faire les projections.

Sources : AINC, Registre des Indiens, de 1985 à 2001.
AINC, Projections démographiques du Registre des Indiens, 2000-2021, 2002.

1.3 Population des Indiens inscrits en vertu du projet de loi C-31

Figure 1.3 Variation en pourcentage des Indiens inscrits et des Indiens inscrits en vertu du projet de loi C-31, Canada, de 1989 à 2001 (Revisé)

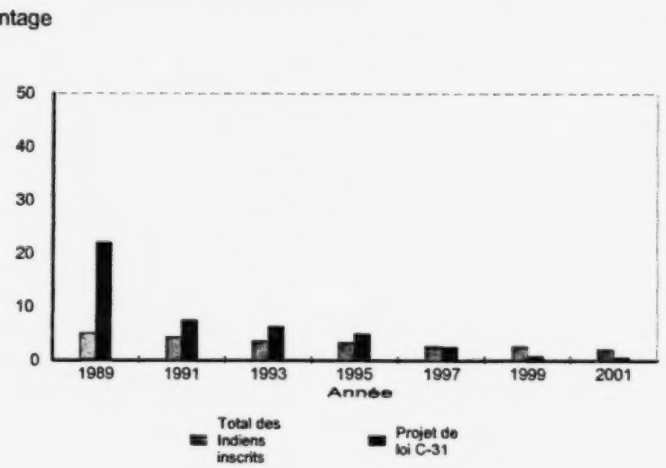

Faits saillants

- Au 31 décembre 2001, un total de 112 306 Indiens étaient inscrits au titre du projet de loi C-31 qui modifiait la *Loi sur les Indiens*.
- Les nouveaux inscrits au titre du projet de loi C-31 représentaient environ 16 p. 100 des Indiens du Registre des Indiens en 2001.
- La croissance, sur douze mois, de la population des Indiens inscrits en vertu du projet de loi C-31 a chuté, passant de 48 p. 100, en 1988, à 1 p. 100 en 2001.

Tableau 1.3 Variation en pourcentage des Indiens inscrits et des Indiens inscrits en vertu du projet de loi C-31, Canada, de 1985 à 2001 (Revisé)

Année	Total des Indiens inscrits		Projet de loi C-31		Non visés par le projet de la loi C-31	
	Nbre	variation	Nbre	variation	Nbre	variation
1985	360 241	-	-	-	358 636	-
1986	387 829	7,7	16 252	-	369 972	3,2
1987	415 898	7,2	37 056	128,0	378 842	2,4
1988	443 884	6,7	54 774	47,8	389 110	2,7
1989	466 337	5,1	66 904	22,1	399 433	2,7
1990	490 178	5,1	73 990	10,6	416 188	4,2
1991	511 791	4,4	79 639	7,6	432 152	3,8
1992	533 461	4,2	85 947	7,9	447 514	3,6
1993	553 316	3,7	91 439	6,4	461 877	3,2
1994	573 657	3,7	96 148	5,1	477 509	3,4
1995	593 050	3,4	100 958	5,0	492 092	3,1
1996	610 874	3,0	104 869	3,9	506 005	2,8
1997	627 435	2,7	107 577	2,6	519 858	2,7
1998	642 414	2,4	108 924	1,3	533 490	2,6
1999	659 890	2,7	109 913	0,9	549 977	3,1
2000	675 499	2,4	111 476	1,4	564 023	2,6
2001	690 101	2,2	112 306	0,7	577 795	2,4

Revisé:
La population de 1999 et 2000 pour le projet de la loi C-31 ont été reviseé.

Note :
Le faible taux de croissance de la population des Indiens inscrits en vertu du projet de loi C-31 en 1997 et en 1998 est attribuable, en partie, à un arriéré de dossiers qui ont été traités en 1999.

Sources :
AINC, Registre des Indiens, de 1985 à 2001.
AINC, *Effectifs et droits*, de 1985 à 2001.

1.4 Population dans les réserves et hors réserve

Fait saillant

➢ La proportion de la population des Indiens inscrits vivant dans les réserves a diminué, passant de 71 p. 100 en 1981 à 58 p. 100 en 2001.

Figure 1.4 Population des Indiens inscrits vivant dans les réserves et hors réserve en 1981, 1986, 1991, 1996 et 2001

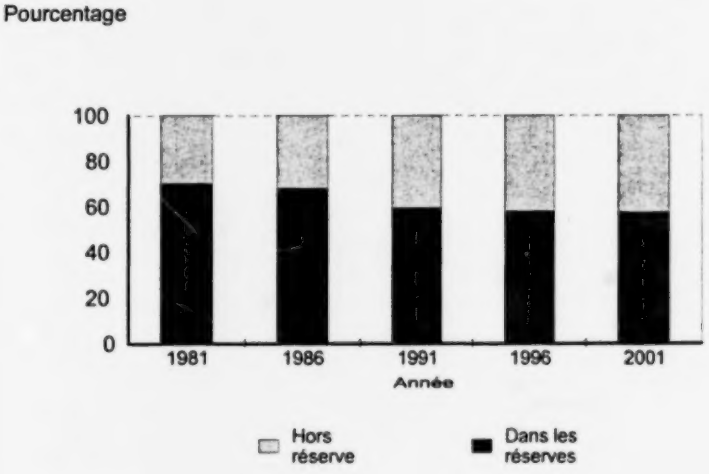

Source : AINC, Registre des Indiens, de 1981 à 2001.

1.4 Population dans les réserves et hors réserve (suite)

Tableau 1.4 Population des Indiens inscrits vivant dans les réserves et hors réserve par sexe, en 1981, 1986, 1991, 1996 et 2001

Année	Dans les réserves		Hors réserve		Total	
	Nbre	Taux de variation	Nbre	Taux de variation	Nbre	Taux de variation
1981 - Total	**227 492**	**70,3**	**96 290**	**29,7**	**323 782**	**100,0**
Hommes	117 602	36,3	45 366	14,0	162 968	50,3
Femmes	109 890	33,9	50 924	15,7	160,814	49,7
1986 - Total	**264 187**	**68,1**	**123 642**	**31,9**	**387 829**	**100,0**
Hommes	134 929	34,8	56 711	14,6	191 640	49,4
Femmes	129 258	33,3	66 931	17,3	196 189	50,6
1991 - Total	**304 759**	**59,5**	**207 032**	**40,5**	**511 791**	**100,0**
Hommes	155 989	30,5	94 382	18,4	250 371	48,9
Femmes	148 770	29,1	112 650	22,0	261 420	51,1
1996 - Total	**354 369**	**58,0**	**256 505**	**42,0**	**610 874**	**100,0**
Hommes	180 990	29,6	118 050	19,3	299 040	49,0
Femmes	173 379	28,4	138 455	22,7	311 834	51,0
2001 - Total	**396 688**	**57,5**	**293 413**	**42,5**	**690 101**	**100,0**
Hommes	202 241	29,3	135 967	19,7	338 208	49,0
Femmes	194 447	28,2	157 446	22,8	351 893	51,0

Fait saillant

➢Les hommes représentent une plus grande proportion de la population des réserves tandis que les femmes représentent un plus grande proportion de la population hors réserve.

Source : AINC, Registre des Indiens, de 1981 à 2001.

1.5 Population par région

Faits saillants

- La population totale des Indiens inscrits a doublé dans presque toutes les régions durant les 20 dernières années.
- En 2001, près du quart de la population totale des Indiens inscrits (23 p. 100) se trouvait en Ontario, ce qui représente la proportion la plus importante de toutes les régions.
- En revanche, à peine plus de 1 p. 100 d'Indiens inscrits vivait au Yukon.

Figure 1.5 Population des Indiens inscrits par région en 1981, 1986, 1991, 1996 et 2001

En milliers

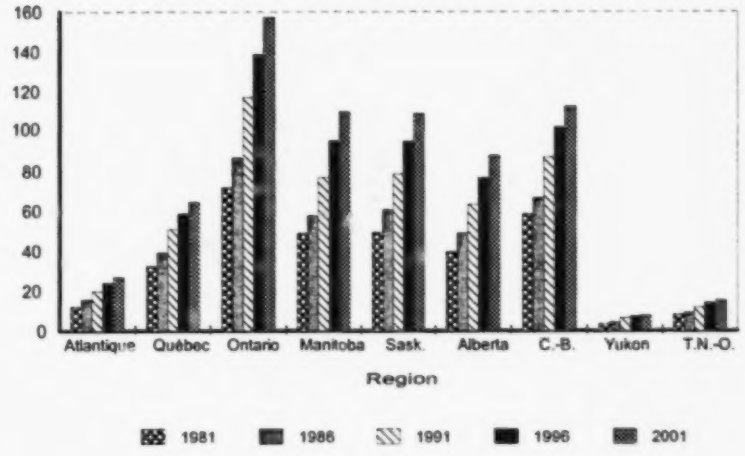

Source : AINC, Registre des Indiens, de 1981 à 2001.

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

Micromedia
ProQuest

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

1.5 Population par région (suite)

Tableau 1.5 Population des Indiens inscrits, par région, de 1981 à 2001

Année		Région									
		Atlantique	Québec	Ontario	Manitoba	Sask.	Alberta	C.-B.	Yukon	T.N.-O.	Canada
1981	Nbre	12 138	32 510	71 732	48 687	49 373	39 449	58 411	3 403	8 079	323 782
	%	3,7	10,0	22,2	15,0	15,2	12,2	18,0	1,0	2,5	100
1986	Nbre	15 636	38 962	86 544	57 488	60 545	48 706	66 604	4 249	9 095	387 829
	%	4,0	10,0	22,3	14,8	15,6	12,6	17,2	1,1	2,3	100
1991	Nbre	19 935	50 728	117 152	76 793	78 573	63 169	87 135	6 450	11 856	511 791
	%	3,9	9,9	22,9	15,0	15,4	12,3	17,0	1,3	2,3	100
1992	Nbre	20 684	52 562	121 867	80 845	81 700	66 065	90 769	6 628	12 341	533 461
	%	3,9	9,9	22,8	15,2	15,3	12,4	17,0	1,2	2,3	100
1993	Nbre	21 524	54 273	125 743	84 020	85 413	68 639	94 006	6 807	12 891	553 316
	%	3,9	9,8	22,7	15,2	15,5	12,4	17,0	1,2	2,3	100
1994	Nbre	22 380	55 846	130 149	86 161	88 857	71 297	96 808	6 948	13 209	573 657
	%	3,9	9,7	22,7	15,4	15,5	12,4	16,9	1,2	2,3	100
1995	Nbre	23 225	57 223	134 160	91 565	92 325	74 123	99 720	7 068	13 621	593 050
	%	3,9	9,7	22,6	15,4	15,6	12,5	16,8	1,2	2,3	100
1996	Nbre	23 959	58 640	138 518	95 113	94 953	76 419	102 075	7 199	13 998	610 874
	%	3,9	9,6	22,7	15,6	15,5	12,5	16,7	1,2	2,3	100
1997	Nbre	24 610	59 881	142 408	98 197	97 776	78 495	104 411	7 330	14 327	627 435
	%	3,9	9,5	22,7	15,7	15,6	12,5	16,6	1,2	2,3	100
1998	Nbre	25 186	61 026	146 113	100 527	100 719	80 390	106 370	7 433	14 650	642 414
	%	3,9	9,5	22,7	15,6	15,7	12,5	16,6	1,2	2,3	100
1999	Nbre	25 835	62 291	150 236	104 099	103 414	82 699	108 723	7 531	15 062	659 890
	%	3,9	9,4	22,8	15,8	15,7	12,5	16,5	1,1	2,3	100
2000	Nbre	26 397	63 315	153 946	107 146	106 111	85 373	110 529	7 633	15 049	675 499
	%	3,9	9,4	22,8	15,9	15,7	12,6	16,4	1,1	2,2	100
2001	Nbre	26 991	64 404	157 062	109 788	108 801	87 703	112 305	7 751	15 296	690 101
	%	3,9	9,3	22,8	15,9	15,8	12,7	16,3	1,1	2,2	100

Source : AINC, Registre des Indiens, de 1981 à 2001.

1.5 Population par région (suite)

Tableau 1.5 Population des Indiens inscrits, par région, de 1981 à 2001

Année		Région									
		Atlantique	Québec	Ontario	Manitoba	Sask.	Alberta	C.-B.	Yukon	T.N.-O.	Canada
1981	Nbre	12 138	32 510	71 732	48 687	49 373	39 449	58 411	3 403	8 079	323 782
	%	3,7	10,0	22,2	15,0	15,2	12,2	18,0	1,0	2,5	100
1986	Nbre	15 636	38 962	86 544	57 468	60 545	48 706	66 604	4 249	9 095	387 829
	%	4,0	10,0	22,3	14,8	15,6	12,6	17,2	1,1	2,3	100
1991	Nbre	19 935	50 728	117 152	76 793	78 573	63 169	87 135	6 450	11 856	511 791
	%	3,9	9,9	22,9	15,0	15,4	12,3	17,0	1,3	2,3	100
1992	Nbre	20 684	52 562	121 867	80 845	81 700	66 065	90 769	6 628	12 341	533 461
	%	3,9	9,9	22,8	15,2	15,3	12,4	17,0	1,2	2,3	100
1993	Nbre	21 524	54 273	125 743	84 020	85 413	68 639	94 006	6 807	12 891	553 316
	%	3,9	9,8	22,7	15,2	15,5	12,4	17,0	1,2	2,3	100
1994	Nbre	22 380	55 848	130 149	86 161	88 857	71 297	96 808	6 948	13 209	573 657
	%	3,9	9,7	22,7	15,4	15,5	12,4	16,9	1,2	2,3	100
1995	Nbre	23 225	57 223	134 160	91 565	92 325	74 123	99 720	7 088	13 621	593 050
	%	3,9	9,7	22,6	15,4	15,6	12,5	16,8	1,2	2,3	100
1996	Nbre	23 959	58 640	138 518	95 113	94 953	76 419	102 075	7 199	13 998	610 874
	%	3,9	9,6	22,7	15,6	15,5	12,5	16,7	1,2	2,3	100
1997	Nbre	24 610	59 881	142 408	98 197	97 776	78 495	104 411	7 330	14 327	627 435
	%	3,9	9,5	22,7	15,7	15,6	12,5	16,6	1,2	2,3	100
1998	Nbre	25 186	61 026	146 113	100 527	100 719	80 390	106 370	7 433	14 650	642 414
	%	3,9	9,5	22,7	15,6	15,7	12,5	16,6	1,2	2,3	100
1999	Nbre	25 835	62 291	150 236	104 099	103 414	82 699	108 723	7 531	15 062	659 890
	%	3,9	9,4	22,8	15,8	15,7	12,5	16,5	1,1	2,3	100
2000	Nbre	26 397	63 315	153 946	107 146	106 111	85 373	110 529	7 633	15 049	675 499
	%	3,9	9,4	22,8	15,9	15,7	12,6	16,4	1,1	2,2	100
2001	Nbre	26 991	64 404	157 062	109 788	108 801	87 703	112 305	7 751	15 296	690 101
	%	3,9	9,3	22,8	15,9	15,8	12,7	16,3	1,1	2,2	100

Source : AINC, Registre des Indiens, de 1981 à 2001.

1.6 Population vivant dans les réserves par région

Faits saillants

- En 2001, par région, le nombre d'Indiens inscrits vivant dans les réserves allait d'un minimum de 3 908 au Yukon, à un maximum de 79 670 en Ontario.
- Les plus importants gains régionaux de la population dans les réserves, entre 1991 et 2001, ont été observés au Manitoba et en Alberta.

Figure 1.6 Population des Indiens inscrits vivant dans les réserves par région en 1981, 1986, 1991, 1996 et 2001

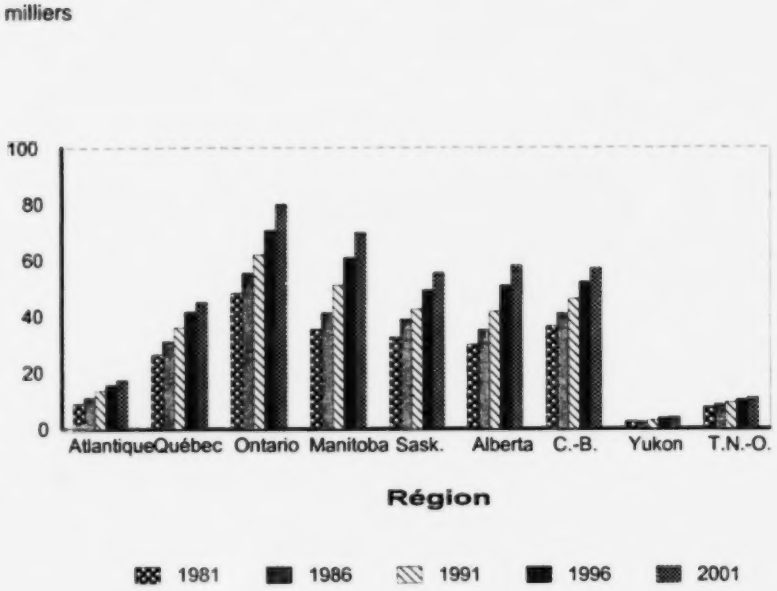

Notes : La catégorie « Dans les réserves » inclut les terres de la Couronne et les établissements indiens.
Tous les pourcentages sont basés sur les totaux par région figurant dans le tableau 1.5.

Source : AINC, Registre des Indiens, de 1981 à 2001.

1.6 Population vivant dans les réserves par région (suite)

Tableau 1.6 Population des Indiens inscrits vivant dans les réserves par région de 1981 à 2001

Région

Année		Atlantique	Québec	Ontario	Manitoba	Sask.	Alberta	C.-B.	Yukon	T.N.-O.	Canada
1981	Nbre	9 043	26 478	48 173	35 299	32 373	29 862	36 231	2 535	7 498	227 492
	%	74,5	81,4	67,2	72,5	65,6	75,7	62,0	74,5	92,8	70,3
1986	Nbre	11 132	31 043	55 289	41 211	38 744	35 030	40 876	2 463	8 399	264 187
	%	71,2	79,7	63,9	71,7	64,0	71,9	61,4	58,0	92,3	68,1
1991	Nbre	13 633	35 953	61 882	51 017	42 379	41 565	46 093	2 940	9 297	304 759
	%	68,4	70,9	52,8	66,4	53,9	65,8	52,9	45,6	78,4	59,5
1992	Nbre	14 039	37 215	63 422	53 239	43 429	43 254	48 409	3 120	9 536	315 663
	%	67,9	70,8	52,0	65,9	53,2	65,5	53,3	47,1	77,3	59,2
1993	Nbre	14 476	38 303	64 787	55 617	45 052	44 981	50 090	3 374	9 764	326 444
	%	67,3	70,6	51,5	66,2	52,7	65,5	53,3	49,6	75,7	59,0
1994	Nbre	14 917	39 398	66 221	58 366	46 598	46 737	50 825	3 676	9 905	336 643
	%	66,7	70,5	50,9	66,2	52,4	65,6	52,5	52,9	75,0	58,7
1995	Nbre	15 328	40 582	67 825	60 856	48 053	49 458	52 072	3 712	10 033	347 919
	%	66,0	70,9	50,6	66,5	52,0	66,7	52,2	52,4	73,7	58,7
1996	Nbre	15 732	41 487	70 434	60 694	49 176	50 818	52 046	3 742	10 240	354 369
	%	65,7	70,7	50,8	63,8	51,8	66,5	51,0	52,0	73,2	58,0
1997	Nbre	16 096	41 703	72 583	64 039	50 447	52 115	54 593	3 775	10 455	365 806
	%	65,4	69,6	51,0	65,2	51,6	66,4	52,3	51,5	73,0	58,3
1998	Nbre	16 467	42 935	74 790	66 081	51 829	53 377	55 808	3 799	10 641	375 727
	%	65,4	70,4	51,2	65,7	51,5	66,4	52,5	51,1	72,6	58,5
1999	Nbre	16 746	43 874	76 296	68 736	52 879	54 788	56 713	3 838	10 908	384 778
	%	64,8	70,4	50,8	66,0	51,1	66,2	52,2	51,0	72,4	58,3
2000	Nbre	17 075	44 274	78 346	70 094	54 093	56 545	56 801	3 872	10 893	391 993
	%	64,7	69,9	50,9	65,4	51,0	66,2	51,4	50,7	72,4	58,0
2001	Nbre	17 412	44 857	79 670	69 689	55 340	58 046	56 895	3 908	10 871	396 688
	%	64,5	69,6	50,7	63,5	50,9	66,2	50,7	50,4	71,1	57,5

Notes: La catégorie « Dans les réserves » inclut les terres de la Couronne et les établissements indiens.
Tous les pourcentages sont basés sur les totaux par région figurant dans le tableau 1.5.

Source : AINC, Registre des Indiens, de 1981 à 2001.

1.6 Population vivant dans les réserves par région (suite)

Tableau 1.6 Population des Indiens inscrits vivant dans les réserves par région de 1981 à 2001

Région

Année		Atlantique	Québec	Ontario	Manitoba	Sask.	Alberta	C.-B.	Yukon	T.N.-O.	Canada
1981	Nbre	9 043	26 478	48 173	35 299	32 373	29 862	36 231	2 535	7 498	227 492
	%	74,5	81,4	67,2	72,5	65,6	75,7	62,0	74,5	92,8	70,3
1986	Nbre	11 132	31 043	55 289	41 211	38 744	35 030	40 876	2 463	8 399	264 187
	%	71,2	79,7	63,9	71,7	64,0	71,9	61,4	58,0	92,3	68,1
1991	Nbre	13 633	35 953	61 882	51 017	42 379	41 565	46 093	2 940	9 297	304 759
	%	68,4	70,9	52,8	66,4	53,9	65,8	52,9	45,6	78,4	59,5
1992	Nbre	14 039	37 215	63 422	53 239	43 429	43 254	48 409	3 120	9 536	315 663
	%	67,9	70,8	52,0	65,9	53,2	65,5	53,3	47,1	77,3	59,2
1993	Nbre	14 476	38 303	64 787	55 617	45 052	44 981	50 090	3 374	9 764	326 444
	%	67,3	70,6	51,5	66,2	52,7	65,5	53,3	49,6	75,7	59,0
1994	Nbre	14 917	39 398	66 221	58 366	46 598	46 737	50 825	3 676	9 905	336 643
	%	66,7	70,5	50,9	66,2	52,4	65,6	52,5	52,9	75,0	58,7
1995	Nbre	15 328	40 582	67 825	60 856	48 053	49 458	52 072	3 712	10 033	347 919
	%	66,0	70,9	50,6	66,5	52,0	66,7	52,2	52,4	73,7	58,7
1996	Nbre	15 732	41 487	70 434	60 694	49 176	50 818	52 046	3 742	10 240	354 369
	%	65,7	70,7	50,8	63,8	51,8	66,5	51,0	52,0	73,2	58,0
1997	Nbre	16 096	41 703	72 583	64 039	50 447	52 115	54 593	3 775	10 455	365 806
	%	65,4	69,6	51,0	65,2	51,6	66,4	52,3	51,5	73,0	58,3
1998	Nbre	16 467	42 935	74 790	66 081	51 829	53 377	55 808	3 799	10 641	375 727
	%	65,4	70,4	51,2	65,7	51,5	66,4	52,5	51,1	72,6	58,5
1999	Nbre	16 746	43 874	76 296	68 736	52 879	54 788	56 713	3 838	10 908	384 778
	%	64,8	70,4	50,8	66,0	51,1	66,2	52,2	51,0	72,4	58,3
2000	Nbre	17 075	44 274	78 346	70 094	54 093	56 545	56 801	3 872	10 893	391 993
	%	64,7	69,9	50,9	65,4	51,0	66,2	51,4	50,7	72,4	58,0
2001	Nbre	17 412	44 857	79 670	69 689	55 340	58 046	56 895	3 908	10 871	396 688
	%	64,5	69,6	50,7	63,5	50,9	66,2	50,7	50,4	71,1	57,5

Notes: La catégorie « Dans les réserves » inclut les terres de la Couronne et les établissements indiens.
Tous les pourcentages sont basés sur les totaux par région figurant dans le tableau 1.5.

Source : AINC, Registre des Indiens, de 1981 à 2001.

1.7 Population vivant hors réserve par région

Faits saillants

- La population hors réserve a crû de façon constante, passant de 96 290 à 293 413 personnes entre 1981 et 2001.
- Le nombre d'Indiens inscrits qui vivent hors réserve a augmenté dans toutes les régions. C'est en Manitoba que la croissance a été la plus marquée dans les régions situées au sud du 60e parallèle, entre 1991 et 2001. Inversement, pour la même période, le Québec affiche le taux le plus bas.

Figure 1.7 Population des Indiens inscrits vivant hors réserve par région en 1981, 1986, 1991, 1996 et 2001

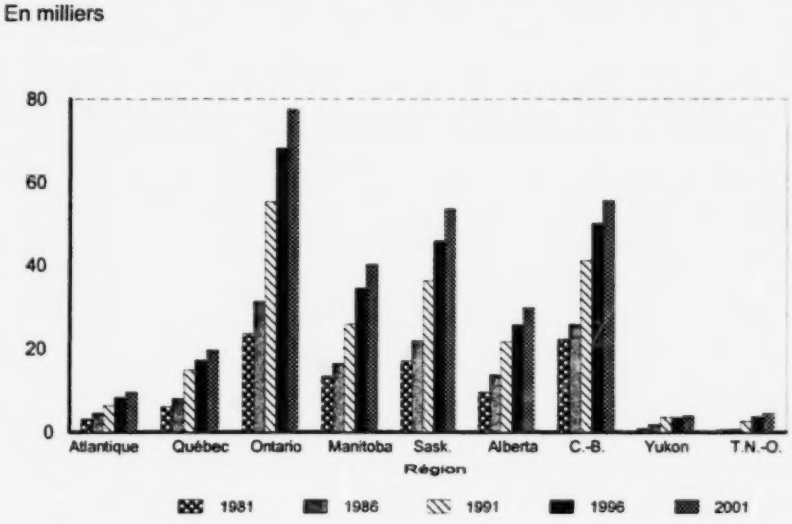

Note : Tous les pourcentages sont basés sur les totaux par région figurant dans le tableau 1.5.

Source : AINC, Registre des Indiens, de 1981 à 2001.

1.7 Population vivant hors réserve par région (suite)

Tableau 1.7 Population des Indiens inscrits vivant hors réserve par région de 1981 à 2001

Région

Année		Atlantique	Québec	Ontario	Manitoba	Sask.	Alberta	C.-B.	Yukon	T.N.-O.	Canada
1981	Nbre	3 095	6 032	23 559	13 388	17 000	9 587	22 180	868	581	96 290
	%	25,5	18,6	32,8	27,5	34,4	24,3	38,0	25,5	7,2	29,7
1986	Nbre	4 504	7 919	31 255	16 277	21 801	13 676	25 728	1 786	696	123 642
	%	28,8	20,3	36,1	28,3	36,0	28,1	38,6	42,0	7,7	31,9
1991	Nbre	6 302	14 775	55 270	25 776	36 194	21 604	41 042	3 510	2 559	207 032
	%	31,6	29,1	47,2	33,6	46,1	34,2	47,1	54,4	21,6	40,5
1992	Nbre	6 645	15 347	58 445	27 606	38 271	22 811	42 360	3 508	2 805	217 798
	%	32,1	29,2	48,0	34,1	46,8	34,5	46,7	52,9	22,7	40,8
1993	Nbre	7 048	15 970	60 956	28 403	40 361	23 658	43 916	3 433	3 127	226 872
	%	32,7	29,4	48,5	33,8	47,3	34,5	46,7	50,4	24,3	41,0
1994	Nbre	7 463	16 450	63 928	29 795	42 259	24 560	45 983	3 272	3 304	237 014
	%	33,3	29,5	49,1	33,8	47,6	34,4	47,5	47,1	25,0	41,3
1995	Nbre	7 897	16 641	66 335	30 709	44 272	24 665	47 648	3 376	3 588	245 131
	%	34,0	29,1	49,4	33,5	48,0	33,3	47,8	47,6	26,3	41,3
1996	Nbre	8 227	17 153	68 084	34 419	45 777	25 601	50 029	3 457	3 758	256 505
	%	34,3	29,3	49,2	36,2	48,2	33,5	49,0	48,0	26,8	42,0
1997	Nbre	8 514	18 178	69 825	34 158	47 329	26 380	49 818	3 555	3 872	261 629
	%	34,6	30,4	49,0	34,8	48,4	33,6	47,7	48,5	27,0	41,7
1998	Nbre	8 719	18 091	71 323	34 446	48 890	27 013	50 562	3 634	4 009	266 687
	%	34,6	29,6	48,8	34,3	48,5	33,6	47,5	48,9	27,4	41,5
1999	Nbre	9 089	18 417	73 940	35 363	50 535	27 911	52 010	3 693	4 154	275 112
	%	35,2	29,6	49,2	34,0	48,9	33,8	47,8	49,0	27,6	41,7
2000	Nbre	9 322	19 041	75 600	37 052	52 018	28 828	53 728	3 761	4 156	283 506
	%	35,3	30,1	49,1	34,6	49,0	33,8	48,6	49,3	27,6	42,0
2001	Nbre	9 579	19 547	77 392	40 099	53 461	29 657	55 410	3 843	4 425	293 413
	%	35,5	30,4	49,3	36,5	49,1	33,8	49,3	49,6	28,9	42,5

Note : Tous les pourcentages sont basés sur les totaux par région figurant dans le tableau 1.5.

Source : AINC, Registre des Indiens, de 1981 à 2001.

1.7 Population vivant hors réserve par région (suite)

Tableau 1.7 Population des Indiens inscrits vivant hors réserve par région de 1981 à 2001

Région

Année		Atlantique	Québec	Ontario	Manitoba	Sask.	Alberta	C.-B.	Yukon	T.N.-O.	Canada
1981	Nbre	3 095	6 032	23 559	13 388	17 000	9 587	22 180	868	581	96 290
	%	25,5	18,6	32,8	27,5	34,4	24,3	38,0	25,5	7,2	29,7
1986	Nbre	4 504	7 919	31 255	16 277	21 801	13 676	25 728	1 786	696	123 642
	%	28,8	20,3	36,1	28,3	36,0	28,1	38,6	42,0	7,7	31,9
1991	Nbre	6 302	14 775	55 270	25 776	36 194	21 604	41 042	3 510	2 559	207 032
	%	31,6	29,1	47,2	33,6	46,1	34,2	47,1	54,4	21,6	40,5
1992	Nbre	6 645	15 347	58 445	27 606	38 271	22 811	42 360	3 508	2 805	217 798
	%	32,1	29,2	48,0	34,1	46,8	34,5	46,7	52,9	22,7	40,8
1993	Nbre	7 048	15 970	60 956	28 403	40 361	23 658	43 916	3 433	3 127	226 872
	%	32,7	29,4	48,5	33,8	47,3	34,5	46,7	50,4	24,3	41,0
1994	Nbre	7 463	16 450	63 928	29 795	42 259	24 560	45 983	3 272	3 304	237 014
	%	33,3	29,5	49,1	33,8	47,6	34,4	47,5	47,1	25,0	41,3
1995	Nbre	7 897	16 641	66 335	30 709	44 272	24 665	47 648	3 376	3 588	245 131
	%	34,0	29,1	49,4	33,5	48,0	33,3	47,8	47,6	26,3	41,3
1996	Nbre	8 227	17 153	68 084	34 419	45 777	25 601	50 029	3 457	3 758	256 505
	%	34,3	29,3	49,2	36,2	48,2	33,5	49,0	48,0	26,8	42,0
1997	Nbre	8 514	18 178	69 825	34 158	47 329	26 380	49 818	3 555	3 872	261 629
	%	34,6	30,4	49,0	34,8	48,4	33,6	47,7	48,5	27,0	41,7
1998	Nbre	8 719	18 091	71 323	34 446	48 890	27 013	50 562	3 634	4 009	266 687
	%	34,6	29,6	48,8	34,3	48,5	33,6	47,5	48,9	27,4	41,5
1999	Nbre	9 089	18 417	73 940	35 363	50 535	27 911	52 010	3 693	4 154	275 112
	%	35,2	29,6	49,2	34,0	48,9	33,8	47,8	49,0	27,6	41,7
2000	Nbre	9 322	19 041	75 600	37 052	52 018	28 828	53 728	3 761	4 156	283 506
	%	35,3	30,1	49,1	34,6	49,0	33,8	48,6	49,3	27,6	42,0
2001	Nbre	9 579	19 547	77 392	40 099	53 461	29 657	55 410	3 843	4 425	293 413
	%	35,5	30,4	49,3	36,5	49,1	33,8	49,3	49,6	28,9	42,5

Note : Tous les pourcentages sont basés sur les totaux par région figurant dans le tableau 1.5.

Source : AINC, Registre des Indiens, de 1981 à 2001.

1.8 Population vivant dans les réserves, par zone géographique

Faits saillants

- La proportion d'Indiens inscrits vivant dans les réserves en zone rurale est passée de 39 p. 100 à 45 p. 100 entre 1982 et 2001.
- En 2001, plus du tiers des Indiens inscrits dans les réserves (35 p. 100) vivaient dans des zones urbaines définies par les AINC, tandis que près d'un cinquième (17 p. 100) habitaient des zones à accès limité dans lesquelles il n'existe pas à longueur d'année d'accès routier à un centre de services.

Figure 1.8 Population des Indiens inscrits vivant dans les réserves[1,2], par zone géographique[3],de 1982 et 2001

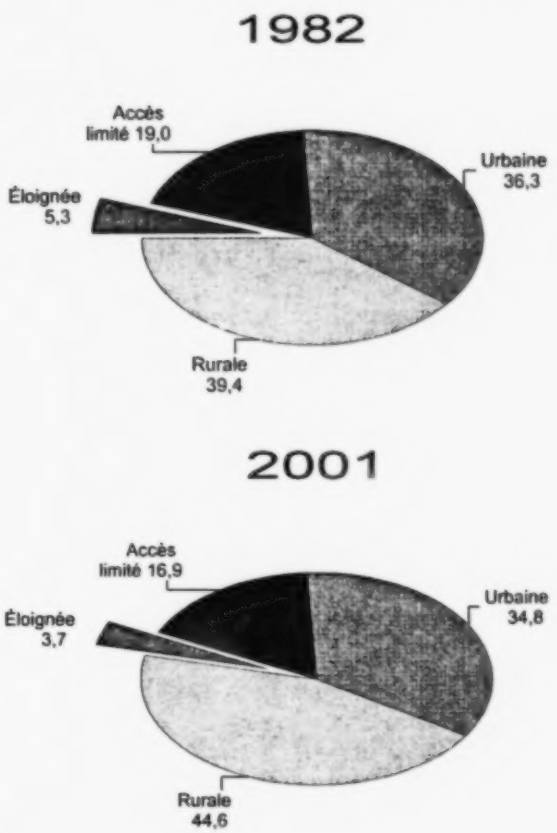

Notes : 1. La population vivant dans les réserves comprend les personnes habitant les terres de la Couronne et les établissements indiens.
2. Le total pour le Canada s'entend sans les bandes Crie et Naskapi du Québec, qui sont gérées selon l'entente de la Baie James de 1982 à 1999. De plus, les totaux excluent la population nationale de la liste générale.
3. Voir au lexique la définition du terme « zone géographique.

Sources : AINC, Registre des Indiens, de 1982 à 2001.
AINC, Classification et catégorisation économiques des bandes indiennes par zone, de 1982 à 1991.
AINC, Direction du soutien des bandes et de la gestion des immobilisations, Manuel de la classification des bandes, 1987 à 2001.

1.8 Population vivant dans les réserves, par zone géographique (suite)

Tableau 1.8 Population des Indiens inscrits vivant dans les réserves[1,2], par zone géographique[3], de 1982 à 2001

Zone géographique [3] des AINC

	Urbaine		Rurale		Éloignée		Accès limité		Total	
Année	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
1982	85 474	36,3	92 949	39,4	12 548	5,3	44 654	19,0	235 625	100
1988	99 819	36,5	107 269	39,2	15 043	5,5	51 624	18,9	273 755	100
1990	108 457	37,0	113 948	38,9	15 863	5,4	54 927	18,7	293 195	100
1991	112 188	36,8	118 970	39,0	16 629	5,5	56 971	18,7	304 758	100
1992	109 951	36,0	134 695	44,1	5 448	1,8	55 615	18,2	305 709	100
1993	112 881	35,7	140 417	44,4	5 703	1,8	57 206	18,1	316 207	100
1994	116 862	35,8	144 944	44,4	5 798	1,8	58 484	17,9	326 088	100
1995	120 818	35,8	149 854	44,5	5 943	1,8	60 431	17,9	337 046	100
1996	123 922	36,1	151 679	44,2	6 016	1,8	61 586	17,9	343 203	100
1997	127 223	35,9	157 219	44,4	6 241	1,7	63 673	18,0	354 356	100
1998	132 408	36,4	161 683	44,4	6 359	1,7	63 509	17,4	363 959	100
1999	133 159	35,7	165 681	44,4	6 603	1,8	67 335	18,1	372 783	100
2000	135 701	34,6	174 566	44,5	14 541	3,7	67 179	17,1	391 987	100
2001	137 823	34,8	176 926	44,6	14 796	3,7	67 026	16,9	396 571	100

Notes :
1. La population vivant dans les réserves comprend les personnes habitant les terres de la Couronne et les établissements indiens.
2. Le total pour le Canada s'entend sans les bandes Crie et Naskapi du Québec, qui sont gérées selon l'entente de la Baie James de 1982 à 1999. De plus, les totaux excluent la population nationale de la liste générale.
3. Voir au lexique la définition du terme « zone géographique ».

Sources : AINC, Registre des Indiens, de 1982 à 2001.
AINC, Classification et catégorisation économiques des bandes indiennes par zone, de 1982 à 1991.
AINC, Direction du soutien des bandes et de la gestion des immobilisations, Manuel de la classification des bandes, 1987 à 2001.

1.8 Population vivant dans les réserves, par zone géographique (suite)

Tableau 1.8 Population des Indiens inscrits vivant dans les réserves[1,2], par zone géographique[3], de 1982 à 2001

Zone géographique [3] des AINC

	Urbaine		Rurale		Éloignée		Accès limité		Total[2]	
Année	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
1982	85 474	36,3	92 949	39,4	12 548	5,3	44 654	19,0	235 625	100
1988	99 819	36,5	107 269	39,2	15 043	5,5	51 624	18,9	273 755	100
1990	108 457	37,0	113 948	38,9	15 863	5,4	54 927	18,7	293 195	100
1991	112 188	36,8	118 970	39,0	16 629	5,5	56 971	18,7	304 758	100
1992	109 951	36,0	134 695	44,1	5 448	1,8	55 615	18,2	305 709	100
1993	112 881	35,7	140 417	44,4	5 703	1,8	57 206	18,1	316 207	100
1994	116 862	35,8	144 944	44,4	5 798	1,8	58 484	17,9	326 088	100
1995	120 818	35,8	149 854	44,5	5 943	1,8	60 431	17,9	337 046	100
1996	123 922	36,1	151 679	44,2	6 016	1,8	61 586	17,9	343 203	100
1997	127 223	35,9	157 219	44,4	6 241	1,7	63 673	18,0	354 356	100
1998	132 408	36,4	161 683	44,4	6 359	1,7	63 509	17,4	363 959	100
1999	133 159	35,7	165 681	44,4	6 608	1,8	67 335	18,1	372 783	100
2000	135 701	34,6	174 566	44,5	14 541	3,7	67 179	17,1	391 987	100
2001	137 823	34,8	176 926	44,6	14 796	3,7	67 026	16,9	396 571	100

Notes : 1. La population vivant dans les réserves comprend les personnes habitant les terres de la Couronne et les établissements indiens.
2. Le total pour le Canada s'entend sans les bandes Crie et Naskapi du Québec, qui sont gérées selon l'entente de la Baie James de 1982 à 1999. De plus, les totaux excluent la population nationale de la liste générale.
3. Voir au lexique la définition du terme « zone géographique ».

Sources : AINC, Registre des Indiens, de 1982 à 2001.
AINC, Classification et catégorisation économiques des bandes indiennes par zone, de 1982 à 1991.
AINC, Direction du soutien des bandes et de la gestion des immobilisations, Manuel de la classification des bandes, 1987 à 2001.

1.9 Population vivant dans les réserves, par zone géographique et par région

Faits saillants

- Les quatre cinquièmes des Indiens inscrits vivant dans les réserves (79 p. 100) habitaient dans des zones urbaines ou rurales en 2001.
- En 2001, tous les Indiens (100 p. 100) vivant dans les réserves de la région de l'Atlantique habitaient des zones urbaines ou rurales; tout comme plus de 90 p. 100 des Indiens résidant en Alberta et en Saskatchewan.

Figure 1.9 Population des Indiens inscrits vivant dans les réserves[1,2], par zone géographique[3] et par région, en 2001

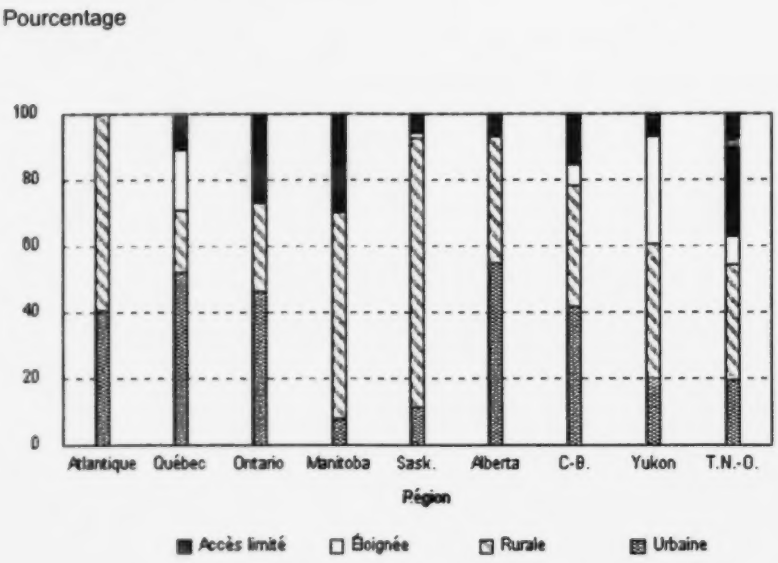

Notes : 1. La population vivant dans les réserves comprend les personnes habitant les terres de la Couronne et les établissements indiens.
2. Inclus les bandes Crie et Naskapi du Québec et exclus la population nationale de la liste générale.
3. Voir au lexique la définition du terme « zone géographique ».

Sources : AINC, Registre des Indiens, de 1982 à 2001.
AINC, Classification et catégorisation économiques des bandes indiennes par zone, de 1982 à 1991.
AINC, Direction du soutien des bandes et de la gestion des immobilisations, Manuel de la classification des bandes, 1987 à 2001.

1.9 Population vivant dans les réserves, par zone géographique et par région (suite)

Tableau 1.9 Population des Indiens inscrits vivant dans les réserves[1,2], par région et par zone géographique[3], en 2001

Zone géographique[3] des AINC

Région	Urbaine		Rurale		Éloignée		Accès limité		Total	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Atlantique	7 074	40,6	10 338	59,4	0	0,0	0	0,0	17 412	100
Québec	23 380	52,1	8 561	19,1	8 031	17,9	4 884	10,9	44 856	100
Ontario	36 851	46,3	21 387	26,9	0	0,0	21 336	26,8	79 574	100
Manitoba	5 725	8,2	43 188	62,0	0	0,0	20 776	29,8	69 689	100
Sask.	6 340	11,5	45 048	81,4	917	1,7	3 035	5,5	55 340	100
Alberta	31 897	55,0	22 063	38,0	0	0,0	4 066	7,0	58 026	100
C-B.	23 666	41,6	20 942	36,8	3 653	6,4	8 634	15,2	56 895	100
Yukon	787	20,1	1 574	40,3	1 272	32,5	275	7,0	3 908	100
T.N.-O.	2 103	19,3	3 825	35,2	923	8,5	4 020	37,0	10 871	100
Canada	137 823	34,8	176 926	44,6	14 796	3,7	67 026	16,9	396 571	100

Notes : 1. La population vivant dans les réserves comprend les personnes habitant les terres de la Couronne et les établissements indiens.
2. Inclus les bandes Crie et Naskapi du Québec et exclus la population nationale de la liste générale.
3. Voir au lexique la définition du terme « zone géographique ».

Sources : AINC, Registre des Indiens, de 1982 à 2001.
AINC, Classification et catégorisation économiques des bandes indiennes par zone, de 1982 à 1991.
AINC, Direction du soutien des bandes et de la gestion des immobilisations, Manuel de la classification des bandes, 1987 à 2001.

1.9 Population vivant dans les réserves, par zone géographique et par région (suite)

Tableau 1.9 Population des Indiens inscrits vivant dans les réserves[1,2], par région et par zone géographique[3], en 2001

Zone géographique[3] des AINC

Région	Urbaine		Rurale		Éloignée		Accès limité		Total	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Atlantique	7 074	40,6	10 338	59,4	0	0,0	0	0,0	17 412	100
Québec	23 380	52,1	8 561	19,1	8 031	17,9	4 884	10,9	44 856	100
Ontario	36 851	46,3	21 387	26,9	0	0,0	21 336	26,8	79 574	100
Manitoba	5 725	8,2	43 188	62,0	0	0,0	20 776	29,8	69 689	100
Sask.	6 340	11,5	45 048	81,4	917	1,7	3 035	5,5	55 340	100
Alberta	31 897	55,0	22 063	38,0	0	0,0	4 066	7,0	58 026	100
C-B.	23 666	41,6	20 942	36,8	3 653	6,4	8 634	15,2	56 895	100
Yukon	787	20,1	1 574	40,3	1 272	32,5	275	7,0	3 908	100
T.N.-O.	2 103	19,3	3 825	35,2	923	8,5	4 020	37,0	10 871	100
Canada	137 823	34,8	176 926	44,6	14 796	3,7	67 026	16,9	396 571	100

Notes : 1. La population vivant dans les réserves comprend les personnes habitant les terres de la Couronne et les établissements indiens.
2. Inclus les bandes Crie et Naskapi du Québec et exclus la population nationale de la liste générale.
3. Voir au lexique la définition du terme « zone géographique ».

Sources : AINC, Registre des Indiens, de 1982 à 2001.
AINC, Classification et catégorisation économiques des bandes indiennes par zone, de 1982 à 1991.
AINC, Direction du soutien des bandes et de la gestion des immobilisations, Manuel de la classification des bandes, 1987 à 2001.

1.10 Répartition de la population par âge et par sexe

Faits saillants

- En 2001, près de la moitié de la population des Indiens inscrits (48 p. 100) avait moins de 25 ans. Pour l'ensemble du Canada, 32 p. 100 de la population entrait dans la cohorte des moins de 25 ans.
- Seulement 5 p. 100 de la population des Indiens inscrits avait 65 ans ou plus en 2001, contre 17 p. 100 de la population canadienne totale.

Figure 1.10 Répartition de la population par âge et par sexe, selon le Registre des Indiens[1,3] et les estimations postcensitaires[2] de 2001

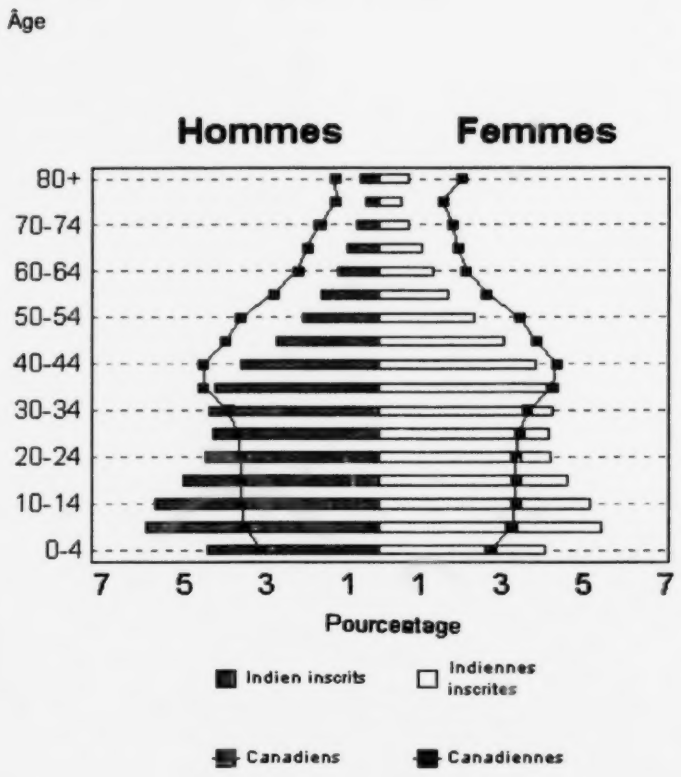

Notes : 1. Il s'agit de la population inscrite au Registre des Indiens au 31 décembre 2001. Les données n'ont pas été rajustées en fonction des naissances déclarées tardivement. Par conséquent, les jeunes (particulièrement les enfants de 0 à 4 ans) sont sous-représentés; les chiffres réels seraient plus considérables.
2. La catégorie « Tous les Canadiens » comprend la population des Indiens inscrits. Les chiffres sont ceux des estimations postcensitaires mises à jour au 1er juillet 2001.
3. La population des Indiens inscrits ne totalise pas 690 099 à cause de 2 personnes dont l'âge est inconnu.

Sources : AINC, Registre des Indiens, 2001.
Statistique Canada, Statistiques démographiques annuelles 2001, n° de catalogue 91-213-XPB, mars 2002.

1.10 Répartition de la population par âge et par sexe (suite)

Tableau 1.10 Répartition de la population par âge et par sexe, selon le Registre des Indiens[1,3] et les estimations postcensitaires[2] de 2001

Âge	Indien inscrits/ Indiennes inscrites				Population canadiennes			
	Hommes		Femmes		Hommes		Femmes	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
0 - 4	28 845	4,2	27 522	4,0	886 798	2,9	847 207	2,7
5 - 9	39 313	5,7	37 233	5,4	1 039 900	3,3	990 613	3,2
10 - 14	37 816	5,5	36 110	5,2	1 065 487	3,4	1 012 390	3,3
15 - 19	33 081	4,8	31 548	4,6	1 071 010	3,4	1 013 994	3,3
20 - 24	29 158	4,2	28 656	4,2	1 077 633	3,5	1 033 611	3,3
25 - 29	27 996	4,1	28 044	4,1	1 072 875	3,5	1 047 458	3,4
30 - 34	28 785	4,2	29 069	4,2	1 147 864	3,7	1 126 228	3,6
35 - 39	27 607	4,0	29 255	4,2	1 339 855	4,3	1 315 449	4,2
40 - 44	23 439	3,4	26 122	3,8	1 332 702	4,3	1 329 446	4,3
45 - 49	17 395	2,5	20 482	3,0	1 189 366	3,8	1 195 123	3,8
50 - 54	13 069	1,9	15 815	2,3	1 052 514	3,4	1 060 244	3,4
55 - 59	9 774	1,4	11 987	1,7	803 402	2,6	821 342	2,6
60 - 64	6 995	1,0	9 181	1,3	631 077	2,0	660 424	2,1
65 - 69	5 397	0,8	7 108	1,0	546 895	1,8	589 461	1,9
70 - 74	3 825	0,6	5 075	0,7	463 554	1,5	546 984	1,8
75 - 79	2 496	0,4	3 574	0,5	340 125	1,1	476 492	1,5
80 +	3 217	0,5	5 110	0,7	327 437	1,1	626 927	2,0
Sous-total	338 208	49,0	351 891	51,0	15 388 494	49,5	15 693 393	50,5
Total	690 099				31 081 887			

Notes :
1. Il s'agit de la population inscrite au Registre des Indiens au 31 décembre 2001. Les données n'ont pas été rajustées en fonction des naissances déclarées tardivement. Par conséquent, les jeunes (particulièrement les enfants de 0 à 4 ans) sont sous-représentés; les chiffres réels seraient plus considérables.
2. La catégorie «Tous les Canadiens » comprend la population des Indiens inscrits. Les chiffres sont ceux des estimations postcensitaires mises à jour au 1er juillet 2001.
3. La population des Indiens inscrits ne totalise pas 690 099 à cause de 2 personnes dont l'âge est inconnu.

Sources : AINC, Registre des Indiens, 2001.
Statistique Canada, Statistiques démographiques annuelles 2001, n° de catalogue 91-213-XPB, mars 2002.

1.10 Répartition de la population par âge et par sexe (suite)

Tableau 1.10 Répartition de la population par âge et par sexe, selon le Registre des Indiens[1,3] et les estimations postcensitaires[2] de 2001

Âge	Indien inscrits/ Indiennes inscrites				Population canadiennes			
	Hommes		Femmes		Hommes		Femmes	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
0 - 4	28 845	4,2	27 522	4,0	886 798	2,9	847 207	2,7
5 - 9	39 313	5,7	37 233	5,4	1 039 900	3,3	990 613	3,2
10 - 14	37 816	5,5	36 110	5,2	1 065 487	3,4	1 012 390	3,3
15 - 19	33 081	4,8	31 548	4,6	1 071 010	3,4	1 013 994	3,3
20 - 24	29 158	4,2	28 656	4,2	1 077 633	3,5	1 033 611	3,3
25 - 29	27 996	4,1	28 044	4,1	1 072 875	3,5	1 047 458	3,4
30 - 34	28 785	4,2	29 069	4,2	1 147 864	3,7	1 126 228	3,6
35 - 39	27 607	4,0	29 255	4,2	1 339 855	4,3	1 315 449	4,2
40 - 44	23 439	3,4	26 122	3,8	1 332 702	4,3	1 329 446	4,3
45 - 49	17 395	2,5	20 482	3,0	1 189 366	3,8	1 195 123	3,8
50 - 54	13 069	1,9	15 815	2,3	1 052 514	3,4	1 060 244	3,4
55 - 59	9 774	1,4	11 987	1,7	803 402	2,6	821 342	2,6
60 - 64	6 995	1,0	9 181	1,3	631 077	2,0	660 424	2,1
65 - 69	5 397	0,8	7 108	1,0	546 895	1,8	589 461	1,9
70 - 74	3 825	0,6	5 075	0,7	463 554	1,5	546 984	1,8
75 - 79	2 496	0,4	3 574	0,5	340 125	1,1	476 492	1,5
80 +	3 217	0,5	5 110	0,7	327 437	1,1	626 927	2,0
Sous-total	338 208	49,0	351 891	51,0	15 388 494	49,5	15 693 393	50,5
Total	690 099				31 081 887			

Notes : 1. Il s'agit de la population inscrite au Registre des Indiens au 31 décembre 2001. Les données n'ont pas été rajustées en fonction des naissances déclarées tardivement. Par conséquent, les jeunes (particulièrement les enfants de 0 à 4 ans) sont sous-représentés; les chiffres réels seraient plus considérables.

2. La catégorie «Tous les Canadiens » comprend la population des Indiens inscrits. Les chiffres sont ceux des estimations postcensitaires mises à jour au 1er juillet 2001.

3. La population des Indiens inscrits ne totalise pas 690 099 à cause de 2 personnes dont l'âge est inconnu.

Sources : AINC, Registre des Indiens, 2001.
Statistique Canada, Statistiques démographiques annuelles 2001, n° de catalogue 91-213-XPB, mars 2002.

SECTION 2

SANTÉ

2.1 Espérance de vie

Figure 2.1 Espérance de vie à la naissance, par sexe, population des Indiens inscrits et population canadienne, Canada, de 1980-2021

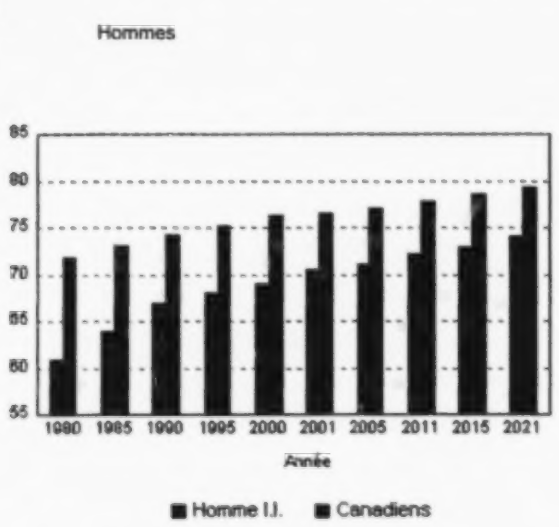

Faits saillants

- L'écart entre l'espérance de vie à la naissance des Indiens inscrits et de l'ensemble de la population canadienne continue de se résorber.
- En dépit de l'augmentation de l'espérance de vie, l'écart entre les Indiens inscrits et la population canadienne en général était de 6,4 ans en 2001.
- L'écart d'espérance de vie entre les Indiens inscrits et les Indiennes inscrites en 1980 était de 7,1 ans. en faveur des femmes et a décliné à 5,1 ans en 2001.

Note:

1. Quelques chiffres ont été interpolés.

Sources:

AINC, Projections de la population indienne inscrite, de 2000 à 2021, 2002.
Projections démographiques pour le Canada, les provinces et les territoires, 2000-2026, Statistique Canada, 2001. Croissance moyenne, pages 25 et 26.

2.1 Espérance de vie (suite)

Faits saillants

- Entre 1980 et 2021, on s'attend à une augmentation de l'espérance de vie des Indiens inscrits de 60,9 ans à 74,1 ans pour les hommes et de 68,0 ans à 79,8 ans pour les femmes.
- En 1980, l'écart entre la population des Indiens inscrits de sexe féminin et celle de l'ensemble des Canadiennes était de 11,0 ans. et, selon les projections, cet écart devrait diminuer pour atteindre 3,8 an en 2021.
- L'écart entre les hommes indiens inscrits et les autres Canadiens était de 10,9 en 1980 et devrait baisser à 5,2 ans en 2021.

Tableau 2.1 Espérance de vie à la naissance, par sexe, population des Indiens inscrits et population canadienne, Canada, de 1980-2021

Année	Hommes			Femmes		
	Indiens Inscrits	Ensemble des Canadiens	Écart	Indiens Inscrits	Ensemble des Canadiens	Écart
1980	60,9	71,8	10,9	68,0	79,0	11,0
1985	63,9	73,1	9,2	71,0	80,0	9,0
1990	66,9	74,3	7,4	74,0	80,8	6,8
1995	68,0	75,2	7,2	75,7	81,4	5,7
2000	68,9	76,3	7,4	76,6	81,8	5,2
2001	70,4	76,5	6,1	75,5	82,1	6,6
2005	71,1	77,1	6,0	76,3	82,4	6,1
2011	72,2	77,9	5,7	77,6	82,9	5,3
2015	72,9	78,5	5,6	78,4	83,2	4,8
2021	74,1	79,3	5,2	79,8	83,6	3,8

Note: 1. Quelques chiffres ont été interpolés.

Sources: AINC, Projections de la population indienne inscrite, de 2000 à 2021, 2002.
Projections démographiques pour le Canada, les provinces et les territoires, 2000-2026, Statistique Canada, 2001. Croissance moyenne, pages 25 et 26.

2.2 Années potentielles de vie perdues (APVP)

Figure 2.2 Années potentielles de vie perdues, selon la cause de décès, Premières nations et Canada [1,2], 1999

APVP par 100 000 personnes

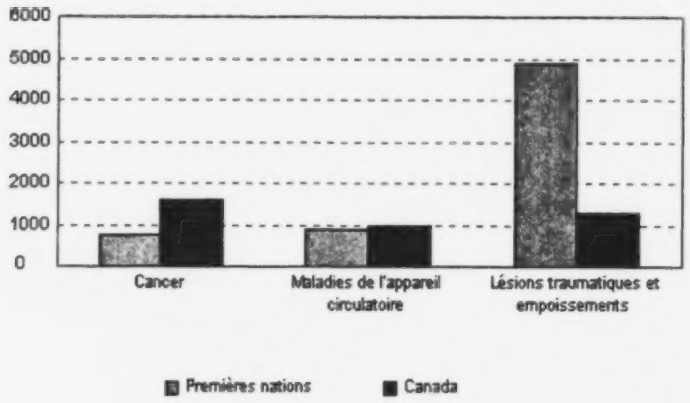

Faits saillants

- En 1999, il y avait 3 638 décès de plus attribuables à une lésion traumatique ou à un empoisonnement dans la population des Premières nations que dans la population canadienne en général.
- Le Canada obtient un taux de décès dûs au cancer de 1 617 pour 100 000, contre 770 décès pour 100 000 déclarés par les Premières nations.

Tableau 2.2 Années potentielles de vie perdues, selon la cause de décès, Premières nations et Canada [1,2], 1999

Classification des maladies	Premières nations	Canada
Maladies du sang et des organes hématopoïétiques	10	17
Maladies du système génito-urinaire	45	39
Maladies du système musculo-squelettique	70	16
Maladies du système nerveux et des organes des sens	137	144
Troubles mentaux	142	60
Maladies endocriniennes, de la nutrition et du matabolisme et troubles immunitaires	225	148
Maladies de l'appareil circulatoire	247	201
Maladies de l'appareil digestif	280	177
Anomalies congénitales	293	178
Symptomes, signes et états morbides mal définis	294	130
Certaines affections dont l'origine se situe dans la période périnatale	329	211
Cancer	770	1 617
Maladies de l'appareil circulatoire	900	961
Lésions traumatiques et empoissements	4 909	1 217

Note :

1. Le calcul des APVP est fondé sur une espérance de vie de 75 ans.

2. APVP par 100 000 personnes.

Source : Santé Canada 2002. Les Canadiens en santé. Rapport fédéral sur les indicateurs comparables de la santé 2002.

2.3 Tuberculose

Fait saillant

➢ En 2000, le taux de tuberculose chez les Premières nations était six fois plus élevé que dans la population canadienne en général

Figure 2.3 Taux de tuberculose[1], Canada et Premières nations vivant dans les réserves,1991-2000.

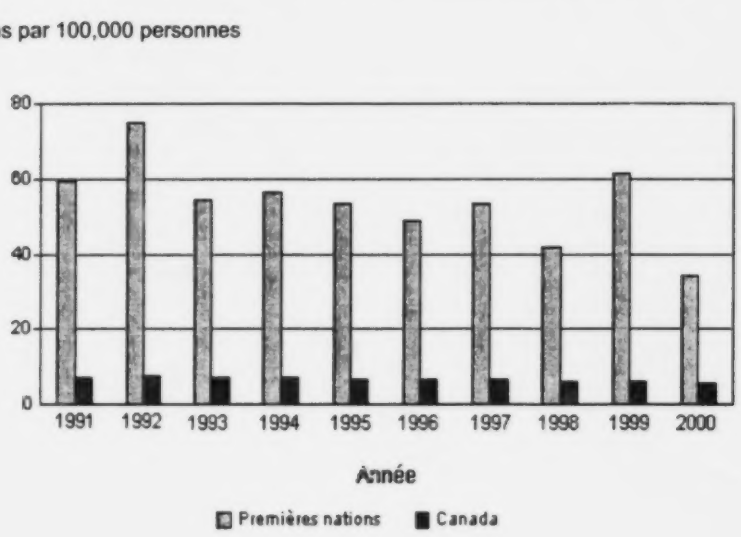

Tableau 2.3 Taux de tuberculose[1], Canada et Premières nations vivant dans les réserves,1991-2000.

Année	Premières nations	Canada
1991	59,5	7,2
1992	74,8	7,4
1993	54,3	7,0
1994	56,3	7,1
1995	53,4	6,5
1996	49,0	6,3
1997	53,3	6,6
1998	41,6	5,9
1999	61,5	5,9
2000 [2]	34,0	5,5

Note :

1. Cas par 100,000 personnes

2. Pour 2000 : données préliminaires

Source :

Santé Canada 2002. Les Canadiens en santé. Rapport fédéral sur les indicateurs comparables de la santé 2002.

2.4 Taux de mortalité infantile

Figure 2.4 Taux de mortalité infantile[1,2], Canada et Premières nations vivant dans les réserves1979-1999

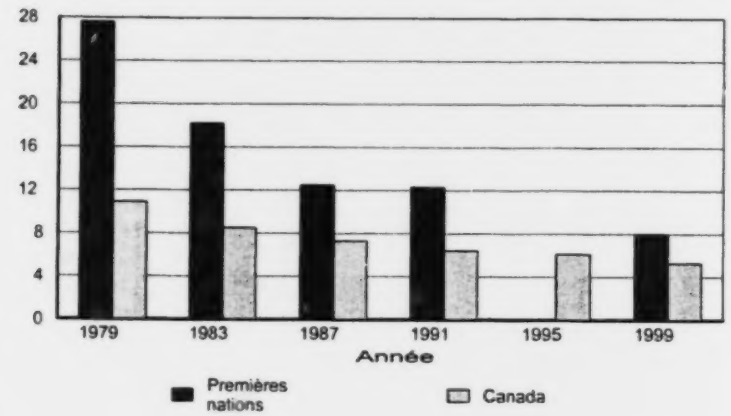

Figure 2.4 Taux de mortalité infantile[1,2], Canada et Premières nations vivant dans les réserves1979-1999

Année	Premières nations	Canada
1979	27,6	10,9
1980	23,7	10,4
1981	21,8	9,6
1982	17,1	9,1
1983	18,2	8,5
1984	18,9	8,1
1985	18,2	7,9
1986	17,5	7,9
1987	12,5	7,3
1988	12,6	7,2
1989	11,8	7,1
1990	11,2	6,8
1991	12,3	6,4
1992	12,8	6,1
1993	10,9	6,3
1994 [3]	n.d	6,3
1995 [3]	n.d	6,1
1996 [3]	n.d	5,6
1997 [3]	n.d	5,5
1998 [3]	n.d	5,3
1999	8,0	5,3

Faits saillants

- Depuis 1979, on assiste à une baisse constante des taux de mortalité infantile chez les Premières nations vivant dans les réserves comme dans la population canadienne.
- Entre 1979 et 1999, le taux de mortalité infantile a diminué de 71 % au sein des Premières nations vivant dans les réserves, comparativement à une baisse de 51 % dans l'ensemble de la population canadienne.

Notes:

1. Y compris les décès d'enfants pesant moins de 500 g à la naissance.

2. Décès pour 1 000 naissances vivantes.

3. Les données pour 1994-1998 ne sont pas disponibles.

Source : Santé Canada 2002. Les Canadiens en santé. Rapport fédéral sur les indicateurs comparables de la santé 2002.

2.5 Morts et blessures par le feu

Faits saillants

- La moyenne des morts par le feu au cours des 20 dernières années est de 27 individus par comparaison à 13 en 2001.
- La moyenne des blessures par le feu au cours des 20 dernières années est de 24 individus par comparaison à 21 en 2001.

Figure 2.5 Morts et blessures déclarées par les Premières nations de 1981 à 2001

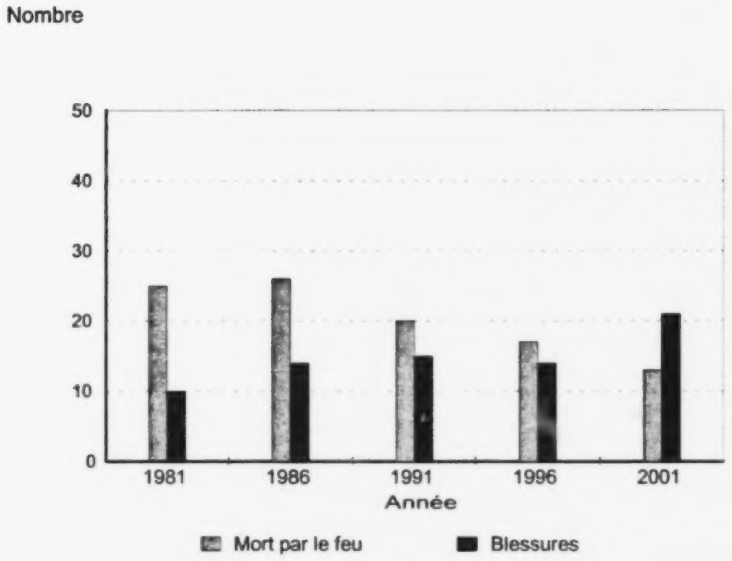

Note : Ces statistiques sont tirées des rapports fournis par les Premières nations.

Source : Travaux publics et services gouvernementaux Canada, Services immobiliers pour les AINC, administration principale, 2001.

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

Micromedia
ProQuest

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

2.5 Morts et blessures par le feu (suite)

Figure 2.5 Morts et blessures déclarées par les Premières nations de 1981 à 2001

Année	Morts par le feu			Blessures		
	Adultes	Enfants	Total	Adultes	Enfants	Total
1981	17	8	25	7	3	10
1982	30	18	48	17	10	27
1983	22	16	38	13	2	15
1984	28	10	38	10	4	14
1985	28	6	34	8	4	12
1986	17	9	26	8	6	14
1987	13	10	23	18	1	19
1988	15	22	37	22	13	35
1989	15	4	19	17	7	24
1990	16	4	20	24	7	31
1991	14	6	20	11	4	15
1992	16	7	23	19	4	23
1993	18	19	37	11	9	20
1994	13	6	19	14	6	20
1995	13	7	20	22	5	27
1996	11	6	17	9	5	14
1997	16	9	25	38	7	45
1998	5	1	6	26	7	33
1999	15	12	27	27	11	38
2000	9	7	16	27	3	30
2001	12	1	13	20	1	21

Note : Ces statistiques sont tirées des rapports fournis par les Premières nations.

Source : Travaux publics et services gouvernementaux Canada, Services immobiliers pour les AINC, administration principale, 2001.

2.5 Morts et blessures par le feu (suite)

Figure 2.5 Morts et blessures déclarées par les Premières nations de 1981 à 2001

Année	Morts par le feu			Blessures		
	Adultes	Enfants	Total	Adultes	Enfants	Total
1981	17	8	25	7	3	10
1982	30	18	48	17	10	27
1983	22	16	38	13	2	15
1984	28	10	38	10	4	14
1985	28	6	34	8	4	12
1986	17	9	26	8	6	14
1987	13	10	23	18	1	19
1988	15	22	37	22	13	35
1989	15	4	19	17	7	24
1990	16	4	20	24	7	31
1991	14	6	20	11	4	15
1992	16	7	23	19	4	23
1993	18	19	37	11	9	20
1994	13	6	19	14	6	20
1995	13	7	20	22	5	27
1996	11	6	17	9	5	14
1997	16	9	25	38	7	45
1998	5	1	6	26	7	33
1999	15	12	27	27	11	38
2000	9	7	16	27	3	30
2001	12	1	13	20	1	21

Note : Ces statistiques sont tirées des rapports fournis par les Premières nations.

Source : Travaux publics et services gouvernementaux Canada, Services immobiliers pour les AINC, administration principale, 2001.

SECTION 3

ÉDUCATION

3.1 Effectif par type d'école

Figure 3.1 Variation en pourcentage de la population des Indiens inscrits scolarisés vivant dans les réserves, par type d'école, Canada, de 1991-1992 à 2001-2002

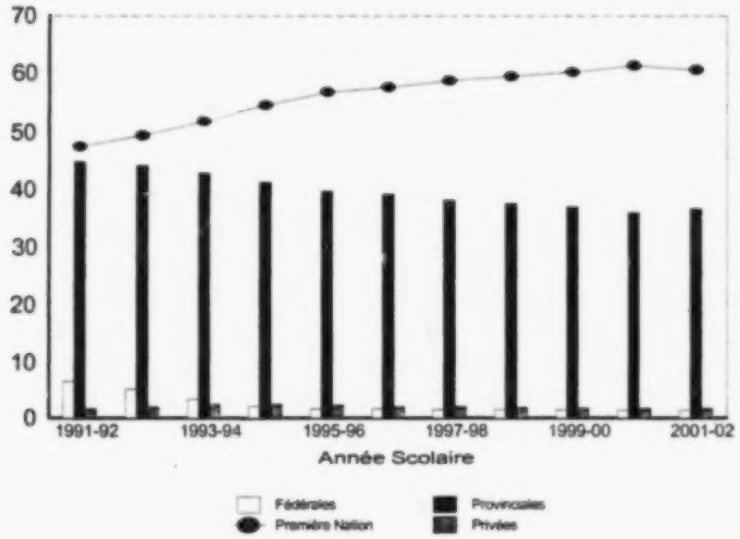

Faits saillants

- La proportion d'enfants inscrits dans les écoles de Premières nations augmente, tandis que la proportion d'enfants inscrits dans les écoles provinciales, fédérales et privées diminuent.
- La proportion d'enfants inscrits dans les écoles de Premières nations a augmenté, passant de 47 p. 100, en 1991-1992, à 61 p. 100 en 2001-2002. La proportion d'enfants inscrits dans les écoles fédérales a diminué de 1 p. 100 en 2001-2002; elle était de 6 p. 100 en 1991-1992. En 2001-2002, il ne restait que 7 écoles fédérales opérationnelles.

Notes : 1. La population des réserves comprend les personnes vivant dans des établissements indiens reconnus sur les terres de la Couronne.
2. L'effectif scolaire total comprend les Indiens inscrits, les Indiens non inscrits et les Inuits de la prématernelle à la 13e année (lorsque celle-ci est offerte) vivant dans les réserves et/ou dans les collectivités.
3. Ces chiffres excluent le Yukon, les T.N.-O. et le Nunavut où l'enseignement élémentaire et secondaire est financé par les gouvernements territoriaux.
4. À compter de 1992-1993, une estimation du nombre d'Indiens inscrits dans les écoles de Premières nations est incluse pour le conseil tribal Nuu-Chah-Nulth en C.-B. Un nombre sommaire d'étudiants a été rapporté pour les communautés suivantes du Québec: Cris commençant en 1996-1997; Inuit commençant en 1997-1998; et Naskapi commençant en 1998-1999.

Source : AINC, Direction générale de la gestion de l'information, État nominatif, 1991 à 2001.

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

Micromedia
ProQuest

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

3.1 Effectif par type d'école (suite)

Tableau 3.1 Population des Indiens inscrits scolarisés vivant dans les réserves, par type d'école, Canada, de 1991-1992 à 2001-2002

Type d'école

Année scolaire	Fédérale		Provinciale		Première Nation		Privée		Total [1,2,3,4]	
	Nbre d'étudiants	%	Nbre d'étudiants	%	Nbre d'étudiants	%	Nbre d'étudiants	%	Nbre d'étudiants	%
1991-92	6 180	6,4	43 092	44,6	45 665	47,3	1 657	1,7	96 594	100
1992-93	5 096	5,0	44 418	43,9	49 769	49,2	1 950	1,9	101 233	100
1993-94	3 453	3,3	44 331	42,6	53 747	51,6	2 548	2,5	104 079	100
1994-95	2 219	2,1	44 118	41,0	58 574	54,5	2 615	2,4	107 526	100
1995-96	1 794	1,6	43 787	39,4	63 000	56,7	2 534	2,3	111 115	100
1996-97	1 842	1,6	43 751	38,9	64 742	57,5	2 220	2,0	112 555	100
1997-98	1 773	1,5	43 943	37,8	68 250	58,7	2 340	2,0	116 306	100
1998-99	1 741	1,5	43 781	37,2	69 866	59,4	2 184	1,9	117 572	100
1999-00	1 708	1,4	43 775	36,7	71 823	60,2	2 064	1,7	119 370	100
2000-01	1 642	1,4	42 717	35,6	73 425	61,3	2 016	1,7	119 800	100
2001-02	1 656	1,4	43 420	36,3	72 457	60,6	2 041	1,7	119 574	100

Fait saillant

➢ La proportion des étudiants des écoles provinciales et privées accuse un recul puisqu'elle est passée de 46 p. 100 en 1991-1992 à 38 p. 100 en 2001-2002.

Notes : 1. La population des réserves comprend les personnes vivant dans des établissements indiens reconnus sur les terres de la Couronne.
2. L'effectif scolaire total comprend les Indiens inscrits, les Indiens non inscrits et les Inuits de la prématernelle à la 13e année (lorsque celle-ci est offerte) vivant dans les réserves et/ou dans les collectivités.
3. Ces chiffres excluent le Yukon, les T.N.-O. et le Nunavut où l'enseignement élémentaire et secondaire est financé par les gouvernements territoriaux.
4. À compter de 1992-1993, une estimation du nombre d'Indiens inscrits dans les écoles de Premières nations est incluse pour le conseil tribal Nuu-Chah-Nulth en C.-B. Un nombre sommaire d'étudiants a été rapporté pour les communautés suivantes du Québec: Cris commençant en 1996-1997; Inuit commençant en 1997-1998; et Naskapi commençant en 1998-1999.

Source : AINC, Direction générale de la gestion de l'information, État nominatif, 1991 à 2001.

3.1 Effectif par type d'école (suite)

Tableau 3.1 Population des Indiens inscrits scolarisés vivant dans les réserves, par type d'école, Canada, de 1991-1992 à 2001-2002

Type d'école

Année scolaire	Fédérale		Provinciale		Première Nation		Privée		Total [1,2,3,4]	
	Nbre d'étudiants	%	Nbre d'étudiants	%	Nbre d'étudiants	%	Nbre d'étudiants	%	Nbre d'étudiants	%
1991-92	6 180	6,4	43 092	44,6	45 665	47,3	1 657	1,7	96 594	100
1992-93	5 096	5,0	44 418	43,9	49 769	49,2	1 950	1,9	101 233	100
1993-94	3 453	3,3	44 331	42,6	53 747	51,6	2 548	2,5	104 079	100
1994-95	2 219	2,1	44 118	41,0	58 574	54,5	2 615	2,4	107 526	100
1995-96	1 794	1,6	43 787	39,4	63 000	56,7	2 534	2,3	111 115	100
1996-97	1 842	1,6	43 751	38,9	64 742	57,5	2 220	2,0	112 555	100
1997-98	1 773	1,5	43 943	37,8	68 250	58,7	2 340	2,0	116 306	100
1998-99	1 741	1,5	43 781	37,2	69 866	59,4	2 184	1,9	117 572	100
1999-00	1 708	1,4	43 775	36,7	71 823	60,2	2 064	1,7	119 370	100
2000-01	1 642	1,4	42 717	35,6	73 425	61,3	2 016	1,7	119 800	100
2001-02	1 656	1,4	43 420	36,3	72 457	60,6	2 041	1,7	119 574	100

Fait saillant

➢ La proportion des étudiants des écoles provinciales et privées accuse un recul puisqu'elle est passée de 46 p. 100 en 1991-1992 à 38 p. 100 en 2001-2002.

Notes : 1. La population des réserves comprend les personnes vivant dans des établissements indiens reconnus sur les terres de la Couronne.
2. L'effectif scolaire total comprend les Indiens inscrits, les Indiens non inscrits et les Inuits de la prématernelle à la 13e année (lorsque celle-ci est offerte) vivant dans les réserves et/ou dans les collectivités.
3. Ces chiffres excluent le Yukon, les T.N.-O. et le Nunavut où l'enseignement élémentaire et secondaire est financé par les gouvernements territoriaux.
4. À compter de 1992-1993, une estimation du nombre d'Indiens inscrits dans les écoles de Premières nations est incluse pour le conseil tribal Nuu-Chah-Nulth en C.-B. Un nombre sommaire d'étudiants a été rapporté pour les communautés suivantes du Québec: Cris commençant en 1996-1997; Inuit commençant en 1997-1998; et Naskapi commençant en 1998-1999.

Source : AINC, Direction générale de la gestion de l'information, État nominatif, 1991 à 2001.

3.2 Effectif scolaire dans les réserves, de 6 à 16 ans

Figure 3.2 Taux d'inscription de la population des Indiens inscrits de 6 à 16 ans vivant dans les réserves, Canada, de 1993-1994 à 2001-2002

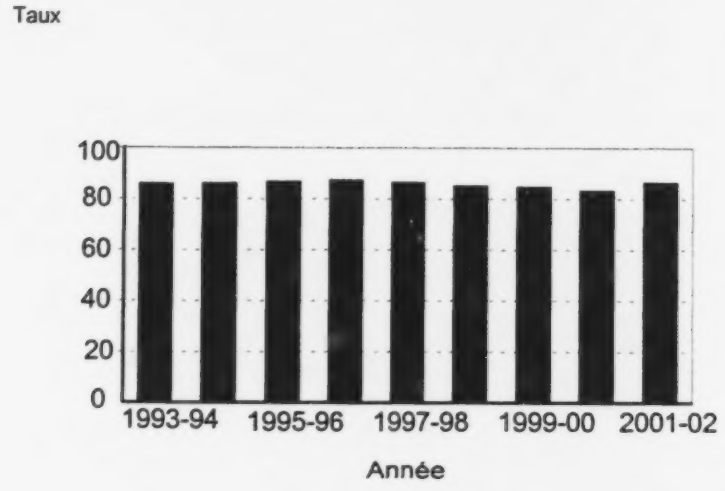

Fait saillant

➢ Le taux d'inscription des Indiens inscrits vivant dans les réserves et qui fréquentaient l'école maternelle, élémentaire ou secondaire est demeuré relativement constant.

Notes :
1. La catégorie « dans les réserves » comprend les établissements indiens reconnus sur les terres de la Couronne.
2. Ces chiffres excluent le Yukon, les T.N.-O. et le Nunavut, où l'enseignement à la prématernelle et dans les écoles élémentaires et secondaires est financé par les gouvernements territoriaux.
3. Sans compter les membres du Conseil tribunal de Nuu-Chah-Nulth, la bande de Miawpukek, la bande indienne de Sechelt, les Cris et les Naskapis de la baie James, au Québec.
4. Nous avons employé le groupe des 6 à 16 ans afin que les chiffres correspondent aux chiffres déclarés pour tous les Canadiens. Auparavant, c'est le groupe des 4 à 18 ans qui était utilisé.
5. Les taux d'inscription sont calculés en divisant les données sur les inscriptions par le chiffre de population et en multipliant le résultat par 100. Veuillez remarquer une limitation du Registre des Indiens, soit le fait que la résidence est inscrite par faits dirigés par les événements et peut ne pas être à jour. Cette limitation devrait être gardée à l'esprit du fait qu'elle entraîne vraisemblablement une diminution du taux d'inscription.

Sources : AINC, Registre des Indiens, 1993 à 2001.
AINC, Direction générale de la gestion de l'information, État nominatif, 1993 à 2001.

3.2 Effectif scolaire dans les réserves, de 6 à 16 ans (suite)

Tableau 3.2 Taux d'inscription des Indiens inscrits de 6 à 16 ans vivant dans les réserves, Canada, de 1993-1994 à 2001-2002

Année	Population d'Indiens inscrits dans les réserves 6-16 ans[1,2,3,4]	Effectif d'Indiens inscrits dans les réserves 6-16 ans[1,2,3,4]	Taux d'inscription[5]
1993-94	74 903	64 433	86,0
1994-95	77 616	66 902	86,2
1995-96	80 764	70 224	86,9
1996-97	82 759	72 352	87,4
1997-98	86 280	74 617	86,5
1998-99	89 557	76 262	85,2
1999-00	92 213	78 178	84,8
2000-01	94 263	78 647	83,4
2001-02	95 358	82 515	86,5

Notes :
1. La catégorie « dans les réserves » comprend les établissements indiens reconnus sur les terres de la Couronne.
2. Ces chiffres excluent le Yukon, les T.N.-O. et le Nunavut, où l'enseignement à la prématernelle et dans les écoles élémentaires et secondaires est financé par les gouvernements territoriaux.
3. Sans compter les membres du Conseil tribunal de Nuu-Chah-Nulth, la bande de Miawpukek, la bande indienne de Sechelt, les Cris et les Naskapis de la baie James, au Québec.
4. Nous avons employé le groupe des 6 à 16 ans afin que les chiffres correspondent aux chiffres déclarés pour tous les Canadiens. Auparavant, c'est le groupe des 4 à 18 ans qui était utilisé.
5. Les taux d'inscription sont calculés en divisant les données sur les inscriptions par le chiffre de population et en multipliant le résultat par 100. Veuillez remarquer une limitation du Registre des Indiens, soit le fait que la résidence est inscrite par faits dirigés par les événements et peut ne pas être à jour. Cette limitation devrait être gardée à l'esprit du fait qu'elle entraîne vraisemblablement une diminution du taux d'inscription.

Sources : AINC, Registre des Indiens, 1993 à 2001.
AINC, Direction générale de la gestion de l'information, État nominatif, 1993 à 2001.

3.3 Diplômés d'études secondaires

Figure 3.3 Pourcentage d'étudiants diplômés au niveau d'études secondaires, étant inscrits aux classes de 12e et 13e années, vivant dans les réserves, Canada, 1994-1995 à 2000-2001

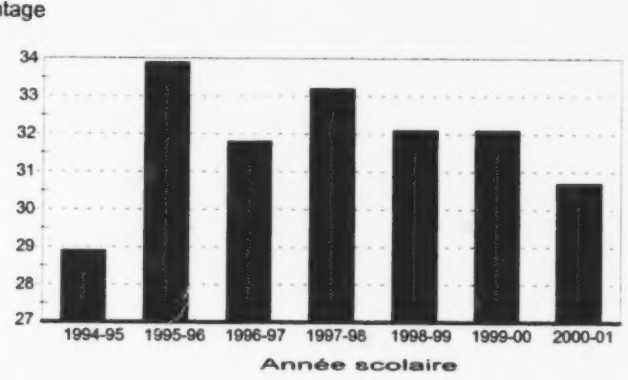

Fait saillant

- Environ 30.7 p. 100 des étudiants étant incrits aux classes de 12e et 13e années sont diplômés en 2000-2001.

Tableau 3.3 Pourcentage d'étudiants diplômés au niveau d'études secondaires, étant inscrits aux classes de 12e et 13e années, vivant dans les réserves, Canada, 1994-1995 à 2000-2001

Année scolaire	Inscription[1, 2, 3, 4]	Diplômés[5]	Taux de réussite
1994-95	5 743	1 662	28,9
1995-96	5 909	2 001	33,9
1996-97	5 618	1 785	31,8
1997-98	5 948	1 975	33,2
1998-99	6 036	1 939	32,1
1999-00	6 463	2 072	32,1
2000-01	7 063	2 168	30,7

Notes:
1. La catégorie « dans les réserves » comprend les établissements indiens reconnus sur les terres de la Couronne.
2. L'inscription totale comprend les Indiens inscrits, les Indiens non inscrits et les Inuits vivant dans les réserves ou une collectivité et inscrits aux classes de 12e et de 13e années (s'il y a lieu).
3. Sans compter les membres du Conseil tribunal de Nuu-Chah-Nulth et les Cris et les Naskapi de la baie James et les Inuits au Québec.
4. Ces chiffres excluent le Yukon, les T.N.-O. et le Nunavut, où l'enseignement à la prématernelle et dans les écoles élémentaires et secondaires est financé par les gouvernements territoriaux.
5. Comprend seulement les étudiants diplômés qui sont inscrits aux classes de 12e et de 13e années. Le taux de réussite est limité à AINC et il est impossible de définir l'impact global à cause du movement d'étudiants dans les réserves et hors réserves.

Source : AINC, Direction générale de la gestion de l'information, État nominatif, 1994 à 2000.

3.4 Écoles de Premières nations

Fait saillant

- Les bandes indiennes prennent davantage en charge la prestation de l'éducation aux enfants dans les réserves. L'augmentation de 40 p. 100 du nombre d'écoles de Premières nations, qui est passé de 353 en 1992-1993 à 494 en 2001-2002, en témoign.

Figure 3.4 Nombre d'écoles de Premières nations, Canada, 1992-1993 à 2001-2002.

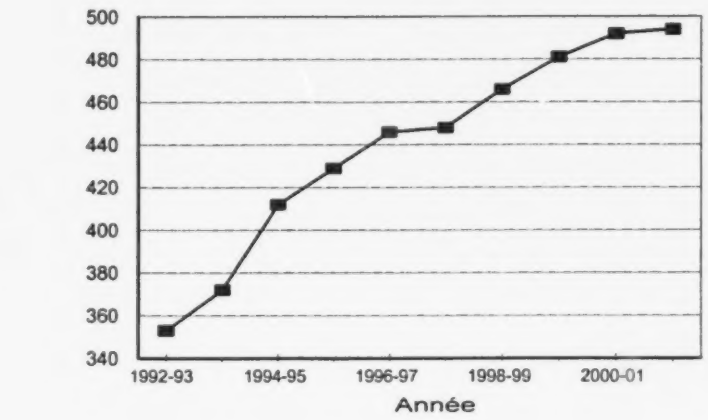

Tableau 3.4 Variation en pourcentage d'écoles de Premières nations, Canada, de 1992-1993 à 2001-2002

Année scolaire	École Première nation	Taux de variation
1992-93	353	-
1993-94	372	5,4
1994-95	412	10,8
1995-96	429	4,1
1996-97	446	4,0
1997-98	448	0,4
1998-99	466	4,0
1999-00	481	3,2
2000-01	492	2,3
2001-02	494	0,4

Source : AINC, Direction générale de la gestion de l'information, État nominatif, 1992 à 2001.

3.5 Espace réservé à l'éducation

Figure 3.5 Variation incrémentielle d'espace réservé à l'éducation dans les réserves (1992-1993 = année de référence)

Pourcentage

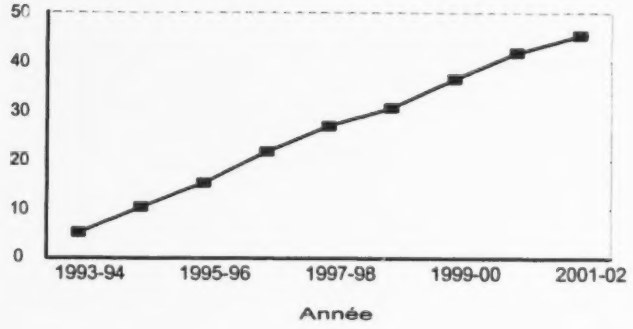

Fait saillant

- En 2001-2002, l'espace alloué aux écoles représentait 934 442 m^2, soit une augmentation de 45 p. 100 par rapport aux 642 568 m^2 enregistrés en dix ans passeés.

Tableau 3.5 Variation en pourcentage de l'espace réservé à l'éducation dans les réserves, au Canada, de 1992-1993 à 2001-2002

Exercice	Mètres carrés	Taux de variation
1992-93	642 568	-
1993-94	675 689	5,2
1994-95 [1]	709 310	5,0
1995-96	741 008	4,5
1996-97	782 264	5,6
1997-98	815 137	4,2
1998-99	839 494	3,0
1999-00	876 997	4,5
2000-01	911 841	4,0
2001-02	934 442	2,5

Note :

1. Les données pour 1994-1995 ont été révisées afin de faire apparaître les redressements faits dans le Système de gestion des biens immobiliers après la publication des rapports sommaires de 1995 sur les installations scolaires/accords sur l'intégration scolaire.

Source : AINC, Direction générale de la gestion de l'information, Système de gestion des biens immobiliers, 1993 à 2002.

3.6 Effectif postsecondaire

Fait saillant

➢ Le nombre d'Indiens inscrits et d'Inuits qui suivent des cours postsecondaires a augmenté de 20 p. 100, passant de 21 442, en 1991-1992, à 25 825 en 2001-2002.

Figure 3.6 Indiens inscrits et Inuits fréquentant des établissements postsecondaires et financés par les AINC, Canada, de 1991-1992 à 2001-2002

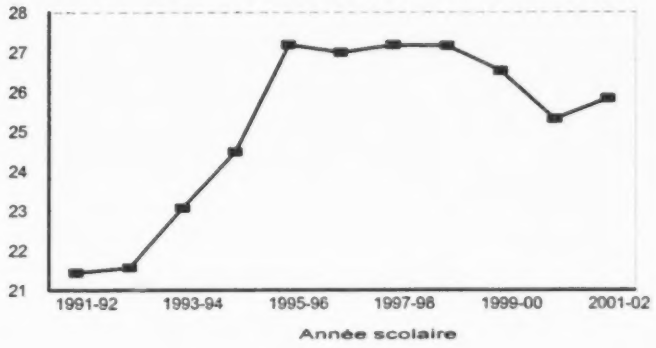

Notes :

1. Nombre total d'Indiens inscrits et d'Inuits fréquentant des établissements postsecondaires et financés par les AINC.
2. Cet effectif est une estimation qui comprend les nombres déclarés et non déclarés.
3. Ces chiffres excluent les T.N.-O. (sauf pour les PPECU) car ils sont financés par le gouvernement territorial. Les programmes préparatoires à l'entreé au collége et à l'université (PPECU) sont que des programmes préparatoires et ne sont pas admissibles à titre de programme d'études supérieures.
4. Ces chiffres excluent aussi le Nunavut car il sont financés par le gouvernement territorial.

Source: AINC, Direction générale de l'information, Base de données sur l'éducation postsecondaire, de 1991 à 2001.

Tableau 3.6 Indiens inscrits et Inuits fréquentant des établissements postsecondaires et financés par les AINC, Canada, de 1991-1992 à 2001-2002

Année scolaire	Effectif postsecondaire[1,3,4]
1991-92	21 442
1992-93	21 566
1993-94	23 068
1994-95	24 482
1995-96	27 183
1996-97	26 987
1997-98	27 172
1998-99	27 157
1999-00	26 520
2000-01	25 305
2001-02	25 825[2]

3.7 Taux de scolarisation postsecondaire : comparaison

Figure 3.7 Taux de scolarisation postsecondaire temps plein, Population Indienne inscrite financée par les AINC, par rapport à l'ensemble des Canadiens, Canada 1996-1997 à 2000-2001

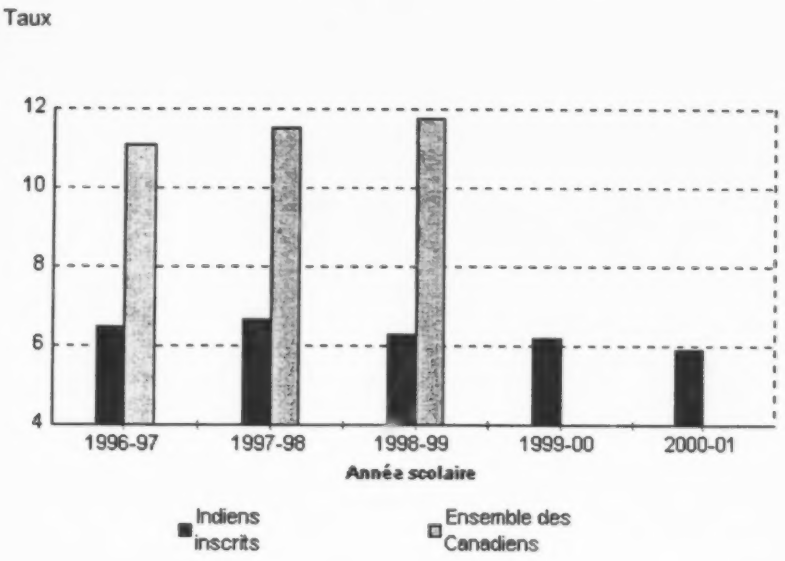

Faits saillants

- Le taux de scolarisation postsecondaire pour la population d'Indiens inscrits âgés de 17 à 34 ans s'est établi, en moyenne, à 6.5 p. 100 entre 1996-1997 et 1998-1999.
- Sur la même période, le taux de scolarisation postsecondaire des Canadiens âgés de 17 à 34 ans s'est établi, en moyenne, à 11.5 p. 100.

Notes:
1. Représente, à la date du relevé des données à l'automne, les inscriptions à plein temps dans les universités et les collèges communautaires. Le groupe d'âge des 17 à 34 ans a été choisi, car la plupart des étudiants inscrits dans les établissements d'enseignement postsecondaires se situent dans ce groupe. Cependant, les étudiants indiens ont tendance à être plus âgés que les autres Canadiens au moment de leur inscription.
2. Données tirées du Système d'information statistique sur la clientèle universitaire (SISCU) et du Système d'information statistique sur la clientèle des collèges communautaires (SISCCC) de Statistique Canada.
3. Ces chiffres excluent les T.N.-O. (sauf pour les PPECU) car ils sont financés par le gouvernement territorial. Les programmes préparatoires à l'entreé au collége et à l'université (PPECU) sont que des programmes préparatoires et ne sont pas admissibles à titre de programme d'études supérieures.
4. Des données approximatives ont été utilisées pour calculer la population étudiante des Indiens inscrits en raison d'un manque de rigueur dans la transmission des rapports.
5. Ces chiffres excluent le Nunavut car ils sont financés par le gouvernement territorial.
6. Le taux de scolarisation pour la population canadien n'a pas été mis à jour par Statistique Canada pour les anneés 1999-2000 et 2000-2001.

Sources: AINC, Direction générale de la gestion de l'information, Base de données sur l'éducation postsecondaire de 1996 à 2000.
AINC, Registre des Indiens, 1996 à 2000.
1996-1998 Statistique Canada, Banque de données internes sur l'éducation.
1996-1998 Statistique Canada, CANSIM II, Matrice 6367 : population par année d'âge, groupes d'âges et le sexe, Canada.

3.7 Taux de scolarisation postsecondaire : comparaison (suite)

Tableau 3.7 Taux de scolarisation postsecondaire temps plein, Population Indienne inscrite financée par les AINC, par rapport à l'ensemble des Canadiens, Canada 1996-1997 à 2000-2001

	1996-97	1997-98	1998-99	1999-00	2000-01
Indiens inscrits					
Taux de scolarisation âgés de 17 à 34 ans[3,4,5]	12 725	13 230	12 506	12 470	12 055
Population âgés de 17 à 34 ans	196 290	198 114	199 098	201 229	204 740
Taux de scolarisation	6,5	6,7	6,3	6,2	5,9
Ensemble des Canadiens[6]					
Taux de scolarisation âgés de 17 à 34 ans[2]	884 123	912 200	921 068	n.d.	n.d.
Population âgés de 17 à 34 ans	7 956 843	7 903 114	7 823 526	n.d.	n.d.
Taux de scolarisation	11,1	11,5	11,8	n.d.	n.d.

Notes:
1. Représente, à la date du relevé des données à l'automne, les inscriptions à plein temps dans les universités et les collèges communautaires. Le groupe d'âge des 17 à 34 ans a été choisi, car la plupart des étudiants inscrits dans les établissements d'enseignement postsecondaires se situent dans ce groupe. Cependant, les étudiants indiens ont tendance à être plus âgés que les autres Canadiens au moment de leur inscription.
2. Données tirées du Système d'information statistique sur la clientèle universitaire (SISCU) et du Système d'information statistique sur la clientèle des collèges communautaires (SISCCC) de Statistique Canada.
3. Ces chiffres excluent les T.N.-O. (sauf pour les PPECU) car ils sont financés par le gouvernement territorial. Les programmes préparatoires à l'entreé au collége et à l'université (PPECU) sont que des programmes préparatoires et ne sont pas admissibles à titre de programme d'études supérieures.
4. Des données approximatives ont été utilisées pour calculer la population étudiante des Indiens inscrits en raison d'un manque de rigueur dans la transmission des rapports.
5. Ces chiffres excluent le Nunavut car ils sont financés par le gouvernement territorial.
6. Le taux de scolarisation pour la population canadien n'a pas été mis à jour par Statistique Canada pour les anneés 1999-2000 et 2000-2001.

Sources: AINC, Direction générale de la gestion de l'information, Base de données sur l'éducation postsecondaire de 1996 à 2000.
AINC, Registre des Indiens, 1996 à 2000.
1996-1998 Statistique Canada, Banque de données internes sur l'éducation.
1996-1998 Statistique Canada, CANSIM II, Matrice 6367 : population par année d'âge, groupes d'âges et le sexe, Canada.

3.8 Titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires

Figure 3.8 Répartition des titulaires d'un diplôme d'études postsecondaire financés par les AINC, par région, en 2000-2001

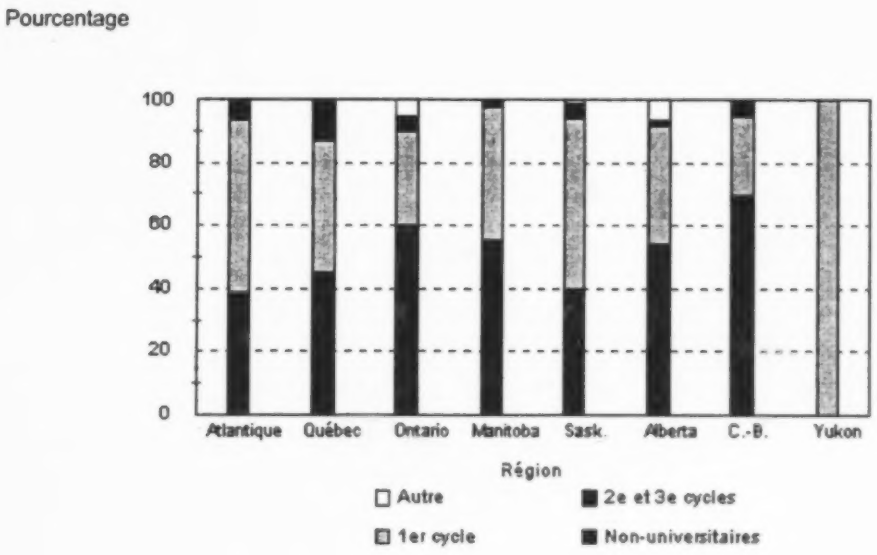

Notes:
1. La catégorie « **Non universitaires** » désigne des certificats ou des diplômes non universitaires. La catégorie « **1er cycle universitaire** » comprend les baccalauréats, les premiers grades professionnels, etc. La catégorie « **2e et 3e cycles universitaires** » comprend les maîtrises, les doctorats, etc. Enfin la catégorie « **Autres** » représente les étudiants du Programme spécial, les auditeurs libres, ceux qui sont en cours de spécialisation et autres.
2. Les chiffres ne comprennent pas toutes les bandes.
3. Ces chiffres excluent les T.N.-O. (sauf pour les PPECU) car ils sont financés par le gouvernement territorial. Les programmes préparatoires à l'entreé au collége et à l'université (PPECU) sont que des programmes préparatoires et ne sont pas admissibles à titre de programme d'études supérieures.
4. Ces chiffres excluent aussi le Nunavut car il sont financés par le gouvernement territorial.

Source : AINC, Direction générale de la gestion de l'information, Base de données sur l'éducation postsecondaire, 2000-2001.

3.8 Titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires (suite)

Tableau 3.8 Répartition des titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires financés par les AINC, par région, en 2000-2001

Région[2]	Non-universitaires[3]	1er cycle[1]	2e et 3e cycles[1]	Autre[1]	Total
Atlantique	59	84	10	0	153
Québec	135	125	38	1	299
Ontario	811	401	63	71	1 346
Manitoba	260	199	11	0	470
Saskatchewan	195	263	22	7	487
Alberta	184	126	5	23	338
C.-B.	408	149	30	0	587
Yukon	0	9	0	0	9
Total[3,4]	2 052	1 356	179	102	3 689

Fait saillant

➢ L'Ontario a le plus grand nombre de gradués en 2000-2001, représentant 36 p. 100 du nombre total de gradués.

Notes:
1. La catégorie « **Non universitaires** » désigne des certificats ou des diplômes non universitaires. La catégorie « **1er cycle universitaire** » comprend les baccalauréats, les premiers grades professionnels, etc. La catégorie « **2e et 3e cycles universitaires** » comprend les maîtrises, les doctorats, etc. Enfin la catégorie « **Autres** » représente les étudiants du Programme spécial, les auditeurs libres, ceux qui sont en cours de spécialisation et autres.
2. Les chiffres ne comprennent pas toutes les bandes.
3. Ces chiffres excluent les T.N.-O. (sauf pour les PPECU) car ils sont financés par le gouvernement territorial. Les programmes préparatoires à l'entreé au collége et à l'université (PPECU) sont que des programmes préparatoires et ne sont pas admissibles à titre de programme d'études supérieures.
4. Ces chiffres excluent aussi le Nunavut il car sont financés par le gouvernement territorial.

Source : AINC, Direction générale de la gestion de l'information, Base de données sur l'éducation postsecondaire, 2000-2001.

SECTION 4

CONDITIONS SOCIALES

4.1 Enfants placés

Figure 4.1 Variation en pourcentage du nombre d'enfants placés[1], Indiens inscrits vivant dans les réserves, Canada, de 1995-1996 à 2001-2002

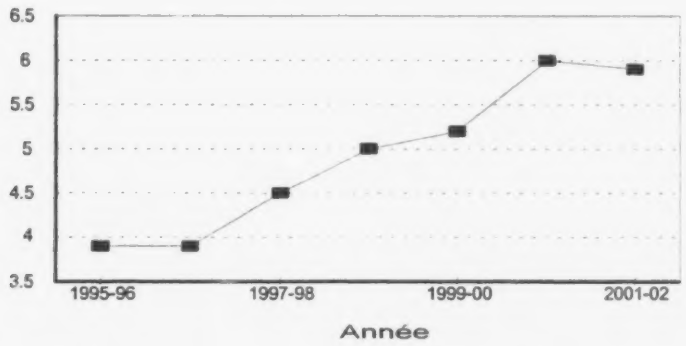

Fait saillant

➢ En 1995-1996, le nombre d'enfants placés qui étaient des Indiens inscrits vivant dans les réserves était de 4 p. 100 comparativement à 6 p. 100 en 2001-2002.

Notes :
1. Voir au lexique la définition du terme « enfants placés ».
2. Le nombre total d'enfants placés représente tous les enfants confiés aux soins d'organismes de soins à l'enfance et à la famille des Premières nations fonctionnels et ceux qui sont en développement, aux organismes provinciaux et aux centres de services sociaux (Québec et Ontario seulement).
3. Les enfants placés comprennent ceux qui sont en famille d'accueil, ceux qui reçoivent des soins d'établissement et ceux qui sont en foyers de groupe.
4. Les cas qui relèvent des approches préventives et non traditionnelles de services à l'enfance et à la famille ne sont pas comptabilisés.
5. Les enfants indiens inscrits qui sont placés vivaient dans une réserve, sur une terre de la Couronne ou dans un établissement avant la prestation des soins.
6. Le nombre total de personnes de 0 à 18 ans est tiré du Registre des Indiens au 31 décembre et ne représente que les Premières nations signataires d'entente de services à l'enfance et à la famille.
7. L'information ci-dessus peut comprendre des données estimatives ou incomplètes.
8. Sont exclus les résidents des T.N.-O. et du Nunavut, car le financement vient du gouvernement territorial.
9. Sont exclues les Premières nations autonomes financées par d'autres instruments de financement.
10. Enfants placés au 31 mars.

Sources : AINC, Direction générale de la gestion de l'information, Développement social - Enfants placés (enfants de 18 ans et moins), 1995-2001.
AINC, Registre des Indiens au 31 décembre, 1995 à 2001.

4.1 Enfants placés (suite)

Tableau 4.1 Nombre d'enfants placés[1], Indiens inscrits vivant dans les réserves, Canada, 1995-1996 à 2001-2002

Exercice[10]	Nombre total d'enfants placés[2,3,4,5,7,8,9]	Nombre d'enfants de 18 ans et moins dans les réserves[6]	Pourcentage d'enfants placés
1995-96	5 299	135 704	3,9
1996-97	5 341	136 280	3,9
1997-98	6 220	139 564	4,5
1998-99	7 207	144 791	5,0
1999-00	7 762	148 664	5,2
2000-01	8 791	147 108	6,0
2001-02	8 828	150 646	5,9

Notes :
1. Voir au lexique la définition du terme « enfants placés ».
2. Le nombre total d'enfants placés représente tous les enfants confiés aux soins d'organismes de soins à l'enfance et à la famille des Premières nations fonctionnels et ceux qui sont en développement, aux organismes provinciaux et aux centres de services sociaux (Québec et Ontario seulement).
3. Les enfants placés comprennent ceux qui sont en famille d'accueil, ceux qui reçoivent des soins d'établissement et ceux qui sont en foyers de groupe.
4. Les cas qui relèvent des approches préventives et non traditionnelles de services à l'enfance et à la famille ne sont pas comptabilisés.
5. Les enfants indiens inscrits qui sont placés vivaient dans une réserve, sur une terre de la Couronne ou dans un établissement avant la prestation des soins.
6. Le nombre total de personnes de 0 à 18 ans est tiré du Registre des Indiens au 31 décembre et ne représente que les Premières nations signataires d'entente de services à l'enfance et à la famille.
7. L'information ci-dessus peut comprendre des données estimatives ou incomplètes.
8. Sont exclus les résidents des T.N.-O. et du Nunavut, car le financement vient du gouvernement territorial.
9. Sont exclues les Premières nations autonomes financées par d'autres instruments de financement.
10. Enfants placés au 31 mars.

Sources : AINC, Direction générale de la gestion de l'information, Développement social - Enfants placés (enfants de 18 ans et moins), 1995-2001.
AINC, Registre des Indiens au 31 décembre, 1995 à 2001.

4.2 Adultes placés en établissement

Figure 4.2 Nombre d'adultes placés en établissement[1], Indiens inscrits vivant dans les réserves, Canada, de 1995-1996 à 2001-2002

Pour mille

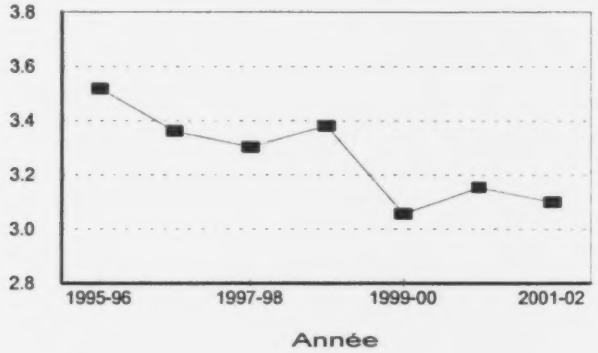

Fait saillant

➢ Au cours des 6 dernières années, le nombre moyen d'Indiens inscrits adultes placés en établissement a été d'environ 3,3 pour 1 000.

Notes :
1. Voir au lexique la définition du terme « adulte placés en établissement ».
2. Le nombre total de personnes de 19 ans et plus est tiré du Registre des Indiens au 31 décembre et ne représente que les Premières nations financées dans le cadre de ce programme.
3. Le ratio d'adultes placés en établissement a été obtenu en divisant le nombre moyen d'adultes placés par le nombre d'adultes de 19 ans ou plus qui vivaient dans une réserve et en multipliant le résultat par 1 000.
4. Le nombre total d'adultes représente tous les adultes bénéficiant de soins en établissement de types I et II.
5. Les adultes placés comprennent ceux qui reçoivent des soins en établissement et exclut les bénéficiaires de soins à domicile et de placements en famille d'accueil.
6. Les adultes placés en établissement habitaient auparavant une réserve, une terre de la Couronne ou un établissement indien avant la prestation des soins.
7. Sont exclus les résidents des T.N.-O. et du Nunavut car le financement vient du gouvernement territorial.
8. Sont exclues les bandes autonomes financées par d'autres instruments de financement.
9. Adultes placés en établissement au 31 mars.

Sources: AINC, Direction générale de la gestion de l'information Développement social - Adultes placés (adultes âgés de 19 ans et plus), 1995-2001.
AINC, Registre des Indiens au 31 décembre, 1995 à 2001.

4.2 Adultes placés en établissement (suite)

Tableau 4.2 Nombre d'adultes placés en établissement[1], Indiens inscrits vivant dans les réserves, Canada, 1995-1996 à 2001-2002

Exercice[9]	Nombre des adultes placés en établissement[4,6,7,8]	Nombre des adultes de 19 ans et plus qui vivent dans les réserves[2]	Adultes placés en établissement pour 1 000[3]
1995-96	666	189 282	3,5
1996-97	645	191 854	3,4
1997-98	655	198 287	3,3
1998-99	690	204 061	3,4
1999-00	641	209 723	3,1
2000-01	677	214 612	3,2
2001-02	676	217 150	3,1

Notes :
1. Voir au lexique la définition du terme « adulte placés en établissement».
2. Le nombre total de personnes de 19 ans et plus est tiré du Registre des Indiens au 31 décembre et ne représente que les Premières nations financées dans le cadre de ce programme.
3. Le ratio d'adultes placés en établissement a été obtenu en divisant le nombre moyen d'adultes placés par le nombre d'adultes de 19 ans ou plus qui vivaient dans une réserve et en multipliant le résultat par 1 000.
4. Le nombre total d'adultes représente tous les adultes bénéficiant de soins en établissement de types I et II.
5. Les adultes placés comprennent ceux qui reçoivent des soins en établissement et exclut les bénéficiaires de soins à domicile et de placements en famille d'accueil.
6. Les adultes placés en établissement habitaient auparavant une réserve, une terre de la Couronne ou un établissement indien avant la prestation des soins.
7. Sont exclus les résidents des T.N.-O. et du Nunavut, car le financement vient du gouvernement territorial.
8. Sont exclues les bandes autonomes financées par d'autres instruments de financement.
9. Adultes placés en établissement au 31 mars.

Sources : AINC, Direction générale de la gestion de l'information, Développement social - Adultes placés (adultes âgés de 19 ans et plus), 1995-2001.
AINC, Registre des Indiens au 31 décembre, 1995 à 2001.

4.3 Prestataires et bénéficiaires de l'aide sociale

Figure 4.3 Nombre moyen mensuel de prestataires et de bénéficiaires de l'aide sociale[1] dans les réserves, Canada, 1993-1994 à 2001-2002

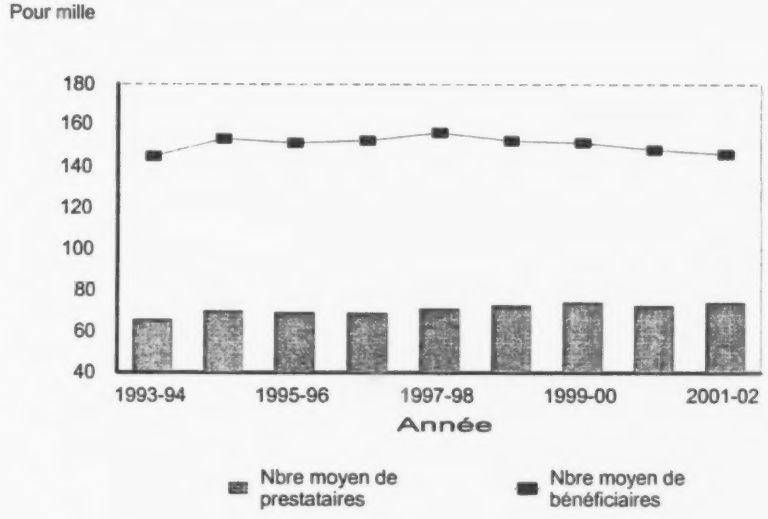

Fait saillant

➢ Le nombre moyen de bénéficiaires mensuel était de 152 658 en 1998-1999 comparé à 146 194 en 2001-2002. Ceci représente une baisse de 4,4 p. 100.

Notes :
1. Voir au lexique la définition du terme « aide sociale ».
2. Le nombre de prestataires de l'aide sociale est composé du nombre de familles (chefs de ménages) et du nombre de célibataires qui sont admissibles à recevoir des prestations d'aide sociale.
3. Les bénéficiaires comprennent le nombre de personnes dans des familles et le nombre de célibataires.
4. Le nombre de prestataires de l'aide sociale est composé de deux types de données : les dépenses réelles et les montants du budget fixe.
5. À compter de 1988-1989, toute l'information apparaît telle qu'elle a été présentée par les régions..
6. La diminution enregistrée en 1995-1996 est principalement attribuable à l'exclusion de cinq Premières Nations autonomes du Yukon.
7. Les données de 1997-1998 sur l'aide sociale ont été révisées à la suite de l'examen des données de février 1999.
8. Sont exclus les résidents des T.N.-O. et du Nunavut, car le financement vient du gouvernement territorial.
9. Sont exclues les bandes autonomes financées par d'autres instruments de financement.

Source : AINC, Direction générale de la gestion de l'information, Aide sociale, 1993 à 2001.

4.3 Prestataires et bénéficiaires de l'aide sociale (suite)

Tableau 4.3 Nombre mensuel moyen de prestataires et de bénéficiaires de l'aide sociale[1] dans les réserves, Canada, 1993-1994 à 2001-2002

Exercice [5]	Nombre mensuel moyen de prestataires [2,4,8,9]	Nombre mensuel moyen de bénéficiaires [3,4,8,9]
1993-94	65 666	145 020
1994-95	69 890	153 613
1995-96 [6]	69 029	151 564
1996-97	68 790	152 746
1997-98 [7]	70 927	156 629
1998-99	72 612	152 658
1999-00	73 974	151 737
2000-01	72 465	148 236
2001-02	73 975	146 194

Notes :
1. Voir au lexique la définition du terme « aide sociale ».
2. Le nombre de prestataires de l'aide sociale est composé du nombre de familles (chefs de ménages) et du nombre de célibataires qui sont admissibles à recevoir des prestations d'aide sociale.
3. Les bénéficiaires comprennent le nombre de personnes dans des familles et le nombre de célibataires.
4. Le nombre de prestataires de l'aide sociale est composé de deux types de données : les dépenses réelles et les montants du budget fixe.
5. À compter de 1988-1989, toute l'information apparaît telle qu'elle a été présentée par les régions.
6. La diminution enregistrée en 1995-1996 est principalement attribuable à l'exclusion de cinq Premières Nations autonomes du Yukon.
7. Les données de 1997-1998 sur l'aide sociale ont été révisées à la suite de l'examen des données de février 1999.
8. Sont exclus les résidents des T.N.-O. et du Nunavut, car le financement vient du gouvernement territorial.
9. Sont exclues les bandes autonomes financées par d'autres instruments de financement.

Source : AINC, Direction générale de la gestion de l'information, Aide sociale, 1993 à 2001.

4.4 Programme d'aide sociale

Figure 4.4 Variation en pourcentage du nombre de bandes qui administrent le Programme d'aide sociale[1], Canada 1993-1994 à 2001-2002

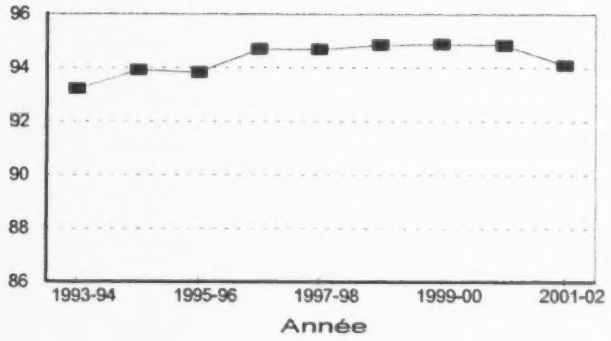

Fait saillant

➢ En 2001-2002, 531 des 564 bandes admissibles administraient le Programme d'aide sociale, dont les fonds provenant d'un certain nombre d'accords de contribution.

Notes:
1. Voir au lexique la définition du terme "aide sociale".
2. Le nombre de bandes est défini comme étant le nombre total de bandes pour lesquelles les AINC finance l'aide sociale. Le nombre de bandes ci-dessus n'est pas identique au nombre de bandes qui figurent dans le Registre des Indiens.
3. La colonne « Bandes qui administrent le Programme d'aide sociale » indique le nombre de bandes qui administrent le Programme d'aide sociale, directement ou indirectement par l'intermédiaire d'une autre bande, d'un Conseil tribal ou d'un partenariat.
4. Les données peuvent êtres différentes de celles provenant de rapports antérieurs, car il se peut que les régions aient ajusté leurs données dans leur soumission de 1994-1995.
5. La diminution enregistrée en 1995-1996 est principalement attribuable à l'exclusion de cinq bandes autonomes du Yukon.
6. En 1999-2000 et 2000-2001, huit Premières nations autonomes sont exclues du compte.

Source : AINC, Direction de gestion de l'information, Aide sociale, 1993 à 2001.

4.4 Programme d'aide sociale (suite)

Tableau 4.4 Variation en pourcentage du nombre de bandes qui administrent le Programme d'aide sociale[1], Canada 1993-1994 à 2001-2002

Exercice	Nombre de Bandes [2]	Bandes qui administrent le Programme d'aide sociale [3]	Pourcentage de bandes qui administrent le Programme
1993-94	575	536	93,2
1994-95[4]	574	539	93,9
1995-96[5]	566	531	93,8
1996-97	566	536	94,7
1997-98	565	535	94,7
1998-99	564	535	94,9
1999-00[6]	567	538	94,9
2000-01[6]	563	534	94,8
2001-02	564	531	94,1

Notes:
1. Voir au lexique la définition du terme "aide sociale".
2. Le nombre de bandes est défini comme étant le nombre total de bandes pour lesquelles les AINC finance l'aide sociale. Le nombre de bandes ci-dessus n'est pas identique au nombre de bandes qui figurent dans le Registre des Indiens.
3. La colonne « Bandes qui administrent le Programme d'aide sociale » indique le nombre de bandes qui administrent le Programme d'aide sociale, directement ou indirectement par l'intermédiaire d'une autre bande, d'un Conseil tribal ou d'un partenariat.
4. Les données peuvent êtres différentes de celles provenant de rapports antérieurs, car il se peut que les régions aient ajusté leurs données dans leur soumission de 1994-1995.
5. La diminution enregistrée en 1995-1996 est principalement attribuable à l'exclusion de cinq bandes autonomes du Yukon.
6. En 1999-2000 et 2000-2001, huit Premières nations autonomes sont exclues du compte.

Source : AINC, Direction de gestion de l'information, Aide sociale, 1993 à 2001.

SECTION 5

LOGEMENT

5.1 Logements dans les réserves

Figure 5.1 Logements neufs et rénovés[1] dans les réserves, Canada, de 1991-1992 à 2001-2002

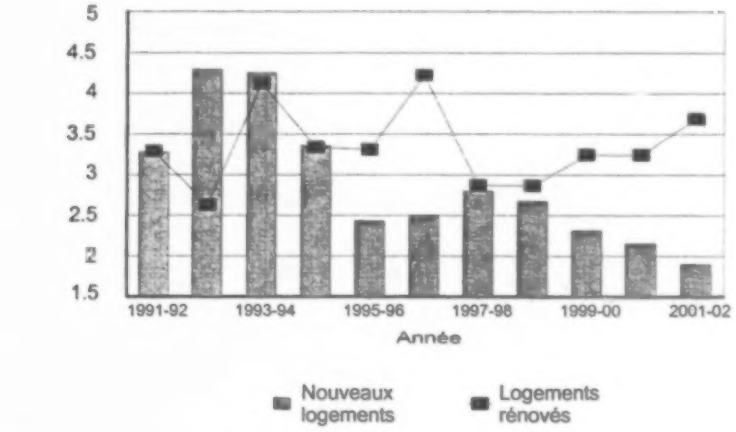

Faits saillants

- Durant les dernières 10 années, on a construit en moyenne 2 901 nouveaux logements par année dans les réserves.
- En 2001-2002, 1 872 logements neufs destinés aux Premières nations ont été construits dans les réserves.
- En moyenne, on a rénové, chaque année, 3 348 logements depuis 1991-1992.
- En 2001-2002, on a remis à neuf au total 3 690 logements dans les réserves.

Notes:
1. Voir au lexique la définition du terme "logement".
2. Sans compter les logements des T. N.-O., Nunavut, des collectivités inuits du Nord québécois, ceux des bandes assujetties à la Convention de la Baie James et du Nord québécois depuis 1984 et ceux des bandes du Yukon et de la bande Sechelt sous une autonomie gouvernementale depuis 1986.
3. Les données déclarées pour 1997-1998 sont celles au 31 août 1998. Elles font état des redressements effectués dans la base de données de gestion des immobilisations en 1997-1998 après la publication du Rapport sur le rendement 1997-1998.

Source: AINC, Direction générale de la gestion de l'information, Système de gestion des immobilisations, 1992 à 2002.

5.1 Logements dans les réserves (suite)

Tableau 5.1 Logements neufs et rénovés[1] dans les réserves, Canada, de 1991-1992 à 2001-2002

Exercice	Nombre de nouveaux logements [2]	Nombre de logements rénovés
1991-92	3 281	3 288
1992-93	4 295	2 630
1993-94	4 254	4 126
1994-95	3 354	3 338
1995-96	2 427	3 310
1996-97	2 487	4 222
1997-98[3]	2 798	2 870
1998-99	2 675	2 864
1999-00	2 313	3 243
2000-01	2 152	3 245
2001-02	1,872	3,690

Notes:
1. Voir au lexique la définition du terme "logement".
2. Sans compter les logements des T. N.-O., Nunavut, des collectivités inuites du Nord québécois, ceux des bandes assujetties à la Convention de la Baie James et du Nord québécois depuis 1984 et ceux des bandes du Yukon et de la bande Sechelt sous une autonomie gouvernementale depuis 1986.
3. Les données déclarées pour 1997-1998 sont celles au 31 août 1998. Elles font état des redressements effectués dans la base de données de gestion des immobilisations en 1997-1998 après la publication du Rapport sur le rendement 1997-1998.

Source: AINC, Direction générale de la gestion de l'information, Système de gestion des immobilisations, 1992 à 2002.

5.2 Logements et infrastructure dans les réserves

Figure 5.2 Pourcentage de logements[1] appropriés dans les réserves, Canada, de 1991-1992 à 2001-2002

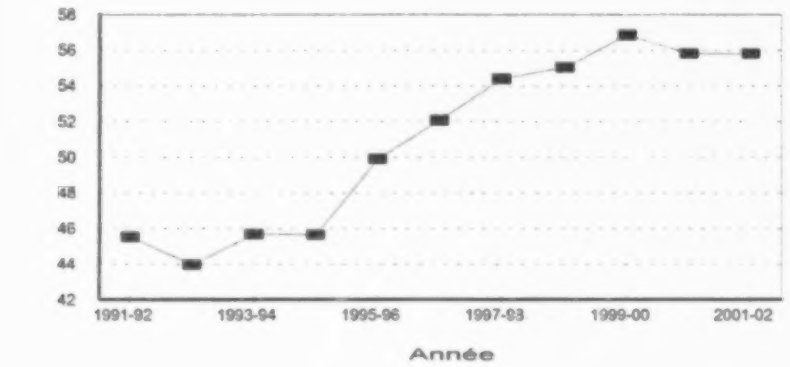

Fait saillant

➢ En 2001-2002, 56 p. 100 des logements dans les réserves étaient considérés comme logements appropriés.

Tableau 5.2 Pourcentage de logements[1] appropriés dans les réserves, Canada, de 1991-1992 à 2001-2002

Exercice	Nombre total des logements [2]	Nombre de logements appropriés	Pourcentage des logements appropriés
1991-92[3]	67 282	30 633	45,5
1992-93	71 531	31 460	44,0
1993-94	73 683	33 665	45,7
1994-95	76 385	34 875	45,7
1995-96	78 187	39 020	49,9
1996-97	80 443	41 885	52,1
1997-98	83 008	45 153	54,4
1998-99	85 647	47 140	55,0
1999-00	88 485	50 313	56,9
2000-01	89 897	50 169	55,8
2001-02	91 652	51 253	55,9

Notes :

1. Sont considérés comme logements appropriés ceux qui ne nécessitent ni rénovation mineure ou majeure ni remplacement. Leur nombre se calcule à l'aide de la formule suivante :
Logements appropriés = nombre total de logements – (remplacements + rénovations majeures + rénovations mineures).

2. Les données pour la C.-B. excluent les augmentations des immobilisations en infrastructure depuis 1987 pour les Premières nations participant aux modes optionnels de financement.

3. On a utilisé les données de 1990-1991 pour 1991-1992 dans le cas de la Colombie-Britannique.

Source : AINC, Direction générale de la gestion de l'information, Système de gestion des immobilisations, 1992 à 2002.

5.3 Logements et infrastructure / services d'eau et égout dans les réserves

Faits saillants

- En 2001-2002, 98 p. 100 des logements dans les réserves bénéficiaient de services d'eau à comparer à 91 p. 100 dix ans passeés.
- La proportion de logements raccordés à un réseau d'égout est passée de 80 p. 100 en 1991-1992 à 95 p. 100 en 2001-2002.

Figure 5.3 Logements dans les réserves raccordés à des réseaux d'eau et d'égout[1], Canada, de 1991-1992 à 2001-2002

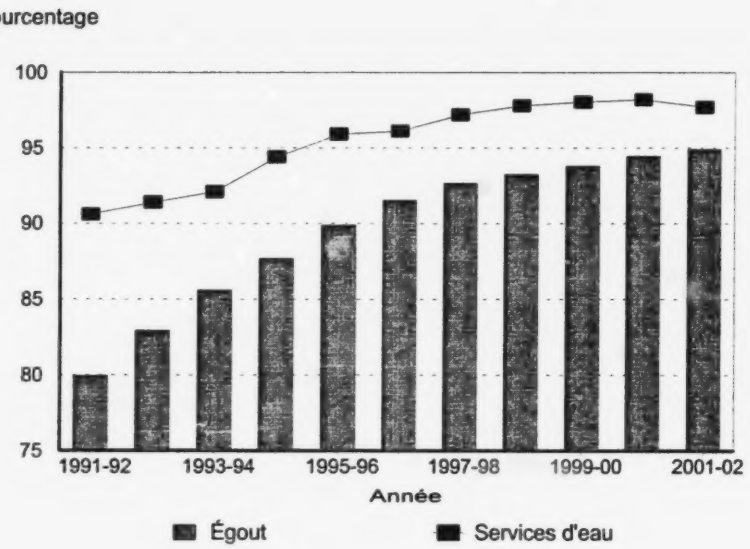

Notes : 1. Voir au lexique les définitions des termes « services d'eau » et « égouts ».
2. Les données déclarées pour 1997-1998 sont celles au 31 août 1998. Elles font état des redressements effectués dans la base de données de gestion des immobilisations en 1997-1998 après la publication du Rapport sur le rendement 1997-1998.
3. Le pourcentage des logements raccordés d'eau et d'égout est calculé en utilisant le nombre total des logements qui se trouve au tableau 5.2.

Source : AINC, Direction générale de la gestion de l'information, Système de gestion des immobilisations, 1992 à 2002.

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

Micromedia
ProQuest

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

5.3 Logements et infrastructure / services d'eau et égout dans les réserves (suite)

Tableau 5.3 Logements dans les réserves raccordés à des réseaux d'eau et d'égout[1], Canada, de 1991-1992 à 2001-2002

Exercice	Services d'eau adéquats [3]		Services d'égouts adéquats [3]	
	Nbre	%	Nbre	%
1991-92	60 956	90,6	53 784	79,9
1992-93	65 397	91,4	59 315	82,9
1993-94	67 826	92,1	63 069	85,6
1994-95	72 092	94,4	66 978	87,7
1995-96	74 945	95,9	70 287	89,9
1996-97	77 269	96,1	73 638	91,5
1997-98 [2]	80 674	97,2	76 916	92,7
1998-99	83 734	97,8	79 848	93,2
1999-00	86 763	98,1	82 999	93,8
2000-01	88 285	98,2	84 900	94,4
2001-02	89 507	97,7	86 984	94,9

Notes :
1. Voir au lexique les définitions des termes « services d'eau » et « égouts ».
2. Les données déclarées pour 1997-1998 sont celles au 31 août 1998. Elles font état des redressements effectués dans la base de données de gestion des immobilisations en 1997-1998 après la publication du Rapport sur le rendement 1997-1998.
3. Le pourcentage des logements raccordés d'eau et d'égout est calculé en utilisant le nombre total des logements qui se trouve au tableau 5.2.

Source: AINC, Direction générale de la gestion de l'information, Système de gestion des immobilisations, 1992 à 2002.

5.3 Logements et infrastructure / services d'eau et égout dans les réserves (suite)

Tableau 5.3 Logements dans les réserves raccordés à des réseaux d'eau et d'égout[1], Canada, de 1991-1992 à 2001-2002

Exercice	Services d'eau adéquats [3]		Services d'égouts adéquats [3]	
	Nbre	%	Nbre	%
1991-92	60 956	90,6	53 784	79,9
1992-93	65 397	91,4	59 315	82,9
1993-94	67 826	92,1	63 069	85,6
1994-95	72 092	94,4	66 978	87,7
1995-96	74 945	95,9	70 287	89,9
1996-97	77 269	96,1	73 638	91,5
1997-98 [2]	80 674	97,2	76 916	92,7
1998-99	83 734	97,8	79 848	93,2
1999-00	86 763	98,1	82 999	93,8
2000-01	88 285	98,2	84 900	94,4
2001-02	89 507	97,7	86 984	94,9

Notes :
1. Voir au lexique les définitions des termes « services d'eau » et « égouts ».
2. Les données déclarées pour 1997-1998 sont celles au 31 août 1998. Elles font état des redressements effectués dans la base de données de gestion des immobilisations en 1997-1998 après la publication du Rapport sur le rendement 1997-1998.
3. Le pourcentage des logements raccordés d'eau et d'égout est calculé en utilisant le nombre total des logements qui se trouve au tableau 5.2.

Source: AINC, Direction générale de la gestion de l'information, Système de gestion des immobilisations, 1992 à 2002.

SECTION 6

AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE

6.1 Négociations relatives à l'autonomie gouvernementale

Tableau 6.1 Négociations relatives à l'autonomie gouvernementale, par région, 2002

Région	Négotiations en cours	Collectivités autochtones touchées [1]
Atlantique	2	7
Québec	6	26
Ontario	10	117
Manitoba	2	62
Saskatchewan	2	70
Alberta	2	23
Colombie-Britannique	43	123
Yukon	7	12
T. N.-O.	5	30
Canada Total	79	470

Historique

En 1995, le gouvernement du Canada reconnaissait le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale comme un droit ancestral existant au sens de l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*. Il annonçait aussi la création d'un cadre stratégique concernant la mise en oeuvre du droit inhérent des peuples autochtones à l'autonomie gouvernementale et la négociation de cette autonomie. Cette politique s'inspire du principe selon lequel les peuples autochtones du Canada ont le droit de se gouverner eux-mêmes dans les sphères d'activité qui relèvent des affaires internes de leurs collectivités, et ce, de manière conforme à leurs cultures, à leurs identités, à leurs traditions, à leurs langues et à leurs institutions uniques, ainsi qu'à leur relation spéciale avec leurs terres et leurs ressources. Cette politique a pour objectif la négociation d'ententes pratiques et raisonnables sur les modalités de l'exercice de l'autonomie gouvernementale.

À la lumière des recommandations de la Commission royale sur les peuples autochtones en 1996 et de l'instauration de *Rassembler nos forces : le plan d'action du Canada pour les questions autochtones*, l'approche à l'endroit de l'autonomie gouvernementale a évolué pour cibler davantage le défi holistique d'établir les paramètres de nouvelles relations de gouvernement à gouvernement, notamment l'édification des capacités internes de gouvernance, des compétences et des structures comme fondement des négociations d'ententes sur l'autonomie gouvernementale.

Les AINC a entrepris des négociations en matière d'autonomie gouvernementale dans plus de 80 tables. L'autonomie gouvernementale peut être négociée dans le cadre de revendications globales (portant sur un éventail de compétences) ou de revendications sectorielles (une seule compétence comme l'éducation ou les services à l'enfance) ou encore dans le cadre des revendications territoriales d'un grand nombre de peuples autochtones.

Note : 1. Les peuples autochtones comprennent les Premières nations, les Inuit et les Métis vivant au nord du 60e parallèle.

Source : AINC, Direction des droits inhérents 2002.

6.1 Négociations relatives à l'autonomie gouvernementale (suite)

Faits saillants

- Depuis 1984, des mesures législatives ont été prises en faveur de l'autonomie gouvernementale des Cris et des Naskapis du Québec et de la bande Sechelte de la Colombie-Britannique (1986).
- La loi sur l'éducation des Mi'kmaq de la Nouvelle-Écosse a été promulguée en septembre 1998.
- Des mesures législatives d'autonomie gouvernementale ont également été adoptées, dans le cadre de leurs revendications globales, en faveur des Premières nations du Yukon suivantes : les Gwitchin Vuntut, les Nacho Nyak Dun, les Champagne et les Aishihik, les Tlingits de Teslin et les Premières nations de Little Salmon-Carmacks, de Selkirk et de Tr'on dëk Hwëch'in. Des ententes subordonnées basées sur le transfert de certains programmes et services ont été atteintes avec ces Premières nations.
- Le Canada a édicté la Loi sur l'accord définitif nisga'a en avril 2000 et le Traité est entré en vigueur le 11 mai suivant. L'accord nisga'a est le premier accord de revendication territoriale moderne à étendre formellement la protection garantie par l'article 35 (la Loi constitutionnelle de 1982) aux droits fonciers et aux droits relatifs à l'autonomie gouvernementale.
- En juin 2001, le Canada a accordé la sanction royal à la Lois sur la gouvernement du territoire provisoire de Kanesatake.

Source : AINC, Direction des droits inhérents 2002

6.2 Transfert

Figure 6.2 Profil des administrateurs des dépenses des AINC, de 1991-1992 à 2001-2002

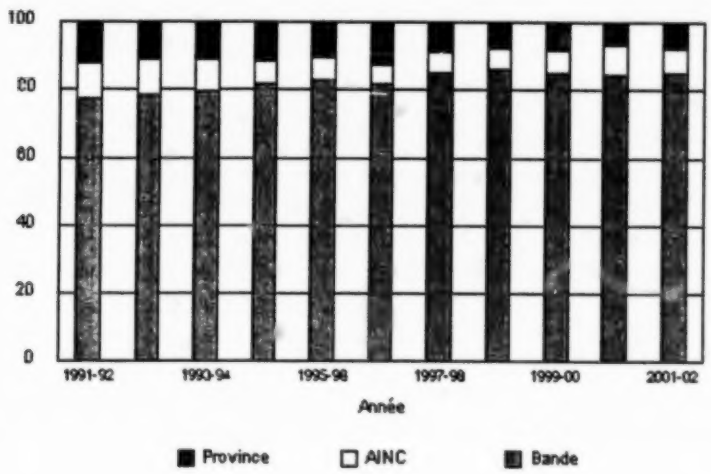

Fait saillant

➢ En 2001-2002, les Indiens inscrits et les Inuits géraient plus de 85,4 p. 100 des dépenses du Programme des affaires indiennes et inuites des AINC, par l'intermédiaire des conseils de bande, des conseils tribaux ou des autres organisations des Premières nations.

Sources: AINC, Direction générale des finances, Profils des services aux bandes.
AINC, Budget des dépenses 2001-2002 - Partie III -Réalisations en matière de rendement.

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

Micromedia
ProQuest

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

6.2 Transfert (suite)

Tableau 6.2 Transfert de dépenses, AINC, de 1991-1992 à 2001-2002

Exercice	Gérés par les bandes (Dollars courants)	%	Gérés par les provinces (Dollars courants)	%	Gérés par le Ministère (Dollars courants)	%	Dépense du PAII (Dollars courants)	Programme des affaires indiennes et inuites (ETF autorisés) [1]
1991-92	$2 146 588 300	77,3	$335 577 300	12,1	$293 937 800	10,6	$2 776 103 400	2 682
1992-93	$2 359 800 000	78,6	$334 608 000	11,1	$309 484 100	10,3	$3 003 892 100	2 682
1993-94	$2 673 150 811	79,9	$360 028 800	10,8	$311 810 000	9,3	$3 344 989 611	2 567
1994-95	$2 868 833 766	81,9	$393 573 384	11,2	$240 621 423	6,9	$3 503 028 573	2 275
1995-96	$3 065 731 561	83,1	$373 997 022	10,1	$248 007 409	6,7	$3 687 735 992	2 092
1996-97	$3 179 249 715	81,8	$486 996 988	12,5	$221 460 680	5,7	$3 887 707 383	1 889
1997-98	$3 376 659 499	85,1	$340 370 427	8,6	$248 706 142	6,3	$3 965 736 068	1 755
1998-99	$3 833 125 063	86,4	$342 220 681	7,7	$260 261 082	5,9	$4 435 606 826	1 991
1999-00	$3 753 695 395	85,5	$357 252 427	8,1	$279 547 699	6,4	$4 390 495 521	1 988
2000-01	$4 062 019 805	84,6	$306 270 102	6,4	$430 390 743	9,0	$4 798 680 650	2 187
2001-02	$4 105 288 711	85,4	$351 545 820	7,3	$350 684 565	7,3	$4 807 519 096	2 263

Fait saillant

➢ Le nombre d'équivalents temps-plein (ETP) autorisé dans le cadre du Programme des affaires indiennes et inuites était de 2 263 en 2001-2002, ce qui représente une réduction de 16 p. 100 par rapport au chiffre de 2 682 ETP en 1991-1992.

Note: 1. Dans tout le Canada.

Sources AINC, Direction générale des finances, Profils des services aux bandes.
AINC, Budget des dépenses 2001-2002 - Partie III -Réalisations en matière de rendement.

6.2 Transfert (suite)

Tableau 6.2 Transfert de dépenses, AINC, de 1991-1992 à 2001-2002

Exercice	Gérés par les bandes (Dollars courants)	%	Gérés par les provinces (Dollars courants)	%	Gérés par le Ministère (Dollars courants)	%	Dépense du PAII (Dollars courants)	Programme des affaires indiennes et inuites (ETF autorisés) [1]
1991-92	$2 146 586 300	77,3	$335 577 300	12,1	$293 937 800	10,6	$2 776 103 400	2 682
1992-93	$2 359 800 000	78,6	$334 608 000	11,1	$309 484 100	10,3	$3 003 892 100	2 682
1993-94	$2 673 150 811	79,9	$360 026 800	10,8	$311 810 000	9,3	$3 344 989 611	2 567
1994-95	$2 868 833 766	81,9	$393 573 384	11,2	$240 621 423	6,9	$3 503 028 573	2 275
1995-96	$3 065 731 561	83,1	$373 997 022	10,1	$248 007 409	6,7	$3 687 735 992	2 092
1996-97	$3 179 249 715	81,8	$486 996 988	12,5	$221 460 680	5,7	$3 887 707 383	1 889
1997-98	$3 376 659 499	85,1	$340 370 427	8,6	$248 706 142	6,3	$3 965 736 068	1 755
1998-99	$3 833 125 063	86,4	$342 220 681	7,7	$260 261 082	5,9	$4 435 606 826	1 991
1999-00	$3 753 695 395	85,5	$357 252 427	8,1	$279 547 699	6,4	$4 390 495 521	1 988
2000-01	$4 062 019 805	84,6	$306 270 102	6,4	$430 390 743	9,0	$4 798 680 650	2 187
2001-02	$4 105 288 711	85,4	$351 545 820	7,3	$350 684 565	7,3	$4 807 519 096	2 263

Fait saillant

➢ Le nombre d'équivalents temps-plein (ETP) autorisé dans le cadre du Programme des affaires indiennes et inuites était de 2 263 en 2001-2002, ce qui représente une réduction de 16 p. 100 par rapport au chiffre de 2 682 ETP en 1991-1992.

Note: 1. Dans tout le Canada.

Sources AINC, Direction générale des finances, Profils des services aux bandes.
AINC, Budget des dépenses 2001-2002 - Partie III -Réalisations en matière de rendement.

SECTION 7

LE NORD

7.1 Le Nord : Population démographique

Figure 7.1 Population[1, 2, 3] du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut, de 1998 à 2006

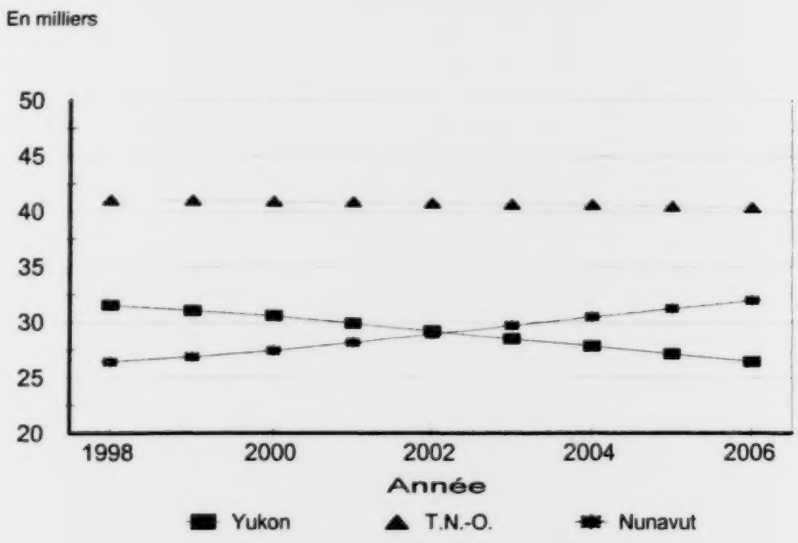

Fait saillant

- Selon ces estimations, la population du Nunavut va continuer de croître. On prévoit que de 1998 à 2006, elle progressera de 21 p. 100. Cependant la population du Yukon dimunera de 16 p. 100 durant cette même période.

Notes : 1. Les estimations et les projections sont établies au 1er juillet de chaque année.
2. Mise à jour des séries de projections publiées par Statistique Canada, Section de la démographie, Projections démographiques.
3. Les donneés pour les Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut sont baseés sur les limites territoires de 1999.

Source : Les estimations démographiques pour 1998 à 2001 et les projections démographiques pour 2002 à 2006 - Statistique Canada, Statistiques démographiques annuelles , 2001, Ottawa, Division de la démographie, numéro de catalogue 91-213-XPB.

74-76

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

Micromedia
ProQuest

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

7.1 Le Nord : Population démographique (suite)

Tableau 7.1 Population[1] du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut par sexe, de 1998 à 2006

Année	Yukon	T.N.-O.[3]	Nunavut[3]
1998- Total	**31 552**	**41 050**	**26 428**
Hommes	16 384	21 306	13 907
Femmes	15 138	19 744	12 521
1999- Total	**31 038**	**40 999**	**26 860**
Hommes	16 047	21 206	14 101
Femmes	14 991	19 793	12 759
2000 [2]- Total	**30 582**	**40 907**	**27 419**
Hommes	15 774	21 130	14 329
Femmes	14 808	19 777	13 090
2001 [2]- Total	**29 885**	**40 860**	**28 159**
Hommes	15 323	21 078	14 632
Femmes	14 562	19 782	13 527
2002 [2]- Total	**29 181**	**40 754**	**28 914**
Hommes	14 877	20 992	14 946
Femmes	14 304	19 762	13 968
2003 [2]- Total	**28 502**	**40 671**	**29 686**
Hommes	14 450	20 914	15 265
Femmes	14 052	19 757	14 421
2004 [2]- Total	**27 838**	**40 613**	**30 473**
Hommes	14 033	20 855	15 592
Femmes	13 805	19 758	14 881
2005 [2]- Total	**27 122**	**40 479**	**31 221**
Hommes	13 586	20 753	15 893
Femmes	13 536	19 726	15 328
2006 [2]- Total	**26 424**	**40 362**	**31 982**
Hommes	13 155	20 660	16 211
Femmes	13 269	19 702	15 771

Notes : 1. Les estimations et les projections sont établies au 1er juillet de chaque année.
2. Mise à jour des séries de projections publiées par Statistique Canada, Section de la démographie, Projections démographiques.
3. Les donneés pour les Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut sont baseés sur les limites territoires de 1999.

Source : Les estimations démographiques pour 1998 à 2001 et les projections démographiques pour 2002 à 2006 - Statistique Canada, Statistiques démographiques annuelles, 2001, Ottawa, Division de la démographie, numéro de catalogue 91-213-XPB.

7.1 Le Nord : Population démographique (suite)

Tableau 7.1 Population[1] du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut par sexe, de 1998 à 2006

Année	Yukon	T.N.-O.[3]	Nunavut[3]
1998- Total	**31 552**	**41 050**	**26 428**
Hommes	16 384	21 306	13 907
Femmes	15 138	19 744	12 521
1999- Total	**31 038**	**40 999**	**26 860**
Hommes	16 047	21 206	14 101
Femmes	14 991	19 793	12 759
2000 [2]- Total	**30 582**	**40 907**	**27 419**
Hommes	15 774	21 130	14 329
Femmes	14 808	19 777	13 090
2001 [2]- Total	**29 885**	**40 860**	**28 159**
Hommes	15 323	21 078	14 632
Femmes	14 562	19 782	13 527
2002 [2]- Total	**29 181**	**40 754**	**28 914**
Hommes	14 877	20 992	14 946
Femmes	14 304	19 762	13 968
2003 [2]- Total	**28 502**	**40 671**	**29 686**
Hommes	14 450	20 914	15 265
Femmes	14 052	19 757	14 421
2004 [2]- Total	**27 838**	**40 613**	**30 473**
Hommes	14 033	20 855	15 592
Femmes	13 805	19 758	14 881
2005 [2]- Total	**27 122**	**40 479**	**31 221**
Hommes	13 586	20 753	15 893
Femmes	13 536	19 726	15 328
2006 [2]- Total	**26 424**	**40 362**	**31 982**
Hommes	13 155	20 660	16 211
Femmes	13 269	19 702	15 771

Notes : 1. Les estimations et les projections sont établies au 1er juillet de chaque année.
2. Mise à jour des séries de projections publiées par Statistique Canada, Section de la démographie, Projections démographiques.
3. Les donneés pour les Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut sont baseés sur les limites territoires de 1999.

Source : Les estimations démographiques pour 1998 à 2001 et les projections démographiques pour 2002 à 2006 - Statistique Canada, Statistiques démographiques annuelles, 2001, Ottawa, Division de la démographie, numéro de catalogue 91-213-XPB.

7.2 Le Nord : composition autochtone

Figure 7.2 Pourcentage d'Autochtones et de non-Autochtones dans la population totale du Nord (Territoires du Nord-Ouest et Yukon), de 1971 à 1996

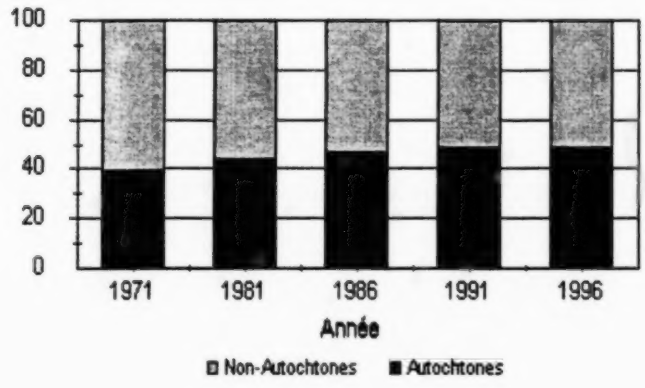

Faits saillants

- Le pourcentage d'Autochtones dans la population totale du Yukon a augmenté, passant de 14 p. 100 en 1971 à 21 p. 100 en 1996.
- Au cours de cette période, la proportion d'Autochtones dans les territoires du Nord-Ouest a elle aussi considérablement augmenté, passant de 53 p. 100 en 1971 à 62 p. 100 en 1996.
- En comparant la composition ethnique de la population du Nord dans les trois territoires en 1996, on voit que le pourcentage d'Autochtones dans la population du Yukon est de 21 p. 100, alors qu'il est de 48 p. 100 dans les Territoires du Nord-Ouest et de 85 p. 100 au Nunavut. Dans ce territoire, 75 p. 100 de la population autochtone est inuite.

Note : Ces chiffres représentent un dénombrement comparable à celui des années précédentes et sont établis d'après les réponses à la question n° 17 du recensement de 1996 qui porte sur l'ascendance autochtone unique.

Sources : Statistique Canada, tableau 11 des recensements de la population de 1971, 1981, 1986, 1991 et 1996 et données de base des AINC.

7.2 Le Nord : composition autochtone (suite)

Tableau 7.2 Population totale du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, selon les recensements[1] de 1971 à 1996, répartition ethnique des Autochtones et des non-Autochtones et la population du Nunavut et des Territoires du Nord-Ouest, selon le recensement de 1996

	1971		1981		1986		1991		1996 [1]	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
YUKON										
Autochtones	2 590	14,1	4 045	17,5	4 995	21,4	6 225	22,5	6 440	21,0
Inuit	10	0,1	95	0,4	55	0,2	135	0,5	25	0,1
IAN [3]	2 580	14,0	3 760	16,3	4 710	20,2	5 665	20,5	3 480	11,4
Métis	-	-	190	0,8	165	0,7	380	1,4	110	0,4
Ascendances autochtones multiples	-	-	-	-	65	0,3	45	0,2	2 820	9,2
Non-Autochtones	15 798	85,9	19 030	82,5	18 365	78,6	21 430	77,5	24 210	79,0
Population totale	18 388	100,0	23 075	100,0	23 360	100,0	27 655	100,0	30 650	100,0
TERRITOIRES DU NORD-OUEST										
Autochtones	18 580	53,4	26 430	58,0	30 530	58,7	34 765	60,5	39 850	62,1
Inuit	11 400	32,8	15 910	34,9	18 135	34,9	20 825	36,3	21 670	33,8
IAN [3]	7 180	20,6	7 930	17,4	8 435	16,2	9 915	17,3	1 275	2,0
Métis	-	-	2 590	5,7	2 970	5,7	3 310	5,8	9 810	15,3
Ascendances autochtones multiples	-	-	-	-	1 000	1,9	715	1,2	7 100	11,1
Non-Autochtones	16 225	46,6	19 110	42,0	21 490	41,3	22 665	39,5	24 270	37,8
Population totale	34 805	100,0	45 540	100,0	52 020	100,0	57 430	100,0	64 125	100,0
TERRITOIRES DU NORD-OUEST (limites territorials de 1999) [2]										
Autochtones	-	-	-	-	-	-	-	-	18 635	47,7
Inuit	-	-	-	-	-	-	-	-	2 825	7,2
IAN [3]	-	-	-	-	-	-	-	-	9 755	25,0
Métis	-	-	-	-	-	-	-	-	1 255	3,2
Ascendances autochtones multiples	-	-	-	-	-	-	-	-	4 805	12,3
Non-Autochtones	-	-	-	-	-	-	-	-	20 400	52,3
Population totale	-	-	-	-	-	-	-	-	39 035	100,0
NUNAVUT (limites territorials de 1999) [2]										
Autochtones	-	-	-	-	-	-	-	-	21 215	84,6
Inuit	-	-	-	-	-	-	-	-	18 850	75,1
IAN [3]	-	-	-	-	-	-	-	-	60	0,2
Métis	-	-	-	-	-	-	-	-	20	0,1
Ascendances autochtones multiples	-	-	-	-	-	-	-	-	2 290	9,1
Non-Autochtones	-	-	-	-	-	-	-	-	3 875	15,4
Population totale	-	-	-	-	-	-	-	-	25 090	100,0

Note : 1. Ces chiffres représentent un dénombrement comparable à celui des années précédentes et sont établis d'après les réponses à la question nº 17 du recensement de 1996 qui porte sur l'ascendance autochtone unique.
2. Les donneés pour les Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut sont baseés sur les limites territoires de 1999.
3. IAN réfert au Indian American du Nord.

Sources : Statistique Canada, tableau 11 des recensements de la population de 1971, 1981, 1986, 1991 et 1996 et données de base des AINC.

7.2 Le Nord : composition autochtone (suite)

Tableau 7.2 Population totale du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, selon les recensements[1] de 1971 à 1996, répartition ethnique des Autochtones et des non-Autochtones et la population du Nunavut et des Territoires du Nord-Ouest, selon le recensement de 1996

	1971		1981		1986		1991		1996 [1]	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
YUKON										
Autochtones	2 590	14,1	4 045	17,5	4 995	21,4	6 225	22,5	6 440	21,0
Inuit	10	0,1	95	0,4	55	0,2	135	0,5	25	0,1
IAN [3]	2 580	14,0	3 760	16,3	4 710	20,2	5 665	20,5	3 480	11,4
Métis	-	-	190	0,8	165	0,7	380	1,4	110	0,4
Ascendances autochtones multiples	-	-	-	-	65	0,3	45	0,2	2 820	9,2
Non-Autochtones	15 798	85,9	19 030	82,5	18 365	78,6	21 430	77,5	24 210	79,0
Population totale	18 388	100,0	23 075	100,0	23 360	100,0	27 655	100,0	30 650	100,0
TERRITOIRES DU NORD-OUEST										
Autochtones	18 580	53,4	26 430	58,0	30 530	58,7	34 765	60,5	39 850	62,1
Inuit	11 400	32,8	15 910	34,9	18 135	34,9	20 825	36,3	21 670	33,8
IAN [3]	7 180	20,6	7 930	17,4	8 435	16,2	9 915	17,3	1 275	2,0
Métis	-	-	2 590	5,7	2 970	5,7	3 310	5,8	9 810	15,3
Ascendances autochtones multiples	-	-	-	-	1 000	1,9	715	1,2	7 100	11,1
Non-Autochtones	16 225	46,6	19 110	42,0	21 490	41,3	22 665	39,5	24 270	37,8
Population totale	34 805	100,0	45 540	100,0	52 020	100,0	57 430	100,0	64 125	100,0
TERRITOIRES DU NORD-OUEST (limites territoriales de 1999) [2]										
Autochtones	-	-	-	-	-	-	-	-	18 635	47,7
Inuit	-	-	-	-	-	-	-	-	2 825	7,2
IAN [3]	-	-	-	-	-	-	-	-	9 755	25,0
Métis	-	-	-	-	-	-	-	-	1 255	3,2
Ascendances autochtones multiples	-	-	-	-	-	-	-	-	4 805	12,3
Non-Autochtones	-	-	-	-	-	-	-	-	20 400	52,3
Population totale	-	-	-	-	-	-	-	-	39 035	100,0
NUNAVUT (limites territoriales de 1999) [2]										
Autochtones	-	-	-	-	-	-	-	-	21 215	84,6
Inuit	-	-	-	-	-	-	-	-	18 850	75,1
IAN [3]	-	-	-	-	-	-	-	-	60	0,2
Métis	-	-	-	-	-	-	-	-	20	0,1
Ascendances autochtones multiples	-	-	-	-	-	-	-	-	2 290	9,1
Non-Autochtones	-	-	-	-	-	-	-	-	3 875	15,4
Population totale	-	-	-	-	-	-	-	-	25 090	100,0

Note : 1. Ces chiffres représentent un dénombrement comparable à celui des années précédentes et sont établis d'après les réponses à la question n° 17 du recensement de 1996 qui porte sur l'ascendance autochtone unique.
2. Les donneés pour les Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut sont baseés sur les limites territoires de 1999.
3. IAN réfert au Indian American du Nord.

Sources : Statistique Canada, tableau 11 des recensements de la population de 1971, 1981, 1986, 1991 et 1996 et données de base des AINC.

7.3 Le Nord : mortalité

Figure 7.3 Taux de mortalité pour mille au Yukon et les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut, de 1995-1996 à 2005-2006

Pour mille

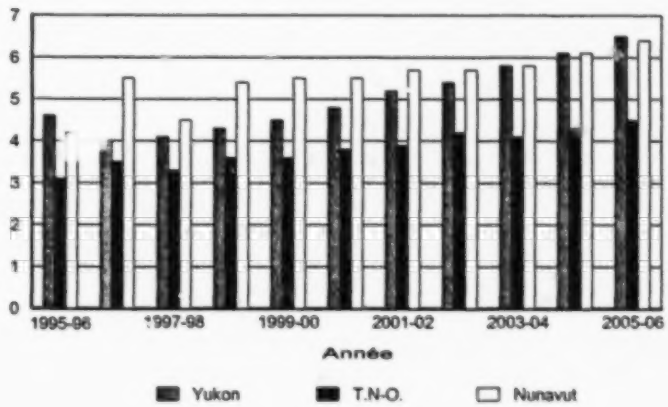

Fait saillant

➢ Le taux de mortalité est prévu d'augmenter entre 2000-2001 et 2005-2006 dans tous les territoires.

Tableau 7.3 Taux de mortalité pour mille au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut, de 1995-1996 à 2005-2006

Année	Yukon	T.N-O.[2]	Nunavut[2]
1995-96	4,6	3,1	4,2
1996-97	4,0	3,5	5,5
1997-98	4,1	3,3	4,5
1998-99	4,3	3,6	5,4
1999-00	4,5	3,6	5,5
2000-01[1]	4,8	3,8	5,5
2001-02[1]	5,2	3,9	5,7
2002-03[1]	5,4	4,2	5,7
2003-04[1]	5,8	4,1	5,8
2004-05[1]	6,1	4,3	6,1
2005-06[1]	6,5	4,5	6,4

Source : Statistique Canada, Statistiques démographiques annuelles : 2001 Ottawa, Industrie Canada, 2000. Division de la démographie, numéro de catalogue 91-213-XPB.

Note :

1. Mise à jour d'une des séries de projections publiées par Statistique Canada, Division de la démographie, Projections démographiques.
2. Les donneés pour les Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut sont baseés sur les limites territoires de 1999.

7.4 Le Nord : mortalité infantile

Fait saillant

➢ Depuis 1995, le taux de mortalité infantile a été généralement plus faible au Yukon que dans les Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut.

Figure 7.4 Taux de mortalité infantile[1,2] (pour 1 000 naissances vivantes) au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, 1981, 1986 et de 1991 à 1997 (révisé)

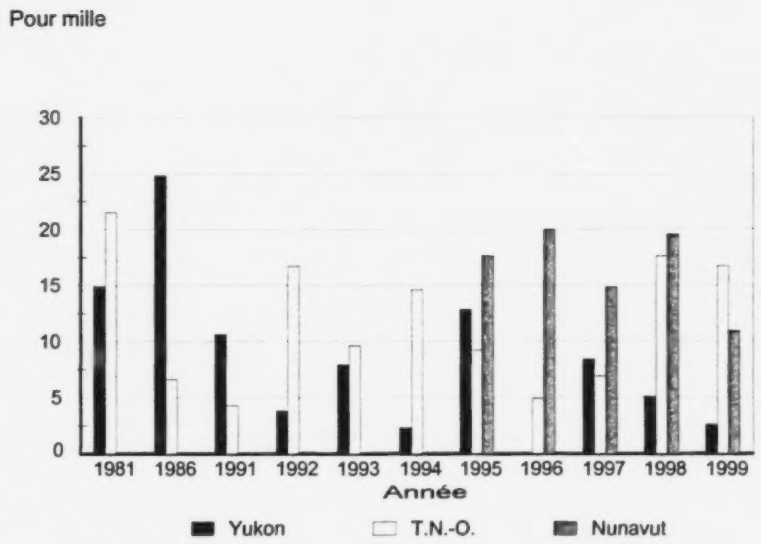

Notes: 1. Les donneés pour les Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut sont baseés sur les limites territoires de 1999.
2. Du fait qu'il s'agit de populations de petite taille, il faut s'attendre à des fluctuations aléatoires des taux d'une année à l'autre. La présentation des données par intervalles de cinq ans limite en partie la fluctuation normale associée au taux de mortalité sur 12 mois. Cette méthode permet de dégager facilement les tendances plus marquées dans les séries statistiques de la mortalité infantile.

Source : Statistique Canada, Rapport sur l'état de la population du Canada, 2001, numéro de catalogue 91-209-XPE.

7.4 Le Nord : mortalité infantile (suite)

Tableau 7.4 Taux de mortalité infantile[1,2] (pour 1 000 naissances vivantes) au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, 1981, 1986, et de 1991 à 1997 (révisé)

Année	Yukon	T.N.-O. [1]	Nunavut [1]
1981	14,9	21,5	-
1986	24,8	12,0	-
1991	10,6	7,7	-
1992	3,8	16,7	-
1993	7,9	9,6	-
1994	2,3	14,6	-
1995	12,8	9,2	17,6
1996	0,0	4,9	20,1
1997	8,4	6,9	14,8
1998	5,1	17,6	19,5
1999	2,6	16,7	10,9

Notes: 1. Les donneés pour les Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut sont baseés sur les limites territoires de 1999.
2. Du fait qu'il s'agit de populations de petite taille, il faut s'attendre à des fluctuations aléatoires des taux d'une année à l'autre. La présentation des données par intervalles de cinq ans limite en partie la fluctuation normale associée au taux de mortalité sur 12 mois. Cette méthode permet de dégager facilement les tendances plus marquées dans les séries statistiques de la mortalité infantile.

Source : Statistique Canada, Rapport sur l'état de la population du Canada,2001, numéro de catalogue 91-209-XPE.

7.5 Le Nord : dépenses des AINC

Faits saillants

- Pendant la période de 1991-1992 à 1994-1995 inclusivement, les transferts des AINC aux gouvernements territoriaux ont augmenté pour chaque exercice.
- La baisse des dépenses totales des AINC enregistrée en 1995-1996 est due au transfert de responsabilité des subventions de financement préétabli au ministère des Finances.

Figure 7.5 Dépenses des AINC dans le Nord : dépenses réelles de 1991-1992 à 1998-1999.

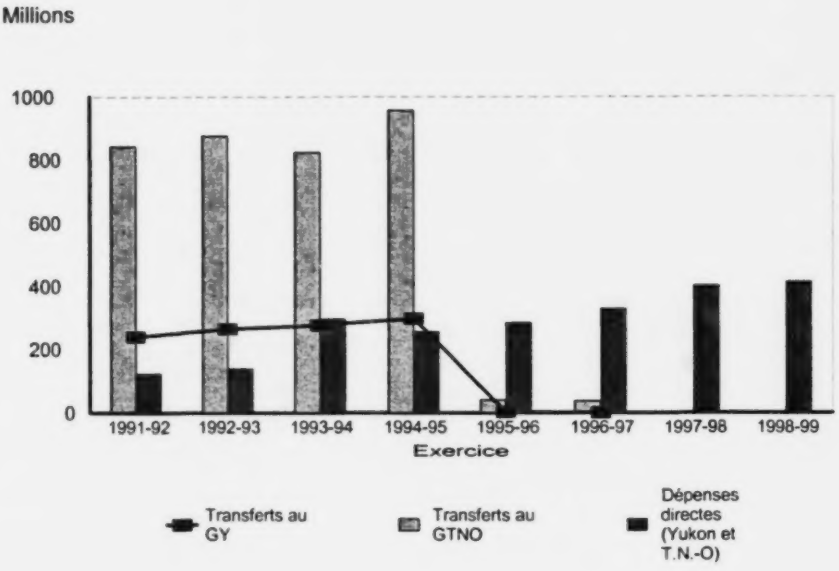

Notes :
1. Total des transferts aux gouvernements territoriaux = transferts des subventions de financement préétabli + les autres transferts.
2 Dépenses totales des AINC (dollars courants) = transferts au Yukon + transferts aux Territoires du Nord-Ouest + dépenses directes.
3 .On obtient la séries en dollars constants en déflatant les dépenses totales des AINC par l'indice des prix à la consommation de Statistique Canada pour le produit intérieur brut aux prix du marché, 1992 = 100. Pour chaque exercice, on a calculé le déflateur en prenant la moyenne des indices des quatre trimestres allant du 1er avril au 31 mars.

Source : AINC, Plan annuel des dépenses dans le Nord, 1998-1999.

7.5 Le Nord : dépenses des AINC (suite)

Tableau 7.5 Dépenses d AINC dans le Nord : dépenses réelles de 1991-1992 à 1998-1999

Type	1991-92	1992-93	1993-94	1994-95	1995-96	1996-97	1997-98	1998-99
Dépenses directes des AINC par région bénéficiai								
Yukon	64,887	65,602	72,850	80,181	88,695	90,210	108,995	100,395
Territoires du Nord-Ouest	29,997	41,466	171,683	128,095	150,349	176,846	226,063	275,034
Le Nord en général	29,337	33,108	53,217	49,416	45,896	62,522	68,385	38,450
TOTAL dépenses directe des AINC	**124,221**	**140,176**	**297,750**	**257,692**	**284,940**	**329,578**	**403,443**	**413,879**
Total transferts aux governements territoriaux[1]								
Yukon	239,501	265,018	277,300	297,938	2,767	1,020	-	-
Territoires du Nord-Ouest	842,789	874,943	824,141	956,423	40,668	37,004	-	-
Dépenses directes	124,221	140,176	297,750	257,692	284,940	329,578	403,443	413,879
TOTAL dépenses des AINC [2] (Dollars courants)	**1,206,511**	**1,280,137**	**1,399,191**	**1,512,053**	**328,375**	**367,602**	**403,443**	**413,879**
TOTAL dépenses des AINC [3] (Dollars courants de 1992	**1,219,314**	**1,275,672**	**1,378,513**	**1,468,726**	**315,139**	**347,122**	**374,947**	**381,104**

Fait saillant

➢ Les dépenses des AINC dans le Nord ont augmenté grandement depuis les dernières dix ans. Cette augmentation s'explique par la mise en oeuvre de la revendication globale de la Fédération Tungavik du Nunavut en 1993-1994. Par 1997-1998 et 1998-1999, la revendication globale de la Fédération Tungavik représente une somme d'environ un quart des dépenses totales des AINC dans le Nord, soit $103,3 millions et $104,8 millions respectivement.

Notes : 1 Total des transferts aux gouvernements territoriaux = transferts des subventions de financement préétabli + les autres transferts.

2. Dépenses totales des AINC (dollars courants) = transferts au Yukon + transferts aux Territoires du Nord-Ouest + dépenses directes.

3. On obtient la séries en dollars constants en déflatant les dépenses totales des AINC par l'indice des prix à la consommation de Statistique Canada pour le produit intérieur brut aux prix du marché, 1992 = 100. Pour chaque exercice, on a calculé le déflateur en prenant la moyenne des indices des quatre trimestres allant du 1er avril au 31mars.

Source : AINC, Plan annuel des dépenses dans le Nord, 1998-1999.

7.6 Le Nord : emploi

Faits saillants

- Depuis 1981, le pourcentage d'Autochtones âgés de 15 ans et plus ayant un emploi a augmenté dans ces deux territoires.
- Toutefois, dans les Territoires du Nord-Ouest comme au Yukon, le ratio emploi-population des Autochtones demeure nettement inférieur à ceux des non-Autochtones.

Figure 7.6 Ratio emploi-population chez les Autochtones et les non-Autochtones âgés de 15 ans et plus, au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest (incluant le Nunavut), en 1981,1986, 1991 et 1996

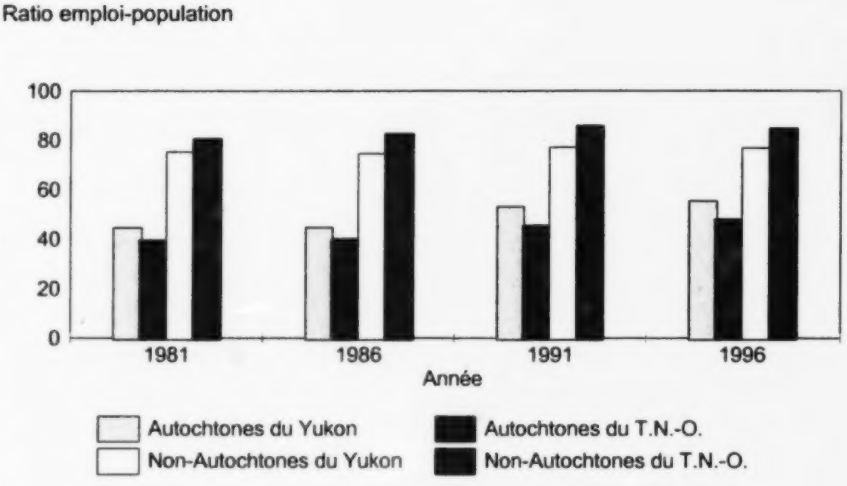

Note : Les définitions relatives aux Autochtones ont changé au fil des recensements, ce qui rend plus difficile la comparabilité des données dans le temps. Pour plus de détails, voir au lexique les définitions relatives aux Autochtones utilisées lors des recensements.

Sources: Statistique Canada, tableau 11 des recensements de 1981, 1986, 1991 et 1996 et données de base de AINC.

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

Micromedia
ProQuest

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

7.6 Le Nord : emploi (suite)

Tableau 7.6 Certaines caractéristiques d'emploi des Autochtones[2] et des non-Autochtones âgés de 15 ans ou plus, au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, 1981, 1986, 1991 et 1996 et au Nunavut et dans les Territoires du Nord-Ouest, 1996

	1981		1986		1991		1996	
	Autochtones	Non-Autochtones	Autochtones	Non-Autochtones	Autochtones	Non-Autochtones	Autochtones	Non-Autochtones
YUKON								
Population 15+	2 615	14 370	3 395	14 095	4 330	16 525	4 710	18 560
Personnes occupées	1 165	10 820	1 520	10 495	2 300	12 740	2 605	14 240
Taux d'emploi	44,6	75,3	44,8	74,5	53,1	77,1	55,3	76,7
TERRITOIRES DU NORD-OUEST								
Population 15+	15 380	14 285	18 675	16 255	21 390	17 165	24 435	18 710
Personnes occupées	6 090	11 520	7 505	13 445	9 740	14 740	11 725	15 870
Taux d'emploi	39,6	80,6	40,2	82,7	45,5	85,9	48,0	84,8
TERRITOIRES DU NORD-OUEST (limites territoriales de 1999) [1]								
Population 15+	-	-	-	-	-	-	12 220	15 480
Personnes occupées	-	-	-	-	-	-	6 000	12 920
Taux d'emploi	-	-	-	-	-	-	49,1	83,5
NUNAVUT (limites territoriales de 1999) [1]								
Population 15+	-	-	-	-	-	-	12 215	3 225
Personnes occupées	-	-	-	-	-	-	5 725	2 950
Taux d'emploi	-	-	-	-	-	-	46,9	91,5

Fait saillant

➢ Le ratio emploi-population des Autochtones des Territoires du Nord-Ouest (49 p. 100) était légèrement supérieur à celui mesuré au Nunavut (47 p. 100). Il est bien moins élevé que celui des non-Autochtones, en particulier au Nunavut où 92 p. 100 des non-Autochtones âgés de 15 ans et plus ont un emploi.

Notes:
1. Les données pour les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut sont établies en fonction des limites territoriales de 1999.
2. Les définitions relatives aux Autochtones ont changé au fil des recensements, ce qui rend plus difficile la comparabilité des données dans le temps. Pour plus de détails, voir au lexique les définitions relatives aux Autochtones utilisées lors des recensements.

Sources: Statistique Canada, tableau 11 des recensements de 1981, 1986, 1991 et 1996 et données de base des AINC.

7.6 Le Nord : emploi (suite)

Tableau 7.6 Certaines caractéristiques d'emploi des Autochtones[2] et des non-Autochtones âgés de 15 ans ou plus, au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, 1981, 1986, 1991 et 1996 et au Nunavut et dans les Territoires du Nord-Ouest, 1996

	1981		1986		1991		1996	
	Autochtones	Non-Autochtones	Autochtones	Non-Autochtones	Autochtones	Non-Autochtones	Autochtones	Non-Autochtones
YUKON								
Population 15+	2 615	14 370	3 395	14 095	4 330	16 525	4 710	18 560
Personnes occupées	1 165	10 820	1 520	10 495	2 300	12 740	2 605	14 240
Taux d'emploi	44,6	75,3	44,8	74,5	53,1	77,1	55,3	76,7
TERRITOIRES DU NORD-OUEST								
Population 15+	15 380	14 285	18 675	16 255	21 390	17 165	24 435	18 710
Personnes occupées	6 090	11 520	7 505	13 445	9 740	14 740	11 725	15 870
Taux d'emploi	39,6	80,6	40,2	82,7	45,5	85,9	48,0	84,8
TERRITOIRES DU NORD-OUEST (limites territoriales de 1999) [1]								
Population 15+	-	-	-	-	-	-	12 220	15 480
Personnes occupées	-	-	-	-	-	-	6 000	12 920
Taux d'emploi	-	-	-	-	-	-	49,1	83,5
NUNAVUT (limites territoriales de 1999) [1]								
Population 15+	-	-	-	-	-	-	12 215	3 225
Personnes occupées	-	-	-	-	-	-	5 725	2 950
Taux d'emploi	-	-	-	-	-	-	46,9	91,5

Fait saillant

➢ Le ratio emploi-population des Autochtones des Territoires du Nord-Ouest (49 p. 100) était légèrement supérieur à celui mesuré au Nunavut (47 p. 100). Il est bien moins élevé que celui des non-Autochtones, en particulier au Nunavut où 92 p. 100 des non-Autochtones âgés de 15 ans et plus ont un emploi.

Notes: 1. Les données pour les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut sont établies en fonction des limites territoriales de 1999.
2. Les définitions relatives aux Autochtones ont changé au fil des recensements, ce qui rend plus difficile la comparabilité des données dans le temps. Pour plus de détails, voir au lexique les définitions relatives aux Autochtones utilisées lors des recensements.

Sources: Statistique Canada, tableau 11 des recensements de 1981, 1986, 1991 et 1996 et données de base des AINC.

SECTION 8

POINTS SUPPLÉMENTAIRES

8.1 Terres

Figure 8.1 Terres administrées par les AINC, de 1991-1992 à 2001-2002

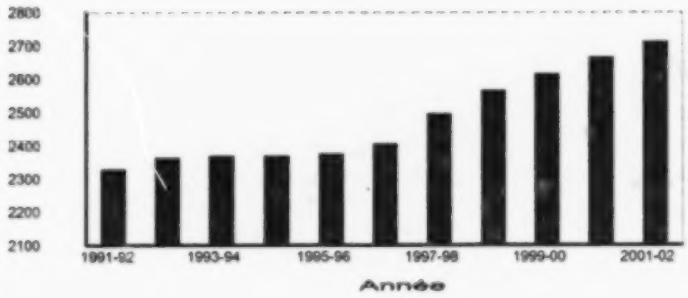

Tableau 8.1 Terres administrées par les AINC de 1991-1992 à 2001-2002

Exercice	Nombre de réserves	Superficie (hectares)	Nombre de bandes
1991-92	2 330	2 658 000,0	603
1992-93	2 364	2 750 000,0	604
1993-94	2 370	2 750 957,0	605
1994-95	2 370	2 750 957,0	607
1995-96	2 376	2 751 603,0	608
1996-97	2 406	2 751 342,0	608
1997-98	2 497	3 044 088,1	608
1998-99	2 567	2 945 110,2	609
1999-00	2 617	2 995 490,4	610
2000-01	2 666	3 035 870,6	612
2001-02	2 713	3 102 772,6	612

Sources: AINC, Système du registre des terres indiennes.
AINC, Registre des Indiens, 2001.

Faits saillants

- Durant l'exercice 2001-2002, les AINC a effectué des transactions foncières dans 2 713 réserves totalisant 3 102 772, 6 hectares pour l'ensemble du Canada.
- Le volume et la complexité des transactions foncières augmentent au fur et à mesure que le développement économique est stimulé par les Premières nations, les sociétés et les particuliers.

8.2 Environnement

Faits saillants

➢ Depuis 1992, le Programme des affaires indiennes et inuites (PAII) du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (AINC) s'occupe, en collaboration avec les autorités des Premières nations, de sites contaminés dans 800 réserves inhabitées au Canada au moyen du Répertoire des problèmes environnementaux et du plan d'assainissement (RPEPA).

➢ Le mandat du RPEPA et son objet principal sont de répertorier et évaluer les sites contaminés dans les réserves et d'adopter des mesures correctives en conséquence.

➢ Parmi les 2 500 problèmes de contamination inventoriés :

60 % sont des cas de contamination du sol par des hydrocarbures due à des fuites d'installations d'entreposage;

25 % sont des cas de contamination par les déchets, notamment la présence de dépotoirs actifs ou non et l'élimination de déchets solides, liquides et industriels;

15 % sont des cas de pollution de l'air et de l'eau, de problèmes liés à l'amiante, aux pneus et à d'autres problèmes.

De tous les problèmes de contamination inventoriés jusqu'à présent, 1 244 dossiers sont réglés par suite soit de l'adoption de mesures correctives ou de surveillance, soit de projets d'évaluation.

Figure 8.2

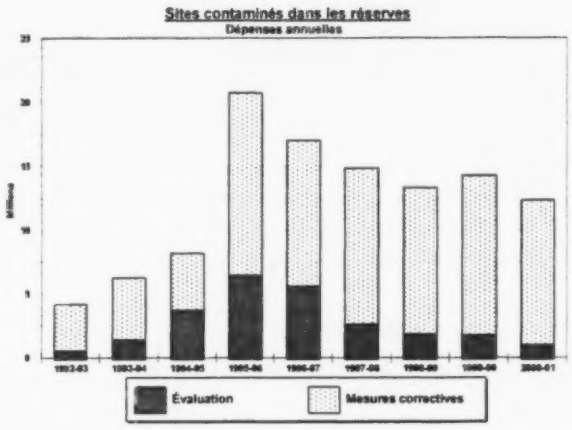

Figure 8.2a

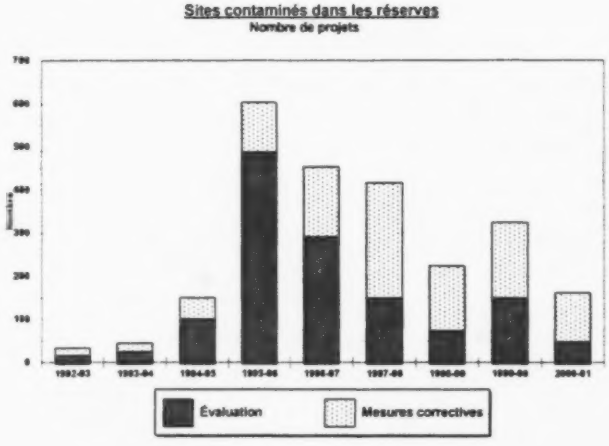

Source: AINC, Système de gestion de la stratégie de gérance de l'environnement (SGSGE), 2002.

8.3 Traités

Tableau 8.3A Premières nations visées par le Traité Robinson-Huron (17 bandes)

Code	Province	Traité des Premières Nations	Adhésion
198	ON	Batchewana First Nation	Sept. 9, 1850
218	ON	Dokis	Sept. 9, 1850
199	ON	Garden River First Nation	Sept. 9, 1850
231	ON	Henvey Inlet First Nation	Sept. 9, 1850
174	ON	Magnetawan	Sept. 9, 1850
200	ON	Mississauga	Sept. 9, 1850
220	ON	Nipissing First Nation	Sept. 9, 1850
179	ON	Sagamok Anishnawbek	Sept. 9, 1850
201	ON	Serpent River	Sept. 9, 1850
137	ON	Shawanaga First Nation	Sept. 9, 1850
178	ON	Sheshegwaning	Sept. 9, 1850
222	ON	Temagami First Nation	Sept. 9, 1850
202	ON	Thessalon	Sept. 9, 1850
232	ON	Wahnapitae	Sept. 9, 1850
136	ON	Wasauksing First Nation	Sept. 9, 1850
224	ON	Whitefish Lake	Sept. 9, 1850
230	ON	Whitefish River	Sept. 9, 1850

Tableau 8.3B Premières nations visées par le Traité Robinson-Supérieur (12 bandes)

Code	Province	Traité des Premières Nations	Adhésion
194	ON	Animbiigoo Zaagi'igan Anishinaabek	Sept. 7, 1850
197	ON	Biinjitiwaabik Zaaging Anishinaabek	Sept. 7, 1850
187	ON	Fort William	Sept. 7, 1850
188	ON	Gull Bay	Sept. 7, 1850
184	ON	Long Lake No. 58 First Nation	Sept. 7, 1850
225	ON	Michipicoten	Sept. 7, 1850
192	ON	Ojibways of Pic River First Nation	Sept. 7, 1850
191	ON	Pays Plat	Sept. 7, 1850
195	ON	Pic Mobert	Sept. 7, 1850
193	ON	Red Rock	Sept. 7, 1850
196	ON	Sandpoint	Sept. 7, 1850
190	ON	Whitesand	Sept. 7, 1850

8.3 Traités (suite)

Tableau 8.3C Premières nations visées par le Traité 1 (7 bandes)

Code	Province	Traité des Premières Nations	Adhésion
261	MB	Brokenhead Ojibway Nation	Aug. 3, 1871
262	MB	Fort Alexander	Aug. 3, 1871
287	MB	Long Plain	Aug. 3, 1871
269	MB	Peguis	Aug. 3, 1871
273	MB	Roseau River	Aug. 3, 1871
283	MB	Sandy Bay	Aug. 3, 1871
293	MB	Swan Lake	Aug. 3, 1871

Tableau 8.3D Premières nations visées par le Traité 2 (9 bandes)

Code	Province	Traité des Premières Nations	Adhésion
316	MB	Dauphin River	Aug. 21, 1871
280	MB	Ebb and Flow	Aug. 21, 1871
286	MB	Keeseekoowenin	Aug. 21, 1871
279	MB	O-Chi-Chak-Ko-Sipi First Nation	Aug. 21, 1871
272	MB	Pinaymootang First Nation	Aug. 21, 1871
271	MB	Lake Manitoba	Aug. 21, 1871
275	MB	Lake St. Martin	Aug. 21, 1871
274	MB	Little Saskatchewan	Aug. 21, 1871
281	MB	Skownan First Nation	1871

8.3 Traités (suite)

Tableau 8.3E Premières nations visées par le Traité 3 (ON - 26 bandes, MB - 1 bande)

Code	Province	Traité des Premières Nations	Adhésion
153	ON	Anishinabe of Wauzhushk Onigum	Oct. 3, 1873
125	ON	Anishnaabeg of Naongashiing	Oct. 3, 1873
124	ON	Big Grassy	Oct. 3, 1873
265	MB	Buffalo Point First Nation	Oct. 3, 1873
126	ON	Couchiching First Nation	Oct. 3, 1873
148	ON	Eagle Lake	Oct. 3, 1873
149	ON	Grassy Narrows First Nation	Oct. 3, 1873
154	ON	Iskatewizaagegan No. 39 Independent FN	Oct. 3, 1873
189	ON	Lac Des Mille Lacs	Oct. 3, 1873
127	ON	Lac La Croix	Oct. 3, 1873
205	ON	Lac Seul	Jun. 9, 1874
128	ON	Naicatchewenin	Oct. 3, 1873
158	ON	Naotkamegwanning	Oct. 3, 1873
129	ON	Nicickousemenecaning	Oct. 3, 1873
151	ON	Northwest Angle No. 33	Oct. 3, 1873
152	ON	Northwest Angle No. 37	Oct. 3, 1873
147	ON	Ochiichagwe'babigo'ining First Nation	Oct. 3, 1873
258	ON	Ojibway Nation of Saugeen	Oct. 3, 1873
131	ON	Ojibways of Onigaming First Nation	Oct. 3, 1873
130	ON	Rainy River	Oct. 3, 1873
132	ON	Seine River First Nation	Oct. 3, 1873
155	ON	Shoal Lake No. 40	Oct. 3, 1873
133	ON	Stanjikoming First Nation	Oct. 3, 1873
150	ON	Wabaseemoong Independent Nations	Oct. 3, 1873
156	ON	Wabauskang First Nation	Oct. 3, 1873
157	ON	Wabigoon Lake Ojibway Nation	Oct. 3, 1873
235	ON	Washagmis Bay	Oct. 3, 1873

8.3 Traités (suite)

Tableau 8.3F Premières nations visées par le Traité 4 (MB - 7 bandes, SK - 26 bandes)

Code	Province	Traité des Premières Nations	Adhésion
378	SK	Carry The Kettle	Sept. 25, 1877
366	SK	Cote First Nation	Sept.15, 1874
361	SK	Cowessess	Sept.15, 1874
389	SK	Day Star	Sept.18, 1874
390	SK	Fishing Lake First Nation	Aug. 24, 1876
294	MB	Gamblers	Sept. 21, 1874
391	SK	Gordon	Sept.18, 1874
362	SK	Kahkewistahaw	Sept.15, 1874
393	SK	Kawacatoose	Sept.25, 1877
367	SK	Keeseekoose	Sept. 24, 1875
368	SK	The Key First Nation	Sept. 24, 1875
377	SK	Kinistin	Aug. 24, 1876
379	SK	Little Black Bear	Sept. 15, 1874
381	SK	Muscowpetung	Sept. 8, 1875
392	SK	Muskowekwan	Sept.15, 1874
380	SK	Nekaneet	1874
408	SK	Ocean Man	Sept. 9, 1875
363	SK	Ochapowace	Sept.15, 1874
382	SK	Okanese	Sept. 9, 1875
383	SK	Pasqua First Nation	Sept.15, 1874
384	SK	Peepeekisis	Sept.15, 1874
409	SK	Pheasant Rump Nakota	Sept. 9, 1875
385	SK	Piapot	Sept. 9, 1875
282	MB	Pine Creek	Sept. 24, 1875
291	MB	Rolling River	Sept. 21, 1874
364	SK	Sakimay	Sept. 15, 1874
314	MB	Sapotaweyak Cree Nation	Sept. 24, 1875
387	SK	Star Blanket	Sept. 15, 1874
292	MB	Tootinaowaziibeeng Treaty Res.	Sept. 21, 1874
285	MB	Waywayseecappo First Nation	Sept. 21, 1874
365	SK	White Bear	Sept. 9, 1875
324	MB	Wiskwi Sipihk First Nation	1874
376	SK	Yellow Quill	Aug. 24, 1876

8.3 Traités (suite)

Tableau 8.3G Premières nations visées par le Traité 5 (MB - 29 bandes, ON - 3 bandes, SK - 3 bandes)

Code	Province	Traité des Premières Nations	Adhésion
266	MB	Berens River	Sept. 20, 1875
267	MB	Bloodvein	July 26, 1876
301	MB	Bunibonibee Cree Nation	July 29, 1909
309	MB	Chemawawin Cree Nation	1875
276	MB	Cross Lake First Nation	July 15, 1908
350	SK	Cumberland House Cree Nation	Sept. 7, 1876
264	MB	Fisher River	Aug. 24, 1908
305	MB	Fox Lake	Aug. 10, 1910
297	MB	Garden Hill First Nations	Aug. 13, 1909
296	MB	God's Lake First Nation	Aug. 6, 1909
310	MB	Grand Rapids First Nation	Sept. 27, 1875
263	MB	Hollow Water	July 26, 1876
268	MB	Kinonjeoshtegon First Nation	July 26, 1876
260	MB	Little Black River	Sept. 7, 1875
270	MB	Little Grand Rapids	Aug. 4, 1876
302	MB	Manto Sipi Cree Nation	Aug. 6, 1909
312	MB	Mosakahiken Cree Nation	Sept. 7, 1876
313	MB	Nisichawayasihk Cree Nation	July 30, 1908
278	MB	Norway House Cree Nation	Sept. 24, 1875
315	MB	Opaskwayak Cree Nation	Sept. 7, 1876
327	MB	Pauingassi First Nation	Aug. 4, 1876
208	ON	Pikangikum	Aug. 4, 1876
236	ON	Poplar Hill	Aug. 4, 1876
277	MB	Poplar River First Nation	Sept. 20, 1875
356	SK	Red Earth	1909
300	MB	Red Sucker Lake	Aug. 13, 1909
298	MB	St. Theresa Point	Aug. 13, 1909
211	ON	Sandy Lake	June 9, 1874
303	MB	Sayisi Dene First Nation	Aug. 1, 1910
307	MB	Shamattawa First Nation	Aug. 10, 1910
357	SK	Shoal Lake of the Cree Nation	Sept. 7, 1876
306	MB	Tataskweyak Cree Nation	June 26, 1908
323	MB	War Lake First Nation	June 26, 1908
299	MB	Wasagamack First Nation	Aug. 13, 1909
304	MB	York Factory First Nation	1910

8.3 Traités (suite)

Tableau 8.3H Premières nations visées par le Traité 6 (MB - 2 bandes, SK - 29 bandes, AB -17 bandes)

Code	Province	Traité des Premières Nations	Adhésion
438	AB	Alexander	Aug. 21, 1877
437	AB	Alexis	Aug. 21, 1877
406	SK	Ahtahkakoop	Aug. 23, 1876
369	SK	Beardy's and Okemasis	Aug. 28, 1876
460	AB	Beaver Lake Cree Nation	Sept. 9, 1876
399	SK	Big Island Lake Cree Nation	June 25, 1913
404	SK	Big River	Sept. 3, 1878
464	AB	Cold Lake First Nations	Sept. 9, 1876
440	AB	Enoch Cree Nation	Sept. 25, 1877
443	AB	Ermineskin Tribe	1877
465	AB	Frog Lake	Aug. 19, 1878
395	SK	Flying Dust First Nation	Sept. 3, 1878
469	AB	Heart Lake	Sept. 9, 1876
397	SK	Island Lake First Nation	Sept. 9, 1876
370	SK	James Smith	Aug. 23, 1876
466	AB	Kehewin Cree Nation	Sept. 9, 1876
353	SK	Lac La Ronge	Feb. 11, 1889
340	SK	Little Pine	July 2, 1879
439	AB	Louis Bull	Sept. 25, 1877
341	SK	Lucky Man	July 2, 1879
396	SK	Makwa Sahgaiehcan First Nation	Sept. 9, 1876
328	MB	Marcel Colomb First Nation	Aug. 10, 1898
311	MB	Mathias Colomb	Aug. 10, 1898
374	SK	Mistawasis	Aug. 23, 1876
442	AB	Montana	Dec. 8, 1882
354	SK	Montreal Lake	Feb. 11, 1889
342	SK	Moosomin	1879
343	SK	Mosquito, Grizzly Bear's Head, Lean Man	Aug. 29, 1878
375	SK	Muskeg Lake	Aug. 23, 1876
371	SK	Muskoday First Nation	Aug. 23, 1876
431	AB	O'Chiese	May 13, 1950
373	SK	One Arrow	Aug. 28, 1876
344	SK	Onion Lake	Aug. 19, 1878
441	AB	Paul	Aug. 21, 1877
405	SK	Pelican Lake	Aug. 23, 1876

8.3 Traités (suite)

Tableau 8.3H Premières nations visées par le Traité 6 (*suite*)

Code	Province	Traité des Premières Nations	Adhésion
355	SK	Peter Ballantyne Cree Nation	Aug. 10, 1898
345	SK	Poundmaker	Aug. 23, 1876
346	SK	Red Pheasant	Aug. 23, 1876
347	SK	Saulteaux	Aug. 18, 1954
348	SK	Sweetgrass	Sept. 9, 1876
360	SK	Sturgeon Lake First Nation	Aug. 23, 1876
462	AB	Saddle Lake	Sept. 9, 1876
444	AB	Samson	1876
434	AB	Sunchild First Nation	May 25, 1944
349	SK	Thunderchild First Nation	1879
402	SK	Waterhen Lake	Nov. 8, 1921
459	AB	Whitefish Lake	1900
407	SK	Witchekan Lake	Nov. 21, 1950

Tableau 8.3I Premières nations visées par le Traité 7 (7 bandes)

Code	Province	Traité des Premières Nations	Adhésion
473	AB	Bearspaw (part of Stoney Band)	Sept. 22, 1877
435	AB	Blood	Sept. 22, 1877
433	AB	Chiniki (part of Stoney Band)	Sept. 22, 1877
436	AB	Pikani Nation	Sept. 22, 1877
430	AB	Siksika Nation	Sept. 22, 1877
432	AB	Tsuu T'ina Nation	Sept. 22, 1877
475	AB	Wesley (part of Stoney Band)	Sept. 22, 1877

8.3 Traités (suite)

Tableau 8.3J Premières nations visées par le Traité 8 (SK - 3 bandes, AB - 23 bandes, BC - 8 bandes, N.W.T - 5 bandes)

Code	Province	Traité des Premières Nations	Adhésion
463	AB	Athabasca Chipewyan First Nation	Aug. 4, 1899
445	AB	Beaver First Nation	July 8, 1899
458	AB	Bigstone Cree Nation	Aug. 14, 1899
359	SK	Black Lake	July 25, 1899
547	BC	Blueberry River First Nations	May 13, 1900
470	AB	Chipewyan Prairie First Nation	Aug. 10, 1900
401	SK	Clearwater River Dene	Aug. 4, 1899
448	AB	Dene Tha'	June 23, 1900
544	BC	Dene Tsaa Tse K'nai First Nation	1899
762	NWT	Deninu K'ue First Nation	1900
548	BC	Doig River	May 13, 1900
450	AB	Driftpile First Nation	June 21, 1899
451	AB	Duncan's First Nation	July 1, 1899
351	SK	Fond du Lac	July 25, 1899
467	AB	Fort McKay First Nation	Aug. 4, 1899
468	AB	Fort McMurray First Nation	Aug. 4, 1899
543	BC	Fort Nelson First Nation	Aug. 15, 1910
546	BC	Halfway River First Nation	1899
449	AB	Horse Lake First Nation	July 6, 1899
452	AB	Kapawe'no First Nation	June 21, 1899
761	NWT	K'atlodeeche First Nation	June 21, 1899
447	AB	Little Red River Cree Nation	July 8, 1899
476	AB	Loon River Cree	June 21, 1899
453	AB	Lubicon Lake	July 1, 1899
764	NWT	Lutsel K'e Dene	July 25, 1900
618	BC	McLeod Lake	March 27, 2000
461	AB	Mkisew Cree First Nation	July 13, 1899
759	NWT	Salt River First Nation	July 17, 1899
542	BC	Saulteau First Nations	1899
454	AB	Sawridge	June 21, 1899
477	AB	Smith's Landing First Nation	July 17, 1899
455	AB	Sturgeon Lake Cree Nation	June 21, 1899
456	AB	Sucker Creek	June 21, 1899
457	AB	Swan River First Nation	June 21, 1899
446	AB	Tallcree	July 8, 1899
545	BC	West Moberly First Nations	1899
459	AB	Whitefish Lake	1900
474	AB	Woodland Cree First Nation	1899
763	NWT	Yellowknives Dene First Nation	July 25, 1900

8.3 Traités (suite)

Tableau 8.3K Premières nations visées par le Traité 9 (ON - 37 bandes, QC - 1 bande)

Code	Province	Traité des Premières Nations	Adhésion
55	QC	Abitibiwinni	June 7, 1906
142	ON	Albany	Aug. 3, 1905
242	ON	Aroland	1905
143	ON	Attawapiskat	Aug. 3, 1905
207	ON	Bearskin Lake	July 5, 1929
228	ON	Brunswick House	July 25, 1906
216	ON	Cat Lake	July 21, 1905
221	ON	Chapleau Cree First Nation	Aug. 1905
229	ON	Chapleau Ojibway	Aug. 1905
182	ON	Constance Lake	Aug. 3, 1905
183	ON	Eabametoong First Nation	July 19, 1906
227	ON	Flying Post	July 16, 1906
215	ON	Fort Severn	July 28, 1930
185	ON	Ginoogaming First Nation	Aug. 9, 1906
210	ON	Kasabonika Lake	July 5, 1929
325	ON	Keewaywin	June 9, 1910
212	ON	Kingfisher	July 5, 1929
209	ON	Kitchenuhmaykoosib Inninuwug	1929
186	ON	Martin Falls	July 25, 1905
219	ON	Matachewan	June 20, 1906
226	ON	Mattagami	July 7, 1906
326	ON	McDowell Lake	July 18, 1930
203	ON	Mishkeegogamang	July 23, 1905
223	ON	Missanabie Cree	July 30, 1906
144	ON	Moose Cree First Nation	Aug. 9, 1905
213	ON	Muskrat Dam Lake	July 5, 1929
239	ON	Neskantaga First Nation	July 19, 1906
241	ON	Nibinamik First Nation	July 19, 1906
204	ON	North Caribou Lake	July 18, 1930
214	ON	Sachigo Lake	July 5, 1929
259	ON	Slate Falls Nation	July 21, 1905
145	ON	Taykwa Tagamou Nation	Aug. 21, 1905
233	ON	Wahgoshig	June 7, 1906
206	ON	Wapekeka	July 5, 1929
234	ON	Wawakapewin	July 5, 1929
240	ON	Webequie	July 19, 1906
146	ON	Weenusk	July 28, 1930
217	ON	Wunnumin	July 5, 1929

8.3 Traités (suite)

Tableau 8.3L Premières nations visées par le Traité 10 (SK - 5 bandes, MB - 2 bandes)

Code	Province	Traité des Premières Nations	Adhésion
308	MB	Barren Lands	Aug. 19, 1907
403	SK	Birch Narrows First Nation	1906
398	SK	Buffalo River Dene Nation	Aug. 28, 1906
394	SK	Canoe Lake Cree First Nation	Sept. 19, 1906
400	SK	English River First Nation	Aug. 28, 1906
352	SK	Hatchet Lake	Aug. 22, 1907
317	MB	Northlands	1906

Tableau 8.3M Premières nations visées par le Traité 11 (21 bandes)

Code	Province	Traité des Premières Nations	Adhésion
758	NWT	Acho Dene Koe	July 17, 1922
755	NWT	Aklavik	1921
771	NWT	Behdzi Ahda First Nation	1921
774	NWT	Dechi Laoti' First Nation	Aug. 22, 1921
760	NWT	Deh Gah Gotie Dene Council	June 27, 1921
754	NWT	Deline	1921
765	NWT	Dog Rib Rae	Aug. 22, 1921
752	NWT	Fort Good Hope	July 21, 1921
773	NWT	Gameti First Nation	Aug. 22, 1921
753	NWT	Gwicha Gwich'in	July 26, 1921
780	NWT	Inuvik Native	1921
770	NWT	Jean Marie River First Nation	1921
768	NWT	Ka'a'gee Tu First Nation	1922
757	NWT	Liidli Kue First Nation	July 11, 1921
766	NWT	Nahanni Butte	July 17, 1922
756	NWT	Pehdzeh Ki First Nation	July 13, 1921
767	NWT	Sambaa K'e (Trout Lake) Dene	July 17, 1922
751	NWT	Tetlit Gwich'in	July 28, 1921
750	NWT	Tulita Dene	July 15, 1921
772	NWT	West Point First Nation	1921
769	NWT	Wha Ti First Nation	Aug. 22, 1921

8.3 Traités (suite)

Faits saillants

- Le gouvernement du Canada et les différentes instances judiciaires estiment que les traités conclus entre la Couronne et la population autochtone sont des accords solennels stipulant les promesses, les obligations et les avantages qui échoient aux deux parties.

- En vertu du Traité Robinson-Supérieur (1850) et du Traité Robinson-Huron (1850), la Couronne a acquis des terres d'une superficie d'environ 84 000 kilomètres carrés dans ce qui constitue aujourd'hui le Centre et le Nord de l'Ontario.

- Les traités « Robinson » visent environ 27 000 membres et les traités dits numériques environ 377 000 membres.

- Parmi les autres traités historiques, on compte le traité donnant accès aux territoires de chasse au castor (1701), les traités de paix et d'amitié (1725-1779), le traité Murray (1760), le traité de Swegatchy (1760), les traités du Haut-Canada (1764-1862), les traités Douglas (1850-1854) et les traités Williams (1923).

Note : Pour plus de détails sur les traités de paix et d'amitié, les traités Douglas et les traités Wiiiams, se reporter au *Lexique*.

Sources: Rapports de recherche sur les traités, Centre de la recherche historique et de l'étude des traités, AINC
Fichiers des traités/histoires des bandes, Centre de la recherche historique et de la recherche sur les revendications, AINC.

8.4 Revendications globales

Faits saillants

➢ Au cours de l'année 2001-2002, la Direction générale des revendications globales (DGRG) a mis la dernière main, en vue de sa signature, à une entente finale avec le Conseil des Ta'an Kwach'an et le gouvernement du Yukon. Cette entente prévoit, entre autres avantages, la conservation de terres d'une superficie d'environ 785 kilomètres carrés ainsi que des transferts financiers d'un montant de quelque 26 millions de dollars. La DGRG a également conclu quatre protocoles d'entente avec des Premières nations du Yukon qui devraient déboucher sur des ententes finales, une entente de principe avec le Labrador et une entente-cadre avec les Territoires du Nord-Ouest. Le Bureau fédéral de négociation des traités en Colombie-Britannique a aussi mené une entente-cadre à terme.

➢ Au 31 mars 2002, 53 Premières nations de la Colombie-Britannique étaient parties à des négociations au sujet de revendications territoriales. On comptait aussi 18 tables de négociation de traités modernes portant sur des revendications globales de 78 peuples autochtones, ailleurs au Canada. Depuis l'entrée en vigueur du programme, en 1973, jusqu'au 31 mars 2002, 15 ententes finales en matière de revendications territoriales ont été conclues.

Source: AINC, Revendications globales, 2001-2002.

8.5 Revendications particulières

Faits saillants

➢ Au cours de l'exercice 2001-2002, la Direction générale des revendications particulières a réglé 5 revendications particulières, représentant un totale de 153 millions de dollars et a réglé 1 revendication particulière représentant un totale de 26.5 millions. Depuis la création du programme jusqu'au 31 mars 2002, ou en a réglé 233 revendications exprimées au titre des droits fonciers issus de traités.

➢ Au 31 mars 2002, 117 revendications particulières étaient en cours de négociation et 491 autres en cours d'évaluation et 46 sont rendus à la Commission des revendications particulières des Indiens (CRPI).

Source: AINC, Revendications particulières, 2001-2002.

8.6 Organismes de développement économique communautaire (ODEC)

Fait saillant

➢ Les organismes de développement économique communautaire (ODEC) sont gérés par les Premières nations et leur rendent compte. Ils assument la responsabilité de la prestation des programmes et des services offerts auparavant par le Ministère. Les bureaux régionaux des AINC travaillent en partenariat avec les ODEC afin de développer la maîtrise des Premières nations sur les priorités locales, les dépenses, la conception, la prestation et le conseil dans le cadre des programmes.

Figure 8.6 Nombre total de tous les types d'organismes de développement économique communautaire (ODEC), Canada, de 1991-1992 à 2001-2002

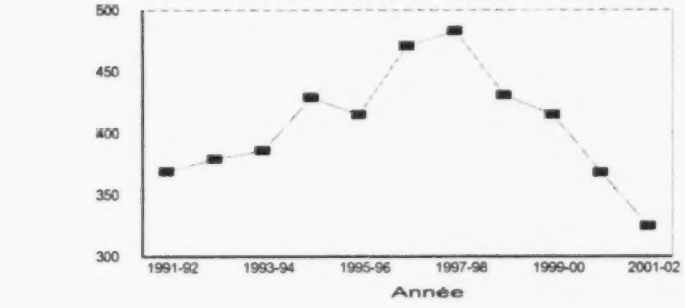

Tableau 8.6 Nombre total de tous les types d'organismes de développement économique communautaire (ODEC), Canada, de 1991-1992 à 2001-2002

Exercice	Total des ODEC de tous genres
1991-92	369
1992-93	379
1993-94	386
1994-95	429
1995-96	415
1996-97	471
1997-98	483
1998-99	431
1999-00	415
2000-01	368[1]
2001-02	325[2]

Notes :

1. Les données peuvent différer des chiffres déclarés précédemment en raison des redressements effectués dans la base de données.
2. Nombre d'ODEC ayant présenté un rapport de développement économique « acceptable » en date du 30 septembre 2002.

Source : AINC, Direction générale de la gestion de l'information, 1991 à 2002.

LEXIQUE

Lexique

Adultes placés en établissement: Les AINC finance les soins dispensés par les établissements de types I et II, qui peuvent être situés dans les réserves ou administrés par la province. Une évaluation de chaque cas selon les normes provinciales sert à déterminer le niveau de soins nécessaires. Les résidents des établissements sont généralement des personnes âgées ou handicapées qui ont besoin d'aide et de surveillance.
Type I :«... soins requis par une personne non alitée, qui peut se déplacer sans aide, dont les facultés physiques ou mentales sont affaiblies, et qui a essentiellement besoin d'aide et de surveillance dans les activités de la vie quotidienne, en plus des services sociaux et récréatifs nécessaires à ses besoins psychosociaux. La période pendant laquelle ces soins sont requis est indéterminée et relative à l'état du sujet.»
Type II : «... soins requis pour une personne souffrant d'une maladie chronique (physique ou mentale) relativement stable, ou d'une incapacité fonctionnelle, qui paraît avoir atteint la limite de rétablissement possible et dont l'état ne devrait pas changer dans un avenir prochain; ce malade a un besoin relativement restreint des services diagnostiques et thérapeutiques de l'hôpital mais doit pouvoir compter, 24 heures par jour, sur des soins personnels, sous la surveillance de médecins et d'infirmières, ainsi que sur les services nécessaires à ses besoins psychologiques et sociaux. La période pendant laquelle les soins seront requis est imprévisible, mais il s'agit habituellement de mois ou d'années.» (*Source : Établissements de soins prolongés pour adultes, Rapport du Groupe de travail sur les services spéciaux dans les hôpitaux, 1984*).

Aide sociale: Le Programme d'aide sociale du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (AINC) est un élément du Programme de développement social du ministère.

Les AINC a entrepris des activités d'aide sociale dans les réserves dans le but général de fournir aux particuliers et aux familles le moyen de combler leurs besoins fondamentaux en aliments, vêtements et logements. Les AINC finance aussi des allocations de besoins spéciaux pour les biens et services essentiels au bien-être physique ou social d'un prestataire admissible mais qui ne sont pas inclus comme éléments des besoins fondamentaux, par exemple des articles de base d'ameublement et le coût d'un régime alimentaire recommandé par les médecins. La participation actuelle du ministère dans les activités d'aide sociale vise surtout à fournir du financement aux Premières Nations qui, à leur tour, assurent la prestation des programmes et services aux membres de la collectivité.

Les AINC doit adopter les modalités des programmes généraux d'assistance des provinces et des territoires. Bien que les AINC puisse assurer directement la prestation du programme d'aide sociale, ce dernier a, dans une large mesure, fait l'objet de délégations. En 2000-2001, 534 Premières Nations administraient leur propre programme (ce chiffre ne comprend pas les Premières Nations qui fonctionnent dans le cadre d'ententes d'autonomie).

Prestataires de l'aide sociale: Le nombre de prestataires de l'aide sociale est composé du nombre de familles (chefs de ménages) et du nombre de célibataires qui sont admissibles à recevoir des prestations d'aide sociale.

Lexique (suite)

Bénéficiaires de l'aide sociale: Les bénéficiaires comprennent le nombre de personnes dans des familles et le nombre de célibataires.

Définition de la population des autochtones aux fins du recensement: Dans le recensement de 1996, on a apporté plusieurs modifications aux questions sur la population autochtone posées au recensement de 1991. Les changements ont permis de multiples définitions de la population autochtone, chacune donnant un chiffre de population différent. Les utilisateurs des données du recensement devraient comprendre les différences dans les définitions entre les années du recensement, différences qui ont elles-mêmes un effet sur la comparabilité de la population autochtone totale, de la population inuite, de la population métis et de la population des Indiens de l'Amérique du Nord d'un recensement à l'autre.

En 1996, la différence dans les chiffres est attribuable à l'inclusion d'une nouvelle question sur l'identité autochtone (Q18), en plus des questions sur l'Origine ethnique (Q17), l'Appartenance à une bande (Q20) et les Indiens inscrits (Q21) posées en 1991. Les données basées sur l'identité en 1996 ne peuvent être comparées directement avec les données basées sur l'ascendance/l'origine basée sur les données provenant des recensements intérieurs[1].

Avant 1996, le nombre d'autochtones était obtenu surtout à partir d'une question où l'on demandait aux recensés de l'information sur leurs ancêtres. En 1986 et en 1991, les répondants devaient indiquer s'ils étaient Indiens de l'Amérique du Nord (IAN), Métis ou Inuits/Esquimaux. En 1981, les répondants ayant des origines autochtones devaient préciser des origines comme Indiens de plein droit ou Indiens inscrits, Indiens non inscrits, Métis ou Inuits. En 1971, c'est l'appartenance ancestrale du père du répondant qui devait être déclarée; si des origines ethniques multiples étaient déclarées, seulement une origine était saisie; il y avait donc une seule origine ethnique par répondant[1].

Dans le recensement de 1996, comme aussi en 1991, on a posé la question suivante aux répondants : « À quel(s) groupe(s) ethnique(s) ou culturel(s) les ancêtres de cette personne appartenaient-ils? » En 1991, 15 des origines les plus fréquentes étaient mentionnées et l'on demandait aux répondants de cocher autant de groupes que nécessaire. De plus, deux espaces en blanc étaient fournis pour d'autres réponses et plusieurs autres origines étaient fournies comme exemples. En 1996, le questionnaire ne fournissait pas de listes de catégories de réponses; il prévoyait plutôt quatre espaces en blanc où les répondants pouvaient inscrire leurs origines. Des exemples d'origine étaient donnés à titre d'illustration et, pour la première fois, « Canadien » était inclus parmi les exemples. Ces modifications, en particulier l'inclusion de « Canadien » ont entraîné un changement important de la façon de déclarer les origines ethniques. Le nombre de réponses « Canadien » était élevé, ce qui laisse supposer que les répondants qui auparavant s'étaient considérés comme ayant une autre appartenance ancestrale ont choisi l'origine canadienne en 1996[1]. Cela peut avoir un effet sur les schémas de réponses pour les origines autochtones.

Lexique (suite)

Comme on l'a expliqué plus haut, le recensement de 1996 comprend une nouvelle « lentille » pour voir la population autochtone. Cette « lentille » est l'« identité », mesurée par les réponses à la question « Cette personne est-elle un Autochtone, c'est-à-dire un Indien de l'Amérique du Nord, un Métis, ou un Inuit (Esquimau)? » (Q18). Les choix précisés étaient Indiens de l'Amérique du Nord (IAN), Métis et Inuit, avec l'instruction de cocher le ou les cercles qui décrivaient le mieux cette personne. Cette question a permis d'obtenir le nombre de personnes qui se considéraient comme des IAN seulement, des Métis seulement et des Inuits seulement, en plus de celles qui ont dit avoir des origines autochtones multiples.

À moins d'être indiqué avec le renvoi (1), cette information a été tirée de la publication des AINC sur le recensement intitulé : *Caractéristiques de la population active autochtone d'après les résultats du recensement de 1996.* Les autres sources consultées étaient (1) Statistique Canada, *Le Quotidien*, 13 janvier 1999, Publication n° 11-001F au catalogue.

Autonomie gouvernementale : Conformément à la Politique sur le droit inhérent du gouvernement du Canada, la Direction générale de l'autonomie gouvernementale gère la négociation d'accords pratiques sur l'autonomie gouvernementale avec les groupes autochtones et les provinces ou territoires concernés dans les domaines relatifs à leurs compétences et leurs intérêts. La direction générale est également chargée d'élaborer des politiques et de coordonner des activités de soutien aux négociations, de renforcer l'exercice des pouvoirs par les Autochtones et d'élaborer de nouvelles relations financières avec les gouvernements autochtones.

Égouts: Comprend la présence de stations de relèvement, de systèmes septiques, de conduites de refoulement, de conduites principales de collecte des eaux usées, de regards, de raccordements aux services publics, d'usines de traitement, de lagunes, d'émissaires d'évacuation et d'installations connexes, mais ne comprend pas la plomberie ni les accessoires.

Égouts - Pertinence du réseau d'égout: Se rapporte à la présence d'un des types d'égout suivants : réseaux d'égout, champ d'épuration/fosse sceptique de collectivité, champ d'épuration/fosse sceptique individuelle, camion de vidanges de fosses sceptiques et Autres. Les égouts adéquats comprennent la présence de stations de relèvement, de systèmes sceptiques, de conduites de refoulement, de conduites principales de collecte des eaux usées, de regards, de raccordements aux services publics, d'usines de traitement, de lagunes, d'émissaires d'évacuation et d'installations connexes, mais ne comprend pas la plomberie ni les accessoires.

Enfants placés : Nombre d'enfants qui ont été retirés de la garde de leurs parents afin de les protéger contre la négligence et (ou) les mauvais traitements, ou afin de prévenir la négligence et (ou) les mauvais traitements, et placés dans un foyer nourricier, un centre d'accueil ou dans un établissement institutionnel.

Lexique (suite)

Espérance de vie :« L'espérance de vie est une estimation du nombre moyen d'années qu'un individu a encore à vivre. On la calcule en se basant sur les taux de mortalité de chaque groupe d'âge et en supposant que les risques de décès demeurent constants, à chaque âge, à partir du moment de l'estimation jusqu'à l'extinction totale du groupe ». *(Source : Wilkins, Russell, L'état de santé au Canada, 1926-1976, Institut de recherches politiques, mai 1980).*

Logement : Lieu d'hébergement autonome (ayant au moins une chambre à coucher distincte) et que l'on considère comme une résidence principale, indépendamment du niveau d'occupation, du niveau d'achèvement ou du besoin de rénovation ou de remplacement.

Projet de loi C-31 : «Le projet de loi C-31, adopté par le Parlement en juin 1985, apporte d'importants changements à la *Loi sur les Indiens*. Ses trois principaux objectifs sont les suivants : éliminer de la *Loi sur les Indiens* la discrimination fondée sur le sexe et sur l'état marital; permettre à ceux qui ont été lésés par une discrimination antérieure de recouvrer le statut d'Indien; rendre les Première nations en mesure d'assumer le contrôle de leur effectif. «En conséquence de cette loi, la *Loi sur les Indiens* ne fait désormais aucune différence de principe entre les hommes et les femmes sur le plan du statut, et interdit toute perte ou acquisition de statut par l'intermédiaire du mariage» *(Source : Examen du secteur Terres, revenus et fiducie : Rapport de l'étape II).*

Registre des Indiens : « Le Registre des Indiens est une liste des Indiens inscrits (selon la définition de la *Loi sur les Indiens*) tenue par les AINC. Les renseignements de cette liste qui concernent les caractéristiques démographiques de la population indienne sont mis à jour périodiquement par les responsables des bandes et publiés pour le 31 décembre de chaque année ».

Réserves : Selon la définition contenue dans la *Loi sur les Indiens*, parcelle de terrain dont Sa Majesté est propriétaire et qu'elle a mise de côté à l'usage et au profit d'une bande.

Revendication particulière : La Direction générale des revendications particulières est chargée de l'évaluation, de la négociation et du règlement, ou de toute autre forme de règlement définie, des revendications des Indiens contre le Canada, qui sont présentées au gouvernement en vertu de ce programme.

Services d'eau: Désigne les services d'eau (c'est-à-dire par canalisation, puits, transport par camion ou autres) qui sont reçus dans un logement.

Services d'eau - Pertinence des services d'eau: Désigne la présence d'un des types de services d'eau suivants : par canalisations, puits collectif, puits individuel, camion A, camion B et Autres. Note : Bien qu'un service d'eau adéquat comprenne la livraison d'eau à l'aide d'un camion B (du camion au baril), les maisons n'ont pas la plomberie voulue pour recevoir les services (c'est-à-dire une citerne et un système sous pression) et, dans ces cas, le service d'eau peut être considéré comme inadéquat.

Lexique (suite)

Système d'enregistrement des terres indiennes (SETI) : Le Système d'enregistrement des terres indiennes (SETI) est une application accessible par Internet qui consiste en une base de données des titres relatifs aux terres des réserves et aux terres de la Couronne enregistrés dans le Registre des terres indiennes. Le SETI est la source autorisée pour ce qui est des noms des réserves.

La *Loi sur la gestion des terres des premières nations* permet aux Premières nations de se soustraire à l'application des dispositions relatives à la possession des terres de la *Loi sur les Indiens* et d'adopter leurs propres codes fonciers pour la gestion des terres et des ressources des réserves. La *Loi sur la gestion des terres des premières nations* prévoit l'établissement d'un Registre des terres des premières nations, dont l'entrée en vigueur était prévue pour le début de l'année 2003.

Taux de croissance annuel moyen :
La formule suivante a servi à calculer les taux de croissance annuels moyens :

$$TCAM = (X_1 / X_0)\ 1/n - 1$$

où : X_1 = données pour l'année la plus récente de la période
X_0 = données pour l'année la plus ancienne de la période
n = durée de la période (en années).

Traités : Les traités de paix et d'amitié signés entre les années 1725 et 1779 concernaient 34 Premières nations micmaques et malécites de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de l'île-du-Prince-Édouard et de la Gaspésie au Québec. Les traités de paix et d'amitié n'obligeaient pas les signataires micmaques et malécites à renoncer à leurs intérêts sur des terres ou des ressources.

Entre les années 1850 et 1854, le gouverneur James Douglas a conclu des traités avec 14 Premières nations de l'île de Vancouver, lesquels ont été appelés les traités Douglas et parfois les traités de l'île de Vancouver.

En 1923, en vertu des deux traités Williams, le gouvernement du Canada a acquis des terres d'une superficie d'environ 5,2 millions d'hectares situées dans le Centre et le Sud de l'Ontario. Le premier a été conclu le 31 octobre 1923 avec les Chippawais des îles Christian et Georgina et de Rama. Le second a été conclu le 15 novembre 1923 avec les Mississaugas d'Alderville et des lacs Rice, Mud et Scugog.

Transfert : Désigne le transfert de services et programmes des AINC aux bandes indiennes, aux conseils tribaux et autres autorités indiennes.

Lexique (suite)

Zone géographique :
Urbaine: Zone dans laquelle une Première nation se trouve dans un rayon de 50 km d'un centre de services accessible par route toute l'année.
Rurale: Zone dans laquelle une Première nation se trouve dans un rayon de 50 km à 350 km d'un centre de services accessible par route toute l'année.
Éloignée: Zone dans laquelle une Première nation se trouve dans un rayon de 350 km d'un centre de services accessible par route toute l'année.
Accès limité : Zone dans laquelle une Première nation n'a pas d'accès routier toute l'année au centre de services le plus proche, de sorte que les frais de transport y sont plus élevés.
Centre de services: Une collectivité où l'on peut obtenir les services suivants :
a) - des fournitures, des matériaux et de l'équipement (par exemple pour la construction, pour faire fonctionner un bureau, etc.);
b) - un bassin de travailleurs professionnels ou spécialisés;
c) - au moins un établissement financier, une banque, une société de fiducie, une coopérative d'épargne de crédit, etc.
d) - des services provinciaux (comme les services de santé, des services communautaires, des services environnementaux);
e) - des services fédéraux comme un bureau de Postes Canada, un Centre d'emploi).